

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)



**DEFORESTATION ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : ANALYSE
DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE CONSERVATION DES FORÊTS
A MADAGASCAR, CAS DE L'AIRE PROTEGEE *MAROMIZAHA***

Mémoire réalisé par :
Mahafaka Karen Rodphine RANOARISOA

Promoteur :
Pr. Fabienne LELOUP

Lecteur :
Dorothee DENAYER

Année académique 2016-2017
Master spécialisation Développement Environnement et Société



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



**Mémoire de Fin d'Etudes pour l'obtention du Master
Spécialisation en Développement Environnement et Société**

**DÉFORESTATION ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE :
ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE CONSERVATION
DES FORÊTS A MADAGASCAR**

CAS DE L'AIRE PROTÉGÉE MAROMIZAHA

Réalisé par : Mahafaka Karen Rodphine RANOARISOA

- ❖ **Promoteur** : Prof. Fabienne LELOUP - Université Catholique de Louvain
- ❖ **Co-promoteur** : Prof. Bruno RAMAMONJISOA – Université d'Antananarivo – Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques
- ❖ **Encadreur professionnel** : Mr. Romain SURRANS – Groupe d'Etude et de Recherche sur les Primates de Madagascar (GERP)

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphiques, cartes, tableaux, etc.) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements

A travers ces quelques lignes, nous tenons à manifester notre gratitude à tous ceux qui, par leur confiance, leur sollicitude, leurs conseils, leurs soutiens et leurs enseignements ou tout simplement leur dévouement, leur gentillesse et leur sympathie, nous ont aidés à la réalisation de ce travail.

Nous tenons à adresser en particulier nos remerciements à :

- La Direction Générale de la Coopération au Développement via l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur qui a financé mes études en Belgique et ma descente sur terrain à Madagascar et pour avoir cru en mes potentialités ;
- **Notre promoteur** ; Professeur **Fabienne LELOUP**, chercheuse et professeur de l'université catholique de Louvain, pour les précieuses remarques dont elle nous a fait part tout au long du travail malgré ses nombreuses occupations ;
- **Notre co-promoteur** ; Professeur **Bruno RAMAMONJISOA**, directeur de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques de l'Université d'Antananarivo de Madagascar, pour les précieux conseils apportés avant et durant notre terrain et sa franche collaboration ;
- Madame **Dorothee DENAYER**, chercheuse et enseignante de l'Université de Liège à Arlon, pour avoir accepté de siéger parmi les membres du Jury en tant que **lectrice** de ce mémoire ;
- Monsieur **Jonah RATSIMBAZAFY**, Secrétaire général du *GERP* qui nous a permis de réaliser notre terrain dans l'aire protégée *Maromizaha* ;
- Monsieur **Romain SURRANS**, Chef de site de l'aire protégée *Maromizaha*, **notre encadreur professionnel**, pour sa sollicitude, son soutien, ses conseils et son dévouement tout au long de nos recherches ;
- Monsieur **Alexandre Moine** pour ses précieux conseils ;
- **Toute l'équipe du Groupe d'Etude et de Recherche sur les Primates (GERP)** pour l'accueil sympathique, l'hébergement durant les trois mois de terrain, et le cadre de recherche exceptionnel notamment :
 - Monsieur **RAJAONSON Andry**, Coordinateur Général ;
 - Monsieur **RASOLOFOSON David**, Responsable Suivi et Surveillance

- Madame HARINIAINA Maria, Assistante de Gestion ;
- Madame RANDRIANARISON Rose-Marie, Responsable Recherche et Développement ;
- **Jacquis Ernest RAKOTOARIMANANA, notre guide local**, pour toute l'aide qu'il nous a apporté pour la réalisation des entretiens dans les 10 villages enquêtés.
- **Narindra Rakotoarijaona** doctorante de l'université catholique de Louvain pour ses conseils.
- Toutes les personnes que nous n'avons pas pu citer et qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette étude.

Table des Matières

INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIÈRE PARTIE : PROBLÉMATIQUE, MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE DE LA ZONE D'ÉTUDE	4
Chapitre 1 : La problématique, la méthodologie et les approches d'analyse	4
1.1 La question de recherche et l'hypothèse	4
1.2 La méthodologie	5
1.3 L'approche des territoires : la complexité du territoire comme paradigme et l'approche systémique comme outil d'analyse	8
1.3.1 La notion de territoire, un concept complexe	9
1.3.2 L'approche systémique comme outil d'analyse du territoire	10
1.3.2.1 Notion d'approche systémique	10
1.3.2.2 Les apports de l'approche systémique à la compréhension du territoire	11
Chapitre 2 : Analyse de la trajectoire historique et regard systémique sur l'aire protégée Maromizaha	13
2.1 Temporalités et trajectoire de l'aire protégée Maromizaha	13
2.2 L'environnement naturel	18
2.2.1 Le climat	18
2.2.2 La géologie	19
2.2.3 L'hydrographie	19
2.2.4 La biodiversité de la forêt de Maromizaha	20
2.2.5 Interaction entre les éléments du sous-système naturel	21
2.3 L'environnement construit	23
2.3.1 La dynamique de population	23
2.3.1.1 Le contexte ethnique	23
2.3.1.3 La démographie	26
2.3.1.4 Les activités économiques et services	27
2.3.1.5 Les réseaux à finalité productive	28
2.3.2 Les règles formelles imposées par l'Etat	30
2.3.2.1 Limites institutionnelles et droit des locaux	30
2.3.2.2 Limites naturelles : les cibles de conservation et les menaces	33
2.3.3 Les règles locales	34
2.3.4 Interaction entre l'environnement construit et l'environnement naturel	35

DEUXIÈME PARTIE : LA QUESTION DE LA DÉFORESTATION ET DE LA GOUVERNANCE..... 40

Chapitre 3 : Le cadre théorique	40
3.1 La déforestation.....	40
3.1.1 Historique	41
3.1.2 Les causes et facteurs	41
3.1.3 Différentiation entre déforestation et dégradation	43
3.1.4 Les conséquences de la déforestation.....	44
3.2 Gouvernance, Gouvernance environnementale et Gouvernance territoriale.....	47
3.2.1 Distinction entre gouvernance et gouvernement	47
3.2.2 Origine du terme « gouvernance »	47
3.2.3 La gouvernance.....	48
3.2.3.1 La gouvernance locale.....	49
3.2.3.2 La gouvernance environnementale	50
3.2.3.3 La gouvernance des aires protégées.....	52
3.2.3.5 La gouvernance territoriale.....	52
3.3 Schéma causal du cadre conceptuel.....	54

TROISIÈME PARTIE : LA DÉFORESTATION À MADAGASCAR ET LES POLITIQUES DE CONSERVATION DES FORÊTS..... 56

Chapitre 4 : La déforestation à Madagascar	56
4.1 La déforestation, une préoccupation ancienne.....	56
4.2 Le feu et la déforestation	57
4.3 D'une biodiversité exceptionnelle à une dégradation très rapide de l'environnement	58
Chapitre 5 : Les politiques de conservation des forêts à Madagascar	61
5.1 Evolution historique des politiques de conservation des forêts à Madagascar	62
5.1.1 La période monarchique : d'une politique autorépressive à une politique répressive	62
5.1.2 La période coloniale : une politique répressive et exclusive	63
5.1.3 La période post coloniale : vers une redéfinition du cadre institutionnel et une extension de la surface des aires protégées	66
5.2 Bilan analytique de l'évolution de la politique forestière malgache	73

CONCLUSION PARTIELLE..... 75

QUATRIÈME PARTIE : DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE CONSERVATION DES FORÊTS À MAROMIZAHA VERS UNE COORDINATION DES ACTEURS POUR LA MAÎTRISE DE LA DÉFORESTATION 76

Chapitre 6 : La mise en œuvre des politiques de conservation des forêts à Maromizaha 76

6.1 Le gestionnaire et les principes de gestion	76
6.2 La Gouvernance de l'aire protégée Maromizaha : d'une centralisation du pouvoir à une cogestion	78
6.3 La plateforme de gestion comme mécanisme de participation du public	80
6.4 L'application puis la réadaptation des règles coutumières	81
6.5 Un pluralisme juridique dans la gestion de l'aire protégée.....	82
6.6 Les conditions difficiles de mise en œuvre des politiques de conservation des forêts à Maromizaha	85

Chapitre 7 : Triangulation Espace-Acteurs-Représentations à Maromizaha 86

7.1 Un espace anthropisé, aménagé et délimité.....	86
7.1.1 L'espace géo-système	86
7.1.2 L'espace anthropique ou anthropisé.....	86
7.1.3 L'espace institutionnel et socio-politique.....	87
7.2 Les acteurs de la gouvernance de l'aire protégée Maromizaha et les jeux de pouvoir	87
7.2.1 L'Etat.....	87
7.2.2 Les bailleurs de fonds	89
7.2.3 Le GERP (gestionnaire).....	90
7.2.4 Les communautés locales.....	90
7.2.5 Des discours différents selon les acteurs.....	94
7.2.5.1 Le discours de protection : le GERP	94
7.2.5.2 Le discours politico-juridique : l'Etat.....	94
7.2.5.3 Le discours de survie : la population locale	94
7.3 Les représentations : de la croyance ancestrale à la superposition des filtres	95

Chapitre 8 : Vers une coordination des acteurs pour la maîtrise de la déforestation..... 97

8.1 La coordination mise en place : une démarche top down	97
8.2 De la délimitation du territoire aux résistances face aux règles formelles	98
8.3 D'une démarche top down vers une coordination des acteurs du territoire.....	99

CONCLUSION GENERALE 102

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadre opératoire de l'étude

Tableau 2 : Recensement des personnes affectées par le projet dans les 10 villages

Tableau 3 : Les cibles de conservations et leurs menaces

Liste des schémas

Schéma 1 : Temporalité et trajectoire de *Maromizaha*

Schéma 2 : Interaction des éléments du sous-système naturel

Schéma 3 : Interaction entre l'environnement naturel et l'environnement construit

Schéma 4 : Illustration du cadre conceptuel

Schéma 5 : Périodisation des lois et réglementations régissant la déforestation

Schéma 6 : Illustration du pluralisme juridique dans la gestion de l'aire protégée

Schéma 7 : Les acteurs de la gouvernance et les jeux de pouvoir

Schéma 8 : La triangulation espace-acteurs-représentations et le lien avec la gouvernance

Liste des cartes

Carte 1 : Carte de localisation de l'aire protégée Maromizaha

Carte 2 : Localisation des villages limitrophes de l'aire protégée *Maromizaha*

Carte 3 : Zonage de l'aire protégée *Maromizaha*

Carte 4 : Délimitation des propriétés foncières coutumières

Carte 5 : Distribution des pressions à *Maromizaha*

Carte 6 : Distribution de l'exploitation illicite de tourmaline

Carte 7 : Carte historique de la déforestation à Madagascar

Sigles et Acronymes

ANAE : Association Nationale d'Action Environnementale

ANGAP : Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées

AGERAS : Appui à la Gestion Régionalisée et à l'Approche Spatiale

AGR : Activités Génératrices de Revenus

CCE : Cahier des Charges Environnementales

CFSIGE : Centre de Formation en Science de l'Information et de Gestion de l'Environnement

CGP : Comité de Gestion Participative

CIREEF : Circonscription de l'Environnement, des Eaux et Forêts

CNFREF : Centre National de Formation, d'Etudes et de Recherches en Environnement et Forestier

COAP : Code des Aires Protégées

COS : Comité d'Orientation et de Suivi

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

DGEF : Direction Générale des Eaux et Forêts

DREEF : Direction Régionale de l'Environnement, des Eaux et Forêts

DSAP : Direction du Système des Aires Protégées

FAO : *Food and Agriculture Organization of the United Nations* (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

FAPBM : Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar

FEM : Fond pour l'Environnement Mondial

FJKM : *Fiangonan'i Jesoa Kristy eto Madagasikara* (L'Église de Jésus-Christ à Madagascar)

GEF / SGP : *Global Environment Facility / Small Grants Program* (Programme des petites subventions)

GELOSE : Gestion Locale Sécurisée

GERP : Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Primates de Madagascar

- GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
- MECIE** : Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
- METM** : Eglise Protestante Evangélique
- MNP** : *Madagascar National Parks*
- NAT** : *Natur and Artenschutz in den Tropen*
- NPF** : Nouvelle Politique Forestière
- ONE** : Office National pour l'Environnement
- ONESF** : Observatoire National de l'Environnement et du Secteur Forestier
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- PAE** : Plan d'Action Environnemental
- PAG** : Plan d'Aménagement et de Gestion
- PAP** : Personne(s) Affectée(s) par le Projet
- PCDI** : Projet de Conservation et de Développement Intégré
- PE** : Programme Environnemental
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- RN2** : Route Nationale N°2
- SAGE** : Service d'Appui à la Gestion
- SAPM** : Système des Aires Protégées à Madagascar
- SNGF** : Silo National des Graines Forestières
- STD** : Services Techniques Déconcentrés
- UCL** : Université Catholique de Louvain
- UCPE** : Unité de Coordination des Projets Environnementaux
- UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- VOI** : *Vondron'Olona Ifotony* (Communauté de Base)
- WWF** : *World Wide Fund for nature* (Fonds mondial pour la nature)

INTRODUCTION GENERALE

Depuis l'année 2000, Conservation International analyse le changement de la couverture forestière à Madagascar. Ces études ont permis de mesurer les pertes en forêts ces dernières années. Si Madagascar était couverte de 9.7 millions d'hectares de forêts naturelles en 2000, il ne restait que 9.5 millions d'hectares en 2005.¹ En 2013, la forêt n'occupait plus que 8,4 millions hectares.² Cette déforestation met en péril la biodiversité unique de l'île. En effet, 80% de la flore et 90% de la faune malgache n'existent nulle part ailleurs dans le monde.³ Ainsi, la déforestation est l'une des composantes majeures à prendre en considération pour conserver l'environnement de la Grande Ile.

D'une manière générale, cette déforestation est en grande partie liée à l'utilisation traditionnelle du feu : les feux pour la culture sur brulis à l'est ; les feux pour le renouvellement de pâturage à l'ouest et au sud ; les feux accidentels (charbonnage artisanal mal maîtrisé) ; les feux de contestation politique ; etc. Par ailleurs, d'autres types de pressions sont également à l'origine de cette déforestation : la coupe de bois pour le commerce ou l'utilisation locale ; l'écrémage de la forêt par le prélèvement d'espèces utiles ou de grande valeur (par exemple, l'utilisation des racines de fougères arborescentes pour la fabrication des pots à orchidées ou encore l'utilisation locale des feuilles des espèces du genre *Pandanus* pour la fabrication des toits ou des murs des maisons traditionnelles).

Dans l'aire protégée *Maromizaha*, cadre de notre présente étude, six (6) pressions exercées sur la forêt ont été recensées par le gestionnaire : la culture sur brulis (appelée *tavy* à Madagascar), le prélèvement irrationnel d'espèces ligneuses et non ligneuses, le charbonnage, la chasse, et l'exploitation minière ou de carrière des ressources naturelles non renouvelables. Parmi ces pressions, la culture sur abattis-brûlis peut être considérée comme étant la cause principale de la régression de la forêt de l'Est de Madagascar. Cette agriculture " pionnière " s'est développée aux dépens de la forêt

¹ Conservation internationale Madagascar in <http://www.conservation.org/global/madagascar/ressources/deforest/Pages/deforestation.aspx> consulté le 25 juin 2017

² CIRAD. Programme Holistique de Conservation des Forêts (PHCF)

³ GUIBERT, C. 2016. « *La forêt de Madagascar disparaît, la lutte s'amplifie* ». in <http://www.ouest-france.fr> consulté le 25 juin 2017.

sous l'effet de plusieurs facteurs, notamment d'une pression démographique qui ne cesse de s'accroître exponentiellement depuis plusieurs années à Madagascar.

Face à cette problématique de la déforestation, des réglementations interdisant les défrichements et les feux de végétation (notamment les brûlis forestiers) ont été instaurées. A *Maromizaha*, c'est le Groupe d'Etude et de Recherche sur les Primates de Madagascar (*GERP*), gestionnaire de l'aire protégée, qui a la responsabilité de transmettre ces réglementations aux populations locales et de les faire appliquer, par le biais d'une plateforme de gestion censé détenir un pouvoir judiciaire local et par le biais des *polisin'ala* (agents de patrouille forestière) censés détenir un pouvoir policier local. Or, malgré l'existence des réglementations ainsi que l'effort d'implication des communautés locales dans l'exécution de celles-ci, les pratiques destructrices persistent au niveau local. Aussi, il apparaît déterminant d'analyser les processus de réappropriation et de réinterprétation des textes spécifiques à la déforestation au niveau local. Il s'agit en effet d'un jeu perpétuel entre deux (2) composantes interconnectées et interdépendantes : l'Etat d'un côté qui dicte les règles à respecter à travers le Droit positif et le *fokonolona* de l'autre (les communautés locales visées par ces nouvelles règles), livré à lui-même pour survivre tout en respectant ces nouvelles règles qu'il doit retranscrire dans son Droit coutumier. Il sera donc nécessaire de porter une attention particulière au niveau micro (local) afin de ne pas perdre la nuance de la réalité sociale vécue. Pour cela, il s'agira notamment de comprendre le processus de réappropriation, de l'appréhender à chaque étape, de déconstruire toutes ces étapes, et de comprendre comment les acteurs vont se repositionner et négocier toute une série de règles dans l'arène politique locale. La présente étude se concentrera sur les 10 villages limitrophes de l'aire protégée *Maromizaha*.

L'étude est abordée en quatre grandes parties, à savoir :

1. La première partie, présentant **la problématique, la méthodologie et le contexte de la zone d'étude**. Dans cette partie nous présenterons dans un premier lieu la problématique de l'étude puis la méthodologie adoptée et enfin nous présenterons la zone d'étude à travers un regard systémique : l'environnement naturel et l'environnement construit. Cela nous permettra d'aboutir aux interactions entre les éléments du système.
2. La deuxième partie, exposant **le cadre théorique sur la question de la déforestation et de la gouvernance environnementale**. Cette partie permettra

de faire un rapprochement entre la situation observée à *Maromizaha* durant notre terrain et les situations « idéales » et donc d'évoquer implicitement ce qu'il faudrait introduire dans la situation actuelle pour adopter une bonne démarche.

3. La troisième partie, relatant **la déforestation à Madagascar et les politiques pour la conservation des forêts**. Dans cette partie nous montrerons comment l'Etat malgache gère le problème de la déforestation, c'est-à-dire, quelles sont les grandes réglementations du gouvernement en matière de déforestation, comment cette gestion de la déforestation a évolué et comment a-t-elle été perçue historiquement. A cet effet, la présentation des politiques de conservation des forêts est impérative car ce sont elles qui génèrent une large part de la Politique Environnementale de Madagascar.
4. La quatrième partie : **De la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts dans l'aire protégée *Maromizaha* vers une coordination des acteurs pour la maîtrise de la déforestation**. Il s'agira dans cette partie de montrer la façon dont les réglementations sont gérées sur place en se focalisant sur les réappropriations locales. Puis, les différentes stratégies adoptées par les différents acteurs et les interactions.

Cette étude aura donc deux dimensions : une **dimension théorique** où l'on entreverra un mode de gouvernance territoriale en évoquant un procédé adéquat ainsi qu'une **dimension empirique**, dans laquelle on analysera la gouvernance à travers la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts sur le territoire et les dynamiques engendrées par cette gouvernance.

Ce travail, outre la présente introduction et ses quatre parties (ci-haut présentées) sera clos par une conclusion se fondant principalement sur les acquis et les apports de notre recherche. Il a pour ambition de contribuer à la réduction de la déforestation dans l'aire protégée *Maromizaha* par une approche novatrice d'analyse de la gouvernance environnementale engendrée par la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts et à travers un regard systémique sur le territoire.

PREMIÈRE PARTIE : PROBLÉMATIQUE, MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE DE LA ZONE D'ÉTUDE

Chapitre 1 : La problématique, la méthodologie et les approches d'analyse

A travers ce premier chapitre nous présenterons la problématique de l'étude puis la méthodologie adoptée et enfin les approches d'analyse. Ce chapitre a donc pour finalité de montrer et d'expliquer les différentes démarches adoptées qui nous ont permis de répondre à la question de recherche posée.

1.1 La question de recherche et l'hypothèse

Des mesures politiques et juridiques ont été mises en place par les gouvernements successifs de Madagascar afin d'orienter et de renforcer les actions menées pour la préservation de l'environnement dont, la lutte contre la déforestation. Il s'agit entre autres de la politique forestière qui prend principalement sa source des conventions internationales ratifiées par Madagascar. Toutefois, le taux de déforestation ne cesse d'augmenter dans certaines zones de Madagascar et notamment dans les environs de la forêt de *Maromizaha*.

Ainsi, analyser la pertinence et l'efficacité des politiques de conservation des forêts sur la déforestation est un enjeu primordial. Etant donné l'objectif principal de ces politiques de conservation des forêts qui est la réduction de la déforestation, nous sommes en droit de nous demander si l'approche, les stratégies mises en œuvre et les actions menées sont pertinentes et efficaces à cet effet.

Pour mener les recherches dans le cadre de la présente étude, une réflexion sur le sujet a été effectuée au préalable à partir de cette question de départ : « **Les politiques de conservation des forêts permettent-elles de réduire la déforestation à *Maromizaha* ?** ». D'autres questions ont par la suite émergé, notamment :

- Quels sont les facteurs qui entraînent la déforestation dans la zone d'étude ?
- Quelles sont ces politiques et changent-elles voir réduisent-elles la déforestation ?

- Est-ce que les alternatives proposées par ces politiques de conservation des forêts ont permis de réduire la déforestation ?

Pour répondre à la question de recherche, nous proposons l'**hypothèse** suivante : « **Les politiques de conservation des forêts ont permis de réduire la déforestation grâce à la mise en œuvre des mécanismes de la gouvernance locale et à l'organisation appropriée des acteurs autour de l'aire protégée *Maromizaha*** ».

1.2 *La méthodologie*

A partir de l'hypothèse formulée, nous pouvons dégager une dimension de l'analyse qui est : **la politique en matière de conservation de la forêt** à Madagascar. Il s'agit précisément de la politique forestière et des instruments juridiques qui s'appliquent aux forêts.

D'autre part, l'objet de l'analyse sera **la gouvernance environnementale** à travers l'organisation et la mise en œuvre des politiques dans notre zone d'étude. Puis nous analyserons **les acteurs** (et leurs collaborations) qui interviennent et s'organisent autour de cette gouvernance.

Concrètement, nous nous concentrerons sur 4 points essentiels qui nous permettront de répondre à notre question de recherche :

✧ La présentation de la zone d'étude :

Premièrement, il nous importe de définir **l'espace géographique** c'est-à-dire l'aire protégée de *Maromizaha*.

Outil : approche systémique, cartographie, traitement de données

La présentation de l'espace géographique se fera à travers un regard systémique entre sous-système naturel et sous-système construit qui a en son cœur la dynamique de population. En effet, les sociétés qui vivent et dépendent directement de la forêt et les transforment, constituent une variable importante dans le cadre de cette étude. Il est nécessaire de comprendre leurs organisations, leurs stratégies et leurs points de vue par rapport à la politique imposée par l'Etat par l'intermédiaire des conversations et enquêtes.

✂ La déforestation à Madagascar et les politiques de conservation des forêts au niveau global :

Quel est l'état et le rythme de la déforestation à Madagascar ? Comment se manifeste-t-elle ? Quelles sont les politiques de conservation qui régissent la déforestation à Madagascar ? Comment ont-elles évolué dans le temps ?

Outil : Compilation bibliographique, périodisation et schéma analytique

Fondamentalement, l'analyse des politiques de conservation des forêts consiste à comprendre comment l'Etat s'est occupé de la déforestation. Puis il s'agira de comprendre les processus d'organisation et de gouvernance en répondant à un ensemble de questions relatives à la procédure et à la mise en œuvre à savoir : Quelles sont les différentes autorités concernées par la politique et leurs niveaux de compétences puis la portée de la politique sur la contractualisation et l'accord entre les différents acteurs. Pour répondre à ces questions, il s'agira tout d'abord de faire une compilation bibliographique de toutes les politiques de conservation des forêts depuis la royauté jusqu'à nos jours puis de dégager à chaque période historique la gouvernance appliquée et les droits des locaux sur les ressources forestières.

✂ La mise en œuvre des politiques de conservation des forêts à Maromizaha :

Comment les politiques de conservation des forêts et donc les textes existants sont appliqués et appréhendés au niveau local ? Peut-on parler d'une communauté qui participe à la gouvernance ?

Il s'agira d'évaluer la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts et le fonctionnement du règlement au niveau local. Cela permettra de déterminer si ces politiques sont applicables localement à partir de processus d'application réfléchis et adaptés au niveau local. En d'autres termes, existe-t-il un plan d'action et de mise en œuvre de ces politiques ou sont-elles un empilement de règles. Il s'agira également de repérer dans les textes d'application juridiques (par exemple la loi forestière) les droits des acteurs locaux.

✂ Les acteurs autour de l'aire protégée Maromizaha

Qui sont les acteurs et comment s'organisent-ils ?

Outil : approche hiérarchique descendante et graphe causal

- Qui sont les acteurs autour de l'aire protégée Maromizaha ?
- Quels sont les rôles de ces différents acteurs ?

- Quelles sont les interrelations entre les différents acteurs ?
- Quelle est la coordination mise en place ?
- Quelles sont les représentations des différents acteurs et quels sont leurs positionnements ?

La méthode de collecte d'informations a principalement été axée sur des « entretiens et observations ». Les entretiens demeurent toutefois la procédure privilégiée pour l'obtention des données car ils permettent d'avoir accès à des données qui ne peuvent être obtenues par l'observation et qui ont recours au savoir et à la mémoire des acteurs locaux. Par ailleurs, l'immersion dans les relations sociales, les conversations, bavardages, disputes, etc. ont également contribué à cette collecte de données.

Le cadre opératoire est résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Cadre opératoire de l'étude

Dimensions /objets de l'analyse	Méthodologie	Approches
Déforestation à Madagascar et politiques de conservation des forêts au niveau global	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer l'état et le rythme de la déforestation à Madagascar - Identifier les mesures juridiques et réglementaires qui régissent le défrichement - Analyser les textes juridiques qui régissent le défrichement 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un recensement des politiques et textes juridiques existants qui régissent la forêt et les aires protégées - Faire une compilation bibliographique
La mise en œuvre des politiques de conservation des forêts à <i>Maromizaha</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les mécanismes de mise en œuvre de la politique au niveau local - Appropriation des lois par les acteurs locaux - Déterminer le niveau de participation à la gouvernance et le point de vue des acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des entretiens - Conversations - Interaction avec les populations locales - Observations

Acteurs autour de l'aire protégée <i>Maromizaha</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents acteurs autour de l'aire protégée - Analyser leurs rôles respectifs - Identifier les différentes interrelations entre les différents acteurs - Déterminer quelle coordination est mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens - Observations - Recherches bibliographiques
-----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : Auteur

1.3 L'approche des territoires : la complexité du territoire comme paradigme et l'approche systémique comme outil d'analyse

Etant donné que cette étude se base sur une problématique à dimension spatiale impliquant des jeux d'acteurs, l'approche des territoires en tant que système complexe est un outil intéressant pour déplier les sous-systèmes qui le compose.

En ce sens il s'agira :

- ✓ **De restituer les temporalités du territoire** en analysant sa trajectoire dans le temps long et celui de la problématique et du projet de développement sur quelques années. L'outil utilisé sera la frise temporelle.
- ✓ **D'analyser l'espace géographique en jeu** c'est-à-dire l'aire protégée de *Maromizaha* et de déplier les deux sous-systèmes : l'environnement naturel (climat, hydrographie, biocénose) et l'environnement construit (limites institutionnelles et limites naturelles). Puis de présenter la dynamique de population en termes d'activités et de réseaux. Les outils qui seront utilisés à cet effet sont la cartographie, le traitement de données et les schémas graphiques.
- ✓ **De comprendre les jeux d'acteurs** en identifiant par approche descendante tous les acteurs en jeu, puis de les lier entre eux afin de connaître les jeux réciproques. Les outils seront l'approche hiérarchique descendante et le schéma causal. En effet, l'approche territoriale doit aller plus loin. Pour cela nous utiliserons « l'approche par les acteurs », sur laquelle se recentre

actuellement la géographie, et qui suppose que l'on peut dissocier d'un côté le contexte, et de l'autre les acteurs, ces derniers étant supposés autonomes par rapport au contexte, dotés d'une certaine rationalité, formant chacun une entité cohérente. Le concept fondamental n'est pas l'acteur, mais bien la *relation*, que l'on appelle institution ou convention. De ce point de vue, d'après Billaudot (2001) les acteurs ne sont plus autonomes, suffisants, dotés d'une rationalité indépendante du contexte, ce sont des acteurs *institués*. *Les acteurs en interaction produisent le territoire, mais il ne faut pas oublier que le territoire façonne les acteurs, y compris dans leur rationalité.*⁴

- ✓ **D'analyser les représentations** des différents acteurs de manière à comprendre leur positionnement

Ce faisant, nous adopterons une démarche d'analyse en nous référant à l'approche d'Alexandre Moine (2007) qui centre la définition du territoire à partir de l'interaction de 3 sous-systèmes individualisables, à savoir : le sous-système spatial, le sous-système d'acteurs et le sous-système de représentations. Selon Moine (2007), les mécanismes à l'œuvre dans le cadre des systèmes complexes laissent entrevoir 3 notions comprenant la compétition (interaction entre éléments) à laquelle s'adjoint l'amplification des fluctuations internes (boucle de rétroaction suite à la prise de décision) et au final interviennent les bifurcations (des brisures de symétries à l'origine des formes nées d'instabilité).

1.3.1 La notion de territoire, un concept complexe

Le territoire en tant que système est catégorisé en 3 sous-systèmes basiques⁵ :

- **Celui de l'espace géographique** : approprié par l'homme, aménagé, et au sein duquel apparaissent des organisations spatiales et des multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui le composent (naturel, anthropisé, social et institutionnalisé) ;
- **Celui des représentations de l'espace géographique** : ensemble de filtres (individuels, idéologique, sociétal et lié aux modes) qui influencent les acteurs dans leur prise de décision, et les individus, dans l'ensemble de leurs choix,

⁴ CREVOISIER, O. 2010. « La pertinence de l'approche territoriale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. décembre, no. 5, pp. 969-985.

⁵ MOINE. 2007. *Le Territoire, comment observer un système complexe ? Itinéraires géographiques 1*. L'Hamartan. ISBN : 978-2-296-03510-178 p.

selon deux temps : lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique et lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action ;

- **Celui des acteurs** (anthroposphère) : qui agissent consciemment ou inconsciemment sur l'espace géographique, influencés par leurs filtres, et suivant leur position au sein de ce système.

Le territoire est donc un système complexe dont la dynamique résulte des boucles de rétroactions qui lient un ensemble d'acteurs de l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent et gèrent. Aussi, en raison du grand nombre de composants qui l'englobent et des interactions qui existent entre eux, il est important de connaître ce fonctionnement par une approche systémique pour trouver des pistes d'actions.

1.3.2 L'approche systémique comme outil d'analyse du territoire

1.3.2.1 Notion d'approche systémique

L'approche systémique repose sur l'appréhension concrète d'un certain nombre de concepts tels que : système, interaction, rétroaction, régulation, organisation, vision globale, évolution, etc. Parmi ces concepts de base au cœur de l'approche systémique, il y a le « système » qui d'ailleurs, en fait sa matrice conceptuelle. Selon Aubert-Lotarski (2005), l'objet de l'approche systémique est d'élaborer un système de représentation qui permet d'appréhender les situations complexes de façon appropriée. Cela passe par la compréhension des systèmes, champ d'application privilégié de la complexité. »⁶ Cela exige de définir le système avant de déboucher à la notion d'approche systémique en elle-même.

De manière générale, le système est présenté comme un « *un ensemble d'éléments en interaction.* » Il nous faut une définition, plus large, plus complète et mieux élaborée pour traduire tous ses contours.

⁶AUBERT-LOTARSKI. 2005. Angeline et al., « Agir en situation complexe : L'approche systémique » Note de synthèse in http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Themes/management/note_4_approche_systemique.pdf consulté le 22 octobre 2016.

Plusieurs auteurs ont défini le mot système :

- ✓ Le mot système dérive du grec « *systema* » qui signifie « ensemble organisé ». Selon Bertalanffy (1973), un système est un « complexe d'éléments en interaction » ;
- ✓ Pour Jacques Lesourne (1976), la définition est moins restrictive : « un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique », en faisant référence à la notion d'évolution ;
- ✓ Pour De Rosnay (1975), il y a introduction d'une finalité : « un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction du but » ;

Au-delà de ces précisions fondamentales issues des définitions de ces auteurs, nous reprenons ici la définition formulée par Le Gallou (1993), pour qui un système est : « un ensemble, formant une unité cohérente et autonome, d'objets réels ou conceptuels (éléments matériels, individus, actions, etc.) organisés en fonction d'un but (ou d'un ensemble de buts, objectifs, projets, etc.) au moyen d'un jeu de relations (interrelations mutuelles, interactions dynamiques, etc.), le tout immergé dans un environnement»⁷.

Au regard de tout ce qui précède, comment pouvons-nous alors appréhender l'approche systémique ? Selon Marchand (1996), l'analyse systémique est une approche conceptuelle globale, décrivant plusieurs processus et leurs interactions. Les systèmes constituent ainsi un moyen de description et d'explication des interactions entre jeux d'acteurs et de contraintes. L'approche systémique appliquée en géographie cherche ainsi à établir l'ensemble des interactions spatio-temporelles entre des contraintes historiques, économiques, sociales, mentales, physiques, naturelles d'un territoire donné.⁸

1.3.2.2 Les apports de l'approche systémique à la compréhension du territoire

Pour comprendre le système complexe qu'est le territoire, il s'agit de décomposer les données spatiales complexes en données plus simples tout en intégrant celles liées à la présence des acteurs. L'approche systémique permet une compréhension de l'évolution d'un territoire et de son fonctionnement ; de l'organisation d'un espace

⁷ LE GALLOU, F. (1993). *Systémique. Théorie et applications*. Editions Tec Et Doc.

⁸ MARCHAND J.-P., 1996. « Les contraintes naturelles et l'organisation de l'espace » dans *Géopoint 96 Espace et nature dans la géographie aujourd'hui*. Groupe Dupont. Avignon. pp. 9-15.

régional. C'est aussi un outil de recherche qui permet d'appréhender le fonctionnement d'un territoire, quel que soit son degré de complexité et de dégager les règles d'organisation et de fonctionnement.

La notion de complexité ouvre un champ d'investigation considérable qui force à adopter du recul et à se doter des outils nécessaires afin de comprendre ce qui nous entoure. C'est donc ici qu'intervient l'apport de l'approche utilisée à savoir, la systémique. Il s'agit d'une démarche **théorique, méthodologique** et **pratique**, concernant l'étude de ce qui est reconnu complexe et qui pose des problèmes d'appréhension ou de compréhension des relations internes et externes, des structures de lois ou de propriétés émergentes ou encore des frontières.

Chapitre 2 : Analyse de la trajectoire historique et regard systémique sur l'aire protégée *Maromizaha*

Dans ce deuxième chapitre, nous présenterons l'espace géographique c'est-à-dire notre zone d'étude : l'aire protégée *Maromizaha*. Cette présentation de la zone d'étude sera abordée en utilisant l'approche systémique. Le regard systémique consiste à déplier les deux sous-systèmes qui composent cet espace géographique : l'environnement naturel et l'environnement construit. Dans ce dernier sous-système nous distinguerons :

- (1) La dynamique de la population locale qui est une variable importante dans le cadre de notre étude ;
- (2) Les règles formelles ;
- (3) Les règles locales.

A l'issue de ce chapitre nous montrerons les interactions entre l'environnement naturel et l'environnement construit par la création de l'aire protégée.

L'aire protégée *Maromizaha* a évolué dans le temps au gré des aménagements que certains acteurs ont voulu et souhaité qu'ils soient. Dans un premier temps, nous montrerons donc les temporalités et les trajectoires de *Maromizaha* sur le temps long afin d'en relever les différentes visions selon les périodes historiques. Plus clairement, il s'agit de dégager à chaque période historique comment la forêt a été perçue.

2.1 Temporalités et trajectoire de l'aire protégée Maromizaha

L'analyse socio-historique de l'aire protégée de *Maromizaha* est nécessaire car elle permet d'historiciser les processus sociaux et de redessiner les trajectoires d'exploitation et/ou de gestion qui ont conduit à l'aire protégée telle qu'elle est actuellement c'est-à-dire sous la gestion du *GERP*.

- **La période paléo-malgache** : une vision de la forêt comme un moyen de subsistance

Au commencement du peuplement de Madagascar, appelée "période paléo malgache", les *Ntaolo* (*ancêtres*) se subdivisèrent selon leurs choix de subsistance en deux grands groupes : les *Vazimba* "ceux de la forêt", qui s'installèrent comme leur nom l'indique dans les forêts de l'intérieur et les *Vezo* "ceux de la côte" qui restèrent sur la côte Ouest.

Les *Vazimba* était donc à l'origine les *Ntaolo* chasseurs-cueilleurs qui décidèrent de s'établir "dans la forêt", notamment dans les forêts des hauts plateaux centraux de la grande île et celles de la côte Est et Sud-Est, tandis que les *Vezo* étaient les *Ntaolo* pêcheurs qui restèrent sur les côtes de l'Ouest et du Sud (probablement les côtes du premier débarquement)⁹.

A ce propos, notre terrain nous a permis de confirmer que selon les croyances actuelles, des *vazimba* ont effectivement vécu sur le territoire il y a très longtemps, et sont encore actuellement considérés par la population locale comme les grands ancêtres. Un affleurement rocheux nommé *Andriambavibe* est d'ailleurs considéré comme un lieu de culte sacré pour communiquer avec les *vazimba*. Ainsi, nous pouvons clairement supposer qu'au début du peuplement, avec l'installation des villages dans la forêt, il y eut forcément un début de déforestation étant donné que les premiers peuples étaient chasseurs-cueilleurs avant que la pratique du *tavy* ne se développe considérablement.

➤ **La période royale :** l'ébauche d'une vision de conservation

Les anciens souverains de Madagascar notamment le roi *Andrianampoinimerina* puis la reine *Ranavalona II* ont mis en place des politiques de conservation des forêts. Nous supposons donc que *Maromizaha* qui à l'époque n'était pas encore une aire protégée, n'ait pas échappé à ces nouveaux textes législatifs et qu'un début de gestion forestière et implicitement de mise en œuvre des politiques de conservation des forêts a été mis en place. Notons qu'à l'époque, le bois était intensément exploité pour les besoins du royaume (les habitations notamment).

➤ **La période coloniale :** une vision de conservation avec de nouvelles réglementations et une vision d'exploitation pour les besoins de la colonie

Au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, la société coloniale française *grande île* avait investi la région afin de produire intensément le bois d'Eucalyptus et d'exporter différents bois précieux.¹⁰ Parallèlement, des réglementations forestières avaient été instaurées par les colons sur tout le royaume. Il s'agissait notamment du

⁹ SIMON, P. 2006. La langue des ancêtres. L'harmattan, 2006 ISBN 229601108X, 9782296011083, 506 pages (p.455)

¹⁰ SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux 92 pages.

décret réorganisant le régime forestier et interdisant les feux de 1913. Puis un décret créant la première réserve forestière à but écologique au monde en 1930. Une vision de conservation de la forêt est donc aussi notée durant cette période.¹¹

En 1947, l'insurrection malgache contre les colons français éclate à Madagascar. A la suite d'un soulèvement de grande ampleur à *Moramanga*, les rebelles se sont enfuis pour se réfugier plusieurs mois dans la forêt de *Maromizaha*, afin d'échapper aux représailles des forces coloniales. En témoigne le nom du village d'*Ambatosonegaly* (en référence aux tirailleurs sénégalais). Ils étaient alors constamment en mouvement afin d'échapper aux tirailleurs et de rallier les villages installés dans la forêt. Ainsi la déforestation s'est intensifiée non seulement par l'exploitation du bois mais aussi par la fuite et l'installation des rebelles dans la forêt.

Quelques temps après la décolonisation, en 1986, avec l'achèvement de la construction de la deuxième route nationale de Madagascar, reliant la capitale *Antananarivo* à la ville de *Toamasina* sur la côte Est, on note une vague de migration de la forêt vers le bord de la route notamment pour les avantages économiques qu'offraient cette route.

➤ **Période de gestion par les allemands** : une vision de valorisation de la forêt par la recherche

En 2001, la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) du Ministère chargé de l'Environnement confie la gestion de la forêt *Maromizaha* à travers un protocole d'accord au NAT (Natur und Artenschutz in den Tropen), un organisme de recherche allemand, dans le but de valoriser et de sauvegarder les richesses naturelles de cette forêt. Concernant NAT, l'objectif principal était la recherche. Très peu d'activités de conservation et de développement proprement dites ont été effectuées. Le contrat arrive à son terme en 2007 et un an plus tard, le *GERP* (Groupe d'Etude et de Recherche sur les Primates) prend la relève à travers un contrat de délégation de gestion temporaire signé avec le Ministère chargé de l'Environnement.¹²

¹¹ BERTRAND, A. et al. 2009. « Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale de Madagascar » , *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 3, mis en ligne le 14 décembre 2009, consulté le 22 juillet 2017. In : <http://vertigo.revues.org/9231> ; DOI : 10.4000/vertigo.9231

¹² SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux 92 pages.

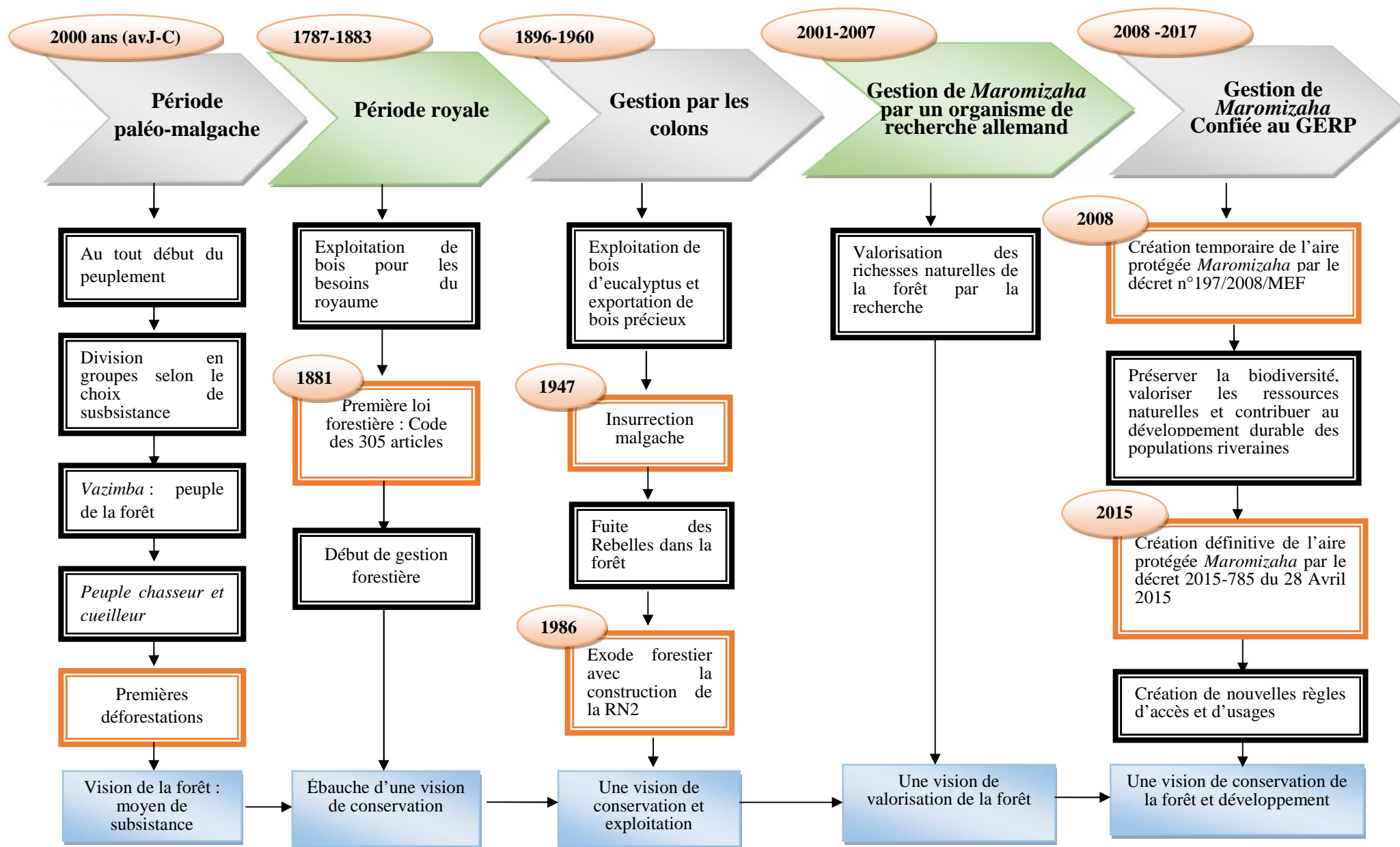
➤ **La situation actuelle** : une vision de conservation et de développement

En 2008, l'aire protégée *Maromizaha* est créée temporairement par la décision n°197/2008/MEF du ministère de l'environnement et des Eaux et Forêts. La création définitive de l'aire protégée *Maromizaha* a ensuite été proclamée officiellement par le décret 2015-785 du 28 Avril 2015.

En application du Code des aires protégées de Madagascar, *Maromizaha* est classée « Réserve de Ressources Naturelles » (catégorie propre à Madagascar) ce qui correspond à la catégorie VI de l'UICN « aire protégée de ressources naturelles gérée ». Il y a transcription de la catégorisation UICN dans le droit malgache. Cette catégorie a pour objectif de préserver la biodiversité tout en gérant durablement les ressources naturelles et donc en contribuant au développement des populations riveraines de l'aire protégée. Le statut d'aire protégée apporte ainsi de nouvelles règles d'accès et d'usages, accroît les échanges avec l'extérieur, importe des projets de développement et en définitive, bouleverse les équilibres naturels et sociaux de *Maromizaha*.¹³

Ainsi l'histoire nous montre que la forêt était encore le milieu de vie unique des populations autochtones il y a une centaine d'année. Selon nos enquêtes, certaines personnes se sont même retirées de la forêt il y a seulement quelques années. Les moyens de subsistance des populations étaient donc conditionnés par ce milieu. Cette démarche vers la compréhension de la vie antérieure est essentielle lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de conservation, de développement et de cogestion. Des activités qui conditionnent la gouvernance.

¹³ SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux 92 pages.



d'environ 18 °C avec une moyenne mensuelle maximale d'environ 21°C au mois de février et une moyenne mensuelle minimale d'environ 15°C au mois de juillet.

La pluviométrie moyenne annuelle est de 1179,6 mm, répartie sur 207 jours de pluie. Par ailleurs, la zone d'étude est exposée aux passages fréquents de cyclones. Le dernier date du 8 Mars 2017. Ce cyclone nommé « Enawo » a amené des vents dépassant la barre des 290 km/h dans la région et causé de nombreux dégâts dans les villages limitrophes de l'aire protégée notamment des éboulements sur route, des habitations détruites, des inondations et ensablements des terrains de cultures, etc.¹⁴

2.2.2 La géologie

La géologie est une donnée importante pour notre cas d'étude car elle très fortement liée à la déforestation. En effet, en absence de forêt, le sol sera exposé au lessivage par les pluies ou à une dessiccation en cas d'insolation trop intense.

La forêt de *Maromizaha* est formée par un enchaînement de hautes collines séparées par des vallées étroites. Le relief est très accidenté, les pentes sont fortes, souvent supérieures à 40%. L'altitude varie de 700 à un peu plus de 1200 mètres d'altitude (le point le plus haut culmine à 1213 mètres). Cette variation d'altitude facilite l'alimentation des rivières au niveau des villages

La roche mère est de type métamorphique (gneiss à graphite). La zone est caractérisée par un sol ferrallitique doté d'un horizon humifère plus ou moins épais qui lui confère une texture sableuse favorable à l'infiltration de l'eau. Notons qu'à *Maromizaha* au niveau du *savoka* (forêt en reconstitution après culture sur brulis), l'horizon humifère est fortement décapé. Les cultures sur brulis répétées favorisent ainsi l'érosion du sol.¹⁵

2.2.3 L'hydrographie

Grâce à la forte pluviométrie et à la variation d'altitude, plus d'une vingtaine de cours d'eau prennent leur source dans la forêt de *Maromizaha*. Les nombreuses rivières qui courent le long de la forêt et passent près des habitations ont une forte influence sur la vie des communautés locales. Elles portent même parfois le nom des villages qui se

¹⁴ SURRANS, R. 2017. Etat d'avancement semestriel de gestion (à l'attention des bailleurs de fonds), 156 pages

¹⁵ SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux 92 pages.

sont construit autour d'elles comme *Anevoka* par exemple. Les villageois utilisent ces rivières comme source d'eau potable, pour la toilette, la lessive ou encore la vaisselle. Notons que cette forte disponibilité en eau a été un élément pris en compte par le *GERP* pour l'élaboration de projets de développement (notamment la pisciculture).

2.2.4 La biodiversité de la forêt de Maromizaha

➤ La Flore de Maromizaha

La diversité des espèces végétales et la répartition des différents types de paysages influencent directement le climat au niveau local (humidité, température...) mais aussi au niveau mondial. En effet, la régulation du climat mondial dépend de la biodiversité qui agit sur les grands cycles biogéochimiques (eau, CO₂...) dont, par exemple, les plantes qui absorbent du dioxyde de carbone (CO₂) et produisent, maintiennent et stabilisent l'oxygène atmosphérique.¹⁶

La forêt de *Maromizaha* est appelée la « forêt pluviale des arbres à Dragons » du fait de la présence d'une espèce emblématique de la famille des *LILIACEA*, la *Dracaena reflexa*, aussi connu sous le nom d'« arbre dragon ». Le dernier recensement effectué à *Maromizaha* par le *GERP* a révélé la présence de 87 familles, 213 genres et 433 espèces pour un taux d'endémicité avoisinant les 77 %. Les végétaux sont généralement utilisés comme combustibles, matériaux de construction et pour la confection d'outils artisanaux ou encore en tant que plantes médicinales.¹⁷

➤ La Faune de Maromizaha

Les variations du climat modifient les zones de vie des espèces tant animales que végétales et la structure des communautés biologiques.¹⁸

L'aire protégée *Maromizaha* présente une forte richesse faunistique. Les recensements du *GERP* font état de :

- 12 espèces de lémuriers (4 diurnes / 6 nocturnes / 2 cathémérales)
- 7 espèces de rongeurs ;
- 10 espèces d'insectivores ;

¹⁶HARROIS-MONIN, F. Climat et biodiversité : des liens essentiels. In http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbiodiv/?pid=decouv_chapC_p7

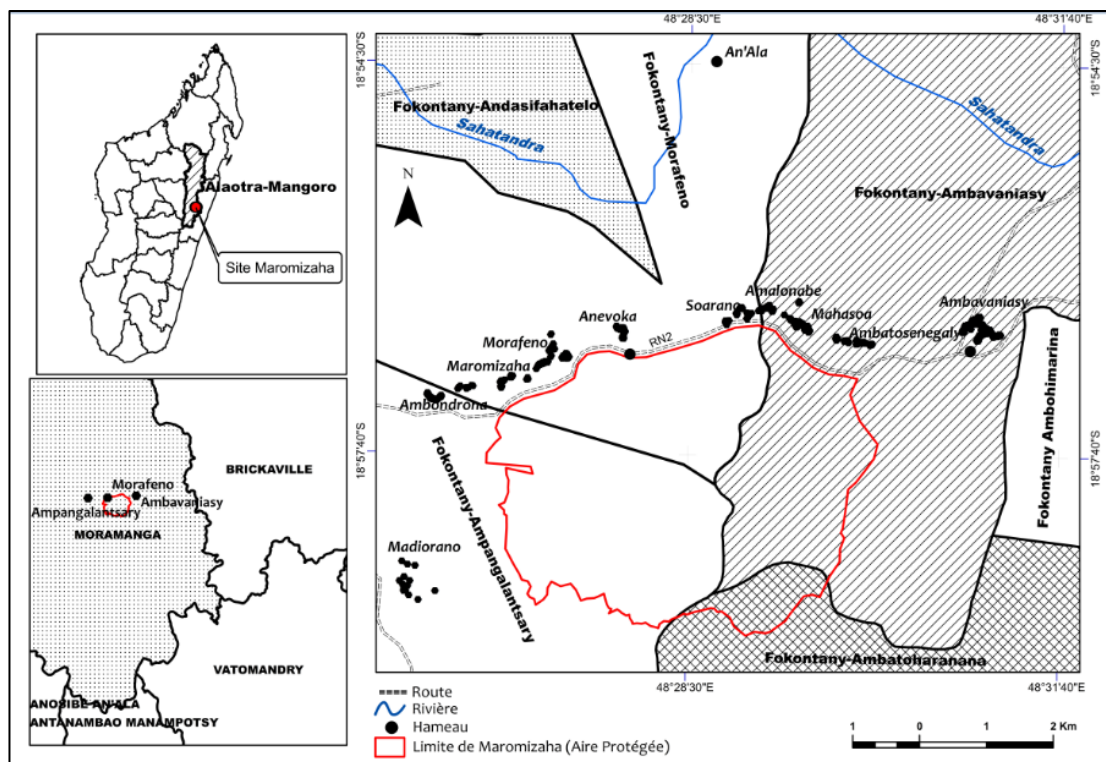
¹⁷ www.GERP.mg consulté le 01 juillet 2017

¹⁸ HARROIS-MONIN, F. Climat et biodiversité : des liens essentiels. In http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbiodiv/?pid=decouv_chapC_p7

- 6 espèces de chauve-souris ;
- 84 espèces d'oiseaux (dont 77 espèces endémiques régionales) ;
- 34 espèces de reptiles ;
- 25 espèces d'amphibiens ;
- Et plus de 800 espèces de papillons nocturnes¹⁹

Dix (10) villages limitrophes de l'aire protégée *Maromizaha* profitent des ressources naturelles de la forêt. Il s'agit (d'Ouest en Est) de *Madiorano*, *Ambondrona*, *Maromizaha*, *Morafeno*, *Anevoka*, *Soarano*, *Amalonabe*, *Mahasoa*, *Ambatosonegaly*, et *Ambavaniasy* (carte 2).

Carte 2 : Localisation des villages limitrophes de l'aire protégée *Maromizaha*



Source : GERP, 2016

2.2.5 Interaction entre les éléments du sous-système naturel

(1) La présence de la flore (forêt) participe activement au cycle de l'eau via l'évapotranspiration. Ainsi, le climat est lié à la flore qui elle-même est liée à l'hydrographie car alimentée par les cours d'eaux et les réseaux hydriques du sous-sol.

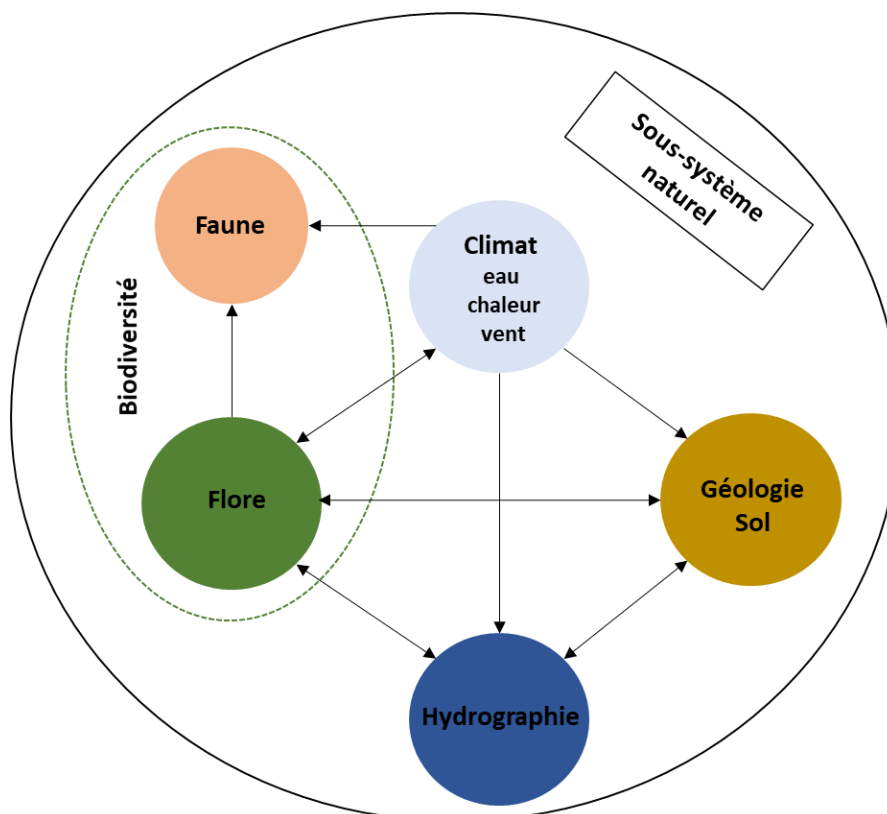
¹⁹ www.GERP.mg consulté le 01 juillet 2017

(2) La géologie est également liée à la flore à car en absence de forêt, le sol est exposé davantage au lessivage par les pluies ou à une dessiccation en cas d'insolation intense. Donc Climat (pluie et température) et Géologie sont également liés.

(3) Sur les pentes, l'absence de flore peut causer des glissements de terrain pouvant polluer les cours d'eaux. Ainsi, la flore est liée à la géologie mais cela peut aussi avoir une incidence sur l'hydrographie.

(4) La faune est liée à la flore car il s'agit de l'habitat des espèces animales. En ce sens, la destruction ou la disparition de la flore perturbera l'équilibre des espèces animales. Le climat est lié à la faune car les variations climatiques peuvent modifier les zones de vie des espèces tant animales que végétales et la structure des communautés biologiques.

Schéma 2 : Interaction des éléments du sous-système naturel



Source : Auteur

2.3 L'environnement construit

Dans la construction, il y a divers éléments à prendre en considération :

- (1) la dynamique de population avec les divers aspects (contextes ethniques, croyances, coutumes...), puis les éléments économiques (activités et services) ;
- (2) le cadre institutionnel imposé par le code des aires protégées et la loi forestière qui est le « gouvernement officiel » ;
- (3) les règles locales, traditionnelles.

2.3.1 La dynamique de population

Dans le cadre de notre étude, particulièrement en matière de déforestation, les variables démographiques requièrent une attention particulière puisque la population est reconnue comme l'une des causes principales de la dégradation de l'environnement.

2.3.1.1 Le contexte ethnique

Les nombreuses recherches pluridisciplinaires récentes, archéologiques²⁰, génétiques²¹, linguistiques²² et historiques²³, confirment toutes que l'ensemble du peuple malgache est primordialement d'origine austronésienne de l'archipel indonésien. Arrivés probablement sur la côte Ouest ou Nord-Ouest de Madagascar en 2000 ans avant Jésus Christ. - selon les archéologues²⁴ et peut-être encore plus tôt selon les généticiens²⁵, les pionniers navigateurs austronésiens sont connus de la tradition orale malgache sous le nom des **Ntaolo** (de **tau - *ulu* - "les hommes premiers", en proto-malayo-polynésien²⁶). Il est également probable que ces anciens se

²⁰ BURNEY, D. A. et al. 2004. « A chronology for late prehistoric Madagascar », *Journal of Human Evolution*, 47, 25-63.

²¹ HURLES, M. E. et al. 2005. « The Dual Origin of the Malagasy in Island Southeast Asia and East Africa: Evidence from Maternal and Paternal Lineages », *American Journal of Human Genetics*, vol. 76, 894-901, (ISSN 0002-9297) in <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1199379/>

²² DAHL, O. 1991. « *Migration from Kalimantan to Madagascar* » Oslo, Norwegian University Press, 1991. (ISBN 82-00-21140-1)

²³ VERIN, P. 2000. Madagascar, Paris, Karthala, p.20

²⁴ GOMMERY, D. "Le peuplement de Madagascar remonte à 2000 ans avant Jésus Christ"

²⁵ X RICAUT, F. 2009. « A new deep branch of eurasian mt DNA macrohaplogroup M reveals additional complexity regarding the settlement of Madagascar » *BMC Genomics* 2009, 10:605 doi:10.1186/1471-2164-10-605 in: <http://www.biomedcentral.com/1471-2164/10/60>

²⁶RANDRIAMASIMANANA, C. 1999. The Malayo-Polynesian Origins of Malagasy. Association for the History of Language, 1999: 26-43, Melbourne, Australia. AHL Studies in the Science & History of Language 2, Volume 2. http://folk.uio.no/janengh/gassisk/M-P_Origin.pdf

nommaient eux-mêmes les *Vahoaka* (de **va*-**waka* "peuple/ceux des canoës" ou "peuple de la mer"), terme signifiant simplement aujourd'hui le "peuple" en malgache. Au tout début du peuplement appelée "période paléomalgache", les *Ntaolo* se divisèrent, selon leurs choix de subsistance, en deux grands groupes : les *Vazimba* (de **ba/va-yimba*- "ceux de la forêt", de **yimba*- "forêt" en proto Sud-Est barito, aujourd'hui *barimba* ou *orang rimba* en malais²⁷) qui s'installèrent comme leur nom l'indique dans les forêts de l'intérieur et les *Vezo* (de **ba/va/be/ve-jau*, "ceux de la côte" en proto-malayo-javanais, aujourd'hui *bejau* en malais, *bajo* en javanais²⁸) qui restèrent sur la côte Ouest.

À l'intérieur des terres, les luttes pour l'hégémonie des différents clans néo-*Vazimba* des hauts plateaux centraux aboutirent à la naissance des royaumes et/ou ethnies *Merina*, *Betsileo*, *Bezanozano*, *Sihanaka*, *Tsimihety* et *Bara*. Sur les côtes, l'intégration des nouveaux immigrants orientaux, moyen-orientaux et africains donnèrent naissance aux royaumes et/ou ethnies néo-*Vezo* : *Antakarana*, *Boina*, *Menabe* (réunis plus tard en Sakalava) et *Vezo* (Côte Ouest), *Mahafaly* et *Antandroy* (Sud), *Antesaka*, *Antambahoaka*, *Antemoro*, *Antaifasy*, *Antanala*, *Betsimisaraka* (côte Est). Aujourd'hui, la population de Madagascar peut être considérée comme le produit d'un brassage entre les premiers occupants *vahoaka ntaolo austroésiens* (*Vazimba* et *Vezo*) et ceux arrivés plus tardivement (*Hova* néo-Austronésiens, Perses, Arabes, Africains et Européens). Actuellement, on compte 18 ethnies à Madagascar : les *Antaifasy*, les *Antaimoro*, les *Antaisaka*, les *Antakarana*, les *Antambahoaka*, les *Antandroy*, les *Antanosy*, les *Bara*, les *Bestileo*, les *Bestimisaraka*, les *Bezanozano*, les *Mahafaly*, les *Merina*, les *Sakalava*, les *Sihanaka*, les *Tanala*, les *Tsimihety* et les *Vezo*.

En ce qui concerne l'aire protégée *Maromizaha*, la population limitrophe est constituée de cinq ethnies différentes : les *Betsimisaraka*, les *Bezanozano*, les *Merina*, les *Sihanaka* et les *Betsileo*. Il y a ainsi une forte hétérogénéité au niveau de la population et on peut ainsi facilement appréhender les nombreux mouvements de population antérieurs. Les migrants ont généralement des niveaux de vie plus élevés. En effet, ils ont des activités telles que l'agriculture moderne, le commerce de granite ou encore l'hôtellerie. Les relations entre autochtones et migrants sont en général bonnes car les

²⁷ SIMON,P. 2006. La langue des ancêtres. L'harmattan, 2006 ISBN 229601108X, 9782296011083, 506 pages (p.16)

²⁸ SIMON,P. 2006. La langue des ancêtres. L'harmattan, 2006 ISBN 229601108X, 9782296011083, 506 pages (p.474)

migrants offrent, à travers leurs activités, du travail aux autochtones et font ainsi augmenter le produit intérieur brut local.

2.3.1.2 Les croyances et coutumes

La culture d'un peuple est la résultante dynamique de l'interaction souvent dialectique entre l'homme à travers ses besoins et ses capacités et le milieu environnant avec ses ressources et ses contraintes dans lequel il vit et évolue. C'est un ensemble de connaissances et de techniques, de valeurs, d'aspirations, de croyances, d'attitudes, de structures de conduite et des relations par rapport à tout ce qui l'entoure (les siens, ses compatriotes, ses semblables, la nature et d'autres formes images ou représentations spirituelles).²⁹

Une des caractéristiques fortes de la culture locale à Madagascar et notamment à *Maromizaha* est l'importance de la vie sociale. Cette organisation de la vie sociale se lie alors avec le besoin de s'accorder à ce que font les autres et non pas avec le besoin de distinction. La vie sociale est un impératif de la vie traditionnelle et y adhérer est en quelque sorte une identification à la communauté traditionnelle. C'est aussi pour chacun une manière d'appartenir à un groupe et une condition de survie étant donné l'isolement géographique, la précarité des ressources et l'insécurité face aux maladies et aux catastrophes naturelles, notamment les cyclones, qui frappent souvent la partie Est de Madagascar.

En ce qui concerne cette culture locale, on est clairement dans une identification avec une approche particulariste qui sauvegarde la tradition locale dans le domaine spirituel. En effet, cette culture s'articule autour d'événements particuliers qui donnent lieu à des cérémonies traditionnelles. Les rites et cérémonies les plus pratiqués sont le *vonivao* [fête familiale organisée en remerciement aux ancêtres et au créateur (*Zanahary*) aux prémices de la récolte du riz], le *zazafolo* [fête particulière lorsqu'un ménage atteint 10 enfants] et le *fapakaram-bady* [mariage traditionnel impliquant la dote].

Ces cérémonies commencent généralement par un *joro*, discours prononcé par le *tangalamena* accompagné d'offrande de miel et de *toaka gasy* (rhum traditionnel) pour remercier la générosité des ancêtres.

²⁹ HUYNH, C. 1982. Identité culturelle et développement : portée et signification. Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. 22p. In <http://unesdoc.unesco.org/images/0004/000496/049616fo.pdf>

De nombreux lieux sacrés ont également été recensés. Il s'agit des lieux de prière traditionnels et des lieux qui font l'objet d'interdictions (*fady*) particulières. Le lieu le plus sacré du site est l'affleurement rocheux *Andriambavibe*. Il fait face à la forêt de *Maromizaha* du côté Nord de la RN2. Les autres lieux sacrés emblématiques de la zone sont la grotte à chauve-souris et le rocher *Maromizaha*, mais aussi certaines rivières et chutes d'eau. Les *fady* sont souvent liés à la consommation de porc. En effet, après avoir mangé du porc, on ne peut accéder aux lieux sacrés. Enfin le jeudi, et plus rarement le mardi, certains villageois s'interdisent de travailler les rizières. Les contrevenants à tous ces *fady* s'exposent au rejet social, à la folie voire même à la mort.³⁰

Les *Vazimba* dont nous parlions précédemment (2.3.1.1) sont actuellement considérés comme des âmes errantes bienfaisantes ou malfaisantes. Se révélant en rêve-cauchemar, leur apparition peut-être un bon ou mauvais présage. Potentiels instigateurs de maux et de mort, ils passent également pour avoir la faculté non seulement de posséder l'humain, d'en extirper toute volonté et d'en faire leur marionnette. Notre terrain nous a justement permis de vivre une expérience particulière et de constater que cette croyance est encore très fortement ancrée dans l'esprit des villageois. En effet, trois jeunes filles tombées gravement malade et apparemment atteintes de démence auraient été possédées par les *Vazimba* à cause d'une culture sur brûlis qui a été faite par l'un de leur oncle aux alentours de l'affleurement rocheux sacré *Andriambavibe*. L'une des 3 jeunes filles incendia sous les yeux de toute la population locale l'habitation de son oncle (préssumé responsable de sa démence) au cœur du village d'*Anevoka*. Cet acte aurait apparemment été commandité et contrôlé par les *Vazimba*, c'est pourquoi la population n'est pas intervenue pour éteindre le feu. Les villageois ne se référaient plus alors à une quelconque autorité légale, tout ce qui importait était d'apaiser les mauvais esprits. La population a même été jusqu'à envisager le sacrifice humain (cf. annexe 2).

2.3.1.3 La démographie

La qualité de l'environnement est affectée par une exploitation intensive des ressources naturelles. En effet, une population croissante est susceptible d'avoir des

³⁰ SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux, 92 pages.

besoins alimentaires plus importants, exerçant ainsi des pressions sur les ressources. Ainsi, l'accroissement démographique peut constituer une menace directe pour l'environnement local.

La liste des Personnes Affectées par le Projet (PAP), établie en avril 2017 par le *GERP*, a permis de recenser 2131 personnes vivant dans les 10 villages qui jouxtent l'aire protégée *Maromizaha*. En 2015, les personnes affectées par le projet recensées étaient au nombre de 1282. Ce chiffre n'était toutefois pas exhaustif car en 2015, le village d'*Ambavaniasy* n'avait pas été pris en compte et le recensement ne comprenait pas les mineurs.

Tableau 2 : Recensement des personnes affectées par le projet dans les 10 villages

<u>Villages</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>	<u>Ménages</u>
Madiorano	117	102	219	63
Ambondrona	45	36	81	13
Maromizaha	96	97	193	51
Morafeno	151	126	277	66
Anevoka	223	254	477	121
Soarano	58	65	123	27
Mahasoa	88	73	161	38
Amalonabe	38	41	79	24
Ambatosenegaly	214	216	430	109
Ambavaniasy	46	44	90	25

Source : *GERP*, tableau des PAP, avril 2017

2.3.1.4 Les activités économiques et services

D'une manière générale, l'activité économique principale est l'Agriculture. Cependant il faut distinguer les **cultures vivrières** (riz, maïs, manioc, patate douce) dont les produits sont consommés par le ménage, des **cultures de rente** (gingembre, ananas, banane) dont les produits sont essentiellement destinés à la vente. Quelques cultures de haricot vert, de concombre, de piment, de brèdes et de plantes ornementales sont également pratiquées. Les ventes se réalisent localement entre les villageois.

Seulement certaines personnes pratiquent en plus de l'agriculture, l'élevage. Les élevages les plus pratiqués sont le poulet, le porc, le canard et l'oie.

Cependant, de fortes inégalités de richesse ont été remarquées car les migrants sont généralement plus riches que les autochtones. On peut ainsi différencier approximativement différentes classes sociales :

- ❖ **Les migrants** ont investi dans différentes activités qui leur garantissent des revenus fixes confortables comme l'hôtellerie ou l'exploitation de granite.
- ❖ **La classe moyenne** est constituée d'épiciers et de personnes en mesure d'offrir des services telles que le guidage de chercheurs ou de touristes, le lavage et le gardiennage de camions. Ce sont aussi ceux qui font un usage illégal des ressources naturelles pour la vente de bois et de charbon.
- ❖ **Les plus pauvres** sont les autochtones qui exploitent leurs terres agricoles de manière traditionnelle ou qui sont employés par les propriétaires de carrière. Certains complètent leurs revenus grâce aux emplois créés par l'aire protégée ce sont notamment, les pépiniéristes, les porteurs ou les cuisinières.

Il est important de noter que l'impact de la population sur l'environnement peut être modifié par la croissance économique. Par exemple, l'augmentation du revenu peut orienter les besoins en énergie vers des sources autres que le bois combustible.³¹ Actuellement, des Activités Génératrices de Revenus (AGR) sont justement en cours de perfectionnement à *Maromizaha*. On peut citer par exemple l'apiculture, la pisciculture ou la production de piments. Mais ces activités ont été malheureusement victimes du dernier cyclone. En effet, 37 étangs piscicoles ont été détruits par le cyclone. Par ailleurs, des blocages surviennent également au niveau de la vente des produits.

2.3.1.5 Les réseaux à finalité productive

Dans le cadre des règles de gestion de l'aire protégée *Maromizaha*, du principe d'équité concernant le choix des bénéficiaires de projets et de la prise en considération des 10 villages riverains à *Maromizaha*, la communauté locale a été invitée à se regrouper en associations pour recevoir les micro-projets de développement. Cela a

³¹ NGUYEN VAN, P et AZOMAHOU, T. 2003. « Déforestation, croissance économique et population Une étude sur données de panel ». Revue économique 2003/4 (Vol. 54), Pp 835-865, DOI : 10.3917/reco.544.0835 in <https://www.cairn.info/revue-economique-2003-4-page-835.htm>

entraîné une vague de création d'associations dans l'ensemble des villages. Il a été recensé en 2016, pas moins de 52 nouvelles associations réparties dans les 10 villages abritant les PAP autour de l'aire protégée. Ces associations ont déjà eu l'occasion de profiter de micro-projets de développement tel que l'octroi de micro-crédits. Ces associations favorisent la prise d'initiative dans la confection de micro-projets de développement.

Cette année (2017), 26 associations ont pu bénéficier de micro-projets de développement d'une valeur de 1 000 000 d'*ariary* (environ 300 euros). Les associations bénéficiaires ont été sélectionnées par la plateforme de gestion selon l'évaluation de faisabilité de leur projet effectuée en 2016. Ces projets sont actuellement suivis par un responsable du *GERP* ainsi que par des étudiants recrutés en tant que stagiaires. Il est également intéressant de constater à travers ces associations, la capacité de se regrouper de la population locale sans liens de parenté afin de maximiser les bénéfices économiques d'un projet. Les microprojets de développement dont bénéficient les associations ont permis de toucher une plus grande part de la communauté locale. En effet, il a été constaté que les AGR, malgré des résultats probants, nécessitent de très importants investissements pour un faible nombre de bénéficiaires. De plus, les AGR ne sont pas accessibles à toute la communauté locale du fait du niveau technique à intégrer.

Aussi, afin de former le milieu local et cimenter la communauté locale, des réseaux à finalité productive ont été créés. Il faut distinguer deux types de réseaux :

- ❖ **Les réseaux institutionnels formels** : qui sont les différentes associations du type éleveurs de porc, éleveurs de poulet, pisciculteurs et apiculteurs, ou encore le collectif des femmes. Dans une optique de développement local, ceci facilite l'appui et les conseils pour la communauté locale afin de développer les activités agricoles et de renforcer les capacités locales.
- ❖ **Le réseau informel** : il peut combiner différentes sortes de réseaux du type familiaux, amicaux ou solidaires. Dans le cas de *Maromizaha*, le réseau le plus répandu est surtout de type familial. Pourtant, des entraides entre amis ou entre communautés du même village, pourraient faciliter la dynamique du territoire.

2.3.2 Les règles formelles imposées par l'Etat

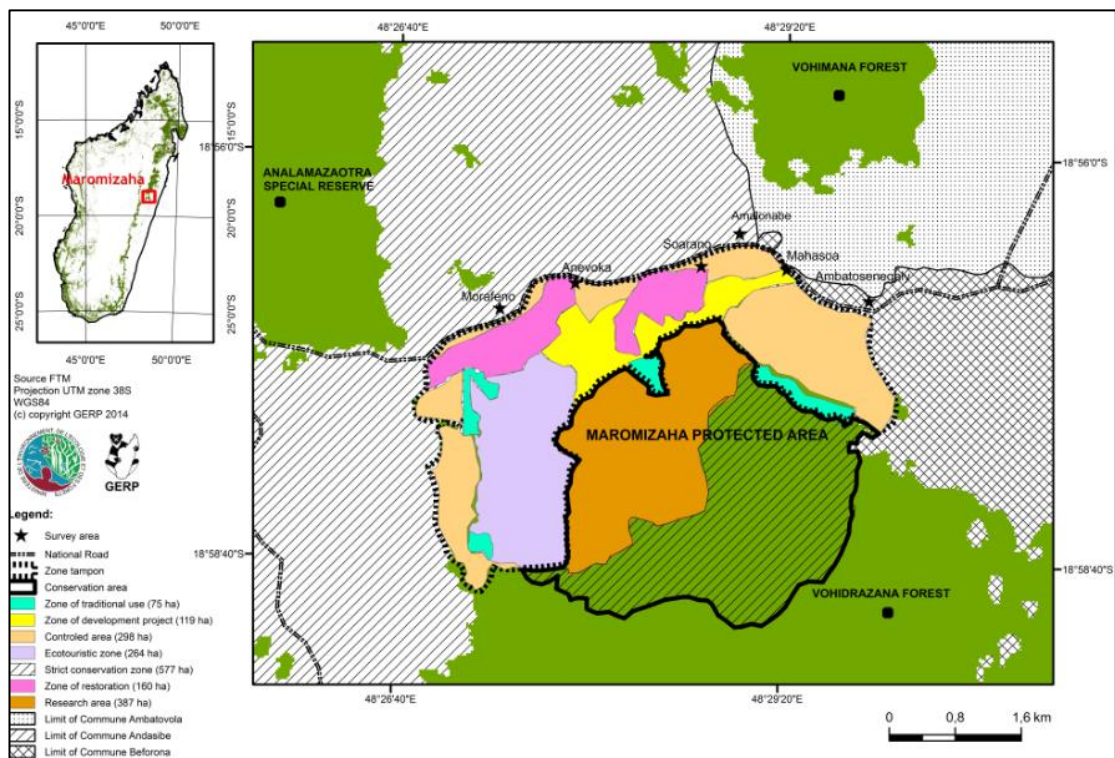
En ce qui concerne les droits d'usage généraux, certaines activités, prévues par le titre V du COAP relatif aux dispositions pénales, sont strictement interdites dans l'ensemble de l'aire protégée sous peine de lourdes sanctions. Il est notamment question de la pratique du feu de défrichement, du commerce, de la chasse ou de la cueillette d'espèces menacées ou encore des activités minières.

En ce sens, des limites institutionnelles et naturelles ont été instaurées afin de préserver les ressources naturelles de *Maromizaha*.

2.3.2.1 Limites institutionnelles et droit des locaux

L'accès et les usages des ressources naturelles sont règlementés en fonction de la vocation et de l'objectif de chaque zone et sous-zone. Les coordonnées géographiques des points limites et le zonage global de l'ensemble de l'aire protégée *Maromizaha* est indiqué sur la carte ci-dessous.

Carte 3 : Zonage de l'aire protégée *Maromizaha*



Source : GERP, 2015

L'aire protégée *Maromizaha* comprend un noyau dur et une zone tampon.

➤ **Le noyau dur**

Le Noyau Dur s'étend sur une superficie de 964 ha. Il comprend deux zones de conservation :

- **La zone de conservation stricte** de 577 hectares soit 30,69% de la superficie totale : sis à l'intérieur de l'aire protégée et dans laquelle toute activité, toute entrée et toute circulation sont strictement réglementées.
- **La zone de recherche** de 387 hectares soit 20,58% de la superficie totale, qui est une parcelle permanente de suivi. Cette unité est réservée aux études et recherches sur la biodiversité de *Maromizaha*. Toute circulation à l'intérieure de cette zone est règlementée et contrôlée.

➤ **La zone tampon**

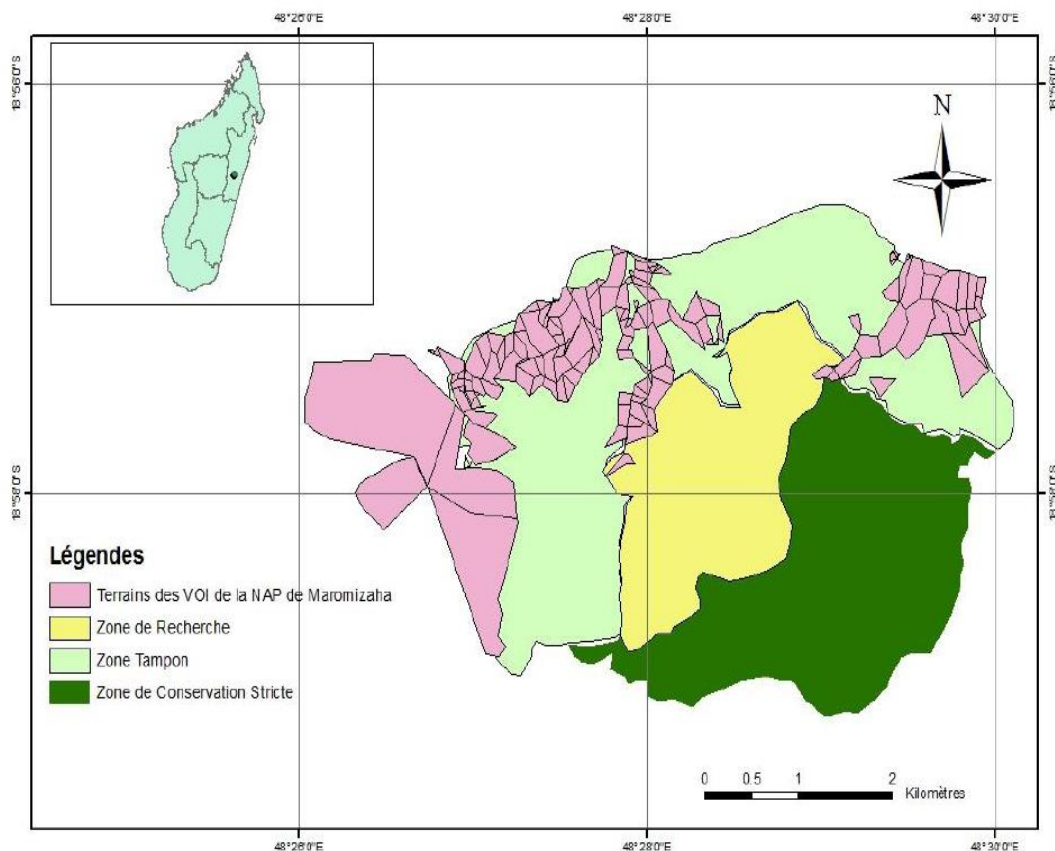
La zone tampon : zone jouxtant le « noyau dur », dans laquelle les activités sont limitées et régies par voie législative pour assurer une meilleure protection de l'aire protégée. Les sous-zones faisant partie de la « zone tampon » sont :

- **Les Zones d'Occupation Contrôlée** qui sont des zones d'installation, d'occupation humaine existant avant la création de l'aire protégée. L'occupation est soumise à des « Cahiers des Charges » définis par voie réglementaire. Cette unité se totalise à 298 hectares soit 3,51% de la superficie totale ;
- **Les Zones d'Utilisation Contrôlée** qui sont des zones dont l'utilisation et le prélèvement de ressources naturelles sont réglementées et contrôlées. Cette unité a une superficie égale à 75 hectares soit 3,99% de la superficie totale ;
- **Les Zones de Développement Durable** qui sont des zones destinées à l'agriculture et au projet de développement, soumises à une réglementation bien définie. Cette unité représente 119 hectares de superficie, est formée par des terrains de cultures et des *savoka*, soit 6,33% de la superficie totale ;

- **Les Zones de Restauration** qui sont des zones de restauration écologique de la forêt de *Maromizaha* également règlementées et contrôlées. Cette unité est formée par des *savoka* de 160 hectares de superficie répartie en bordure de la forêt de *Maromizaha*, soit 8,51% de la superficie totale ;
- **La Zone Ecotouristique** qui est affectée à des activités écotouristiques. Cette unité de 264 hectares soit 14,04% de la superficie totale, est destinée à l'implantation d'infrastructures touristiques, éducatives ou fonctionnelles.

Notons que la création de l'aire protégée *Maromizaha* a entraîné l'appropriation de certaines terres cultivables à l'intérieur de la zone tampon par le gestionnaire, au détriment des populations locales. Cela a fortement contribué à l'appauvrissement général des populations locales.

Carte 4 : Délimitation des propriétés foncières coutumières



Carte de délimitation des propriétés foncières coutumières

Source : GERP, 2016

2.3.2.2 Limites naturelles : les cibles de conservation et les menaces

Selon la définition de l'UICN, une cible de conservation est un élément de la biodiversité nécessitant une gestion en raison de son caractère exceptionnel ou de son niveau de menace. Les cibles de conservation sont déterminées afin de concentrer les activités de conservation. Sur le site de *Maromizaha*, le gestionnaire a déterminé 7 cibles de conservation selon des critères objectifs de représentativité et de vulnérabilité. Les menaces sont des activités humaines tangibles et immédiates considérées comme des facteurs qui portent atteinte à la viabilité des cibles de conservation.

Tableau 3 : Les cibles de conservations et leurs menaces

<u>Cibles de conservation</u>	<u>Menaces</u>
<i>La forêt dense humide de moyenne altitude</i> : habitat principal des espèces remarquables du site, cet écosystème englobe l'ensemble des éléments de la biodiversité qui font l'objet des efforts de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La culture sur brûlis, ✓ Le charbonnage, ✓ Le prélèvement irrationnel d'espèces ligneuses et non ligneuses
<i>Les lémurien</i> : espèces emblématiques pour Madagascar, dont la plupart sont classées dans la liste rouge de l'UICN et sont à l'origine d'une attraction touristique de grande valeur.	Les lémurien sont chassés à des fins de compléments protéiniques, principalement par la communauté enclavée du village de <i>Madiorano</i> qui pose parfois des pièges artisanaux dans la forêt.
<i>Les pandanus</i> : Caractéristiques de la forêt dense ombrophile de l'Est	Les espèces du genre <i>Pandanus</i> sont fortement menacées par le prélèvement irrationnel effectué par les populations locales pour être utilisées comme matériaux de construction.
<i>La grotte à chauve-souris</i> : La grotte à chauve-souris abrite trois espèces différentes de chiroptères : <i>Rousettus</i>	Ces espèces sont menacées par les exploitations de granite à proximité de cette grotte.

<i>madagascariensis</i> , <i>Mormopterus jungularis</i> et <i>Eptesicus matroka</i> .	
Les orchidées : La famille des orchidées a connu une radiation évolutive remarquable à Madagascar et celle-ci est plutôt bien représentée à <i>Maromizaha</i> .	Les orchidées sont victimes de prélèvements intensifs dans la forêt à cause de leur valeur d'usage élevée, notamment médicale, mais également pour le commerce de plantes ornementales
Les bois précieux : Il s'agit des espèces ligneuses qui ont une forte valeur commerciale et qui sont en grande partie la cause de l'écrémage de la forêt.	L'exploitation illicite de bois fait partie des pressions ayant un fort impact sur l'intégrité écologique de l'aire protégée. On peut distinguer l'exploitation à des fins de subsistance (notamment pour la construction locale), du prélèvement de bois précieux à des fins commerciales.
Les fougères arborescentes du genre <i>Cyathea</i>	Les racines des fougères arborescentes sont utilisées pour la confection de pots pour les plantes ornementales, notamment pour les orchidées.

Source : GERP, 2015

En matérialisant les activités de conservation, ces cibles de conservation symbolisent la raison d'être de l'aire protégée de *Maromizaha*.

2.3.3 Les règles locales

Le *Dina* est la transcription coutumière des règles prévues dans la loi (tout comme un traité international doit d'abord être intégré au droit national avant de pouvoir être appliqué par un Etat). C'est donc à ce niveau que s'opère dans un premier temps la réappropriation des lois. A *Maromizaha*, deux *Dina* sont en vigueur : le *dina* de la plateforme de gestion non homologué et le *Dina* des *VOI* qui lui a été homologué au niveau du tribunal.

Notons toutefois que les *Dina* ne sont pas toujours conformes aux normes positives supérieures (c'est le cas du *dina* des *VOI*, pourtant validé par le tribunal, qui prévoit des amendes en cas de *tavy* alors que le Code des aires protégées impose zéro feux).

2.3.4 Interaction entre l'environnement construit et l'environnement naturel

Historiquement, la forêt a longtemps été perçue comme un moyen de subsistance par la communauté locale (et est encore en partie considérée comme telle au vu des pratiques actuelles). Cela constitue alors des menaces pour l'environnement naturel de *Maromizaha*. En effet, comme nous le voyons dans le schéma 3 ci-dessous, la population perçoit la forêt, tout particulièrement la flore, comme un moyen de subsistance. Et puisque les composantes de l'environnement naturel sont liées entre elles, cela affecte la totalité de l'environnement naturel, plus particulièrement l'équilibre des espèces animales et le climat au niveau local. Aussi, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG), 6 menaces ont été identifiées et classées du plus haut degré au plus bas.

1) La culture sur brûlis (tavy)

Les cultures sur brûlis figurent parmi les pressions les plus critiques sur la diversité biologique de l'aire protégée de *Maromizaha*. De nombreux facteurs sont à l'origine du maintien de cette pratique. Citons entre autres, le manque de connaissances en ce qui concerne les techniques agricoles modernes, le manque de capitaux pour investir dans le matériel agricole, les semences et les intrants, le relief de la zone, ou l'attachement aux pratiques ancestrales. Le *tavy* entraîne une fragmentation des habitats et une altération des sols.

2) Le prélèvement irrationnel d'espèces ligneuses

Les espèces ligneuses sont prélevées de manière illicite à des fins de subsistance et/ou de commercialisation (notamment les bois précieux).

3) Le charbonnage

Le charbonnage est une forme d'usage particulière des espèces ligneuses. C'est une activité courante dans la région qui constitue une source de revenus supplémentaire pour de nombreux ménages. Pourtant, le produit est très peu utilisé à des fins domestiques dans les dix villages autour de l'aire protégée, car la grande majorité de la communauté locale utilise encore le feu de bois pour la cuisson.

4) La chasse

La chasse pour la consommation figure parmi les pressions directes qui menacent les lémuriniens de la forêt de *Maromizaha*. Cette activité a été signalée dans le village de *Madiorano*.

5) Le prélèvement irrationnel d'espèces non ligneuses

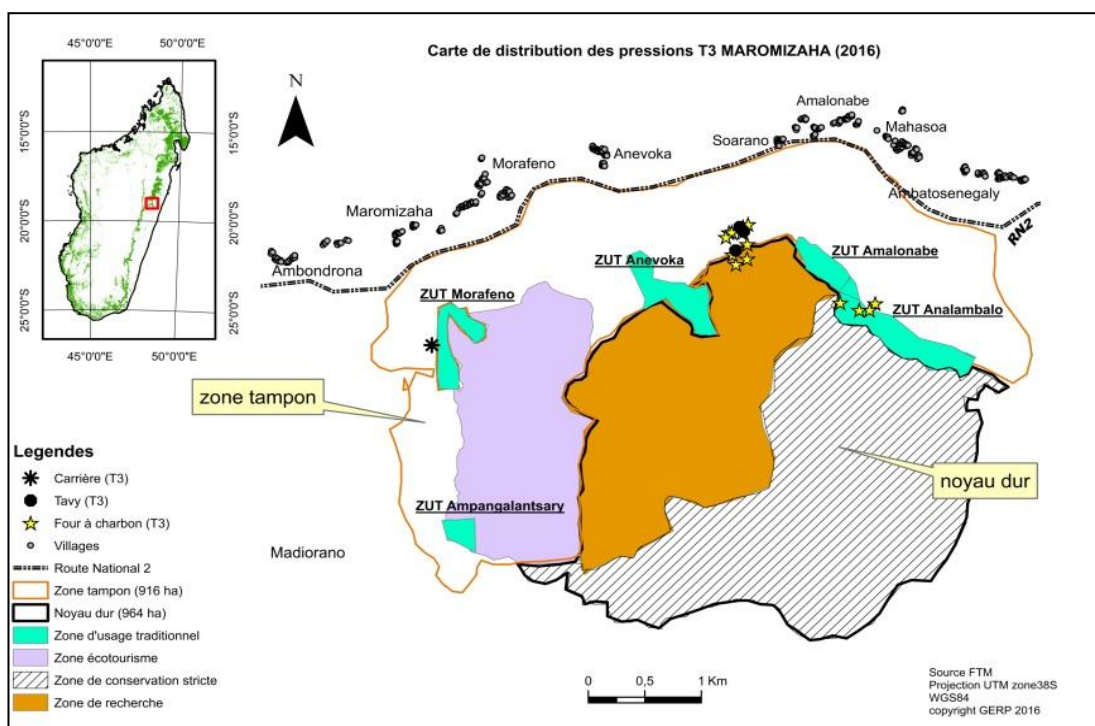
Les espèces non ligneuses sont prélevées comme matière première pour la fabrication de produits artisanaux, pour la construction ou pour la médecine traditionnelle.

6) L'exploitation minière et carrière des ressources naturelles non renouvelables

L'exploitation de granite est essentiellement pratiquée dans les villages de *Morafeno* et d'*Ambondrona* par les communautés locales. Mais celle-ci n'a qu'un très faible impact sur la forêt de *Maromizaha*.

Durant l'année 2016, de nombreuses pressions ont été enregistrées (cf. carte 5) notamment : 06 fours à charbon, 06 coupes d'espèces ligneuses, 36 *tavy* et 01 carrière illicite de tourmaline.

Carte 5 : Distribution des pressions à *Maromizaha*



Source, GERP 2016

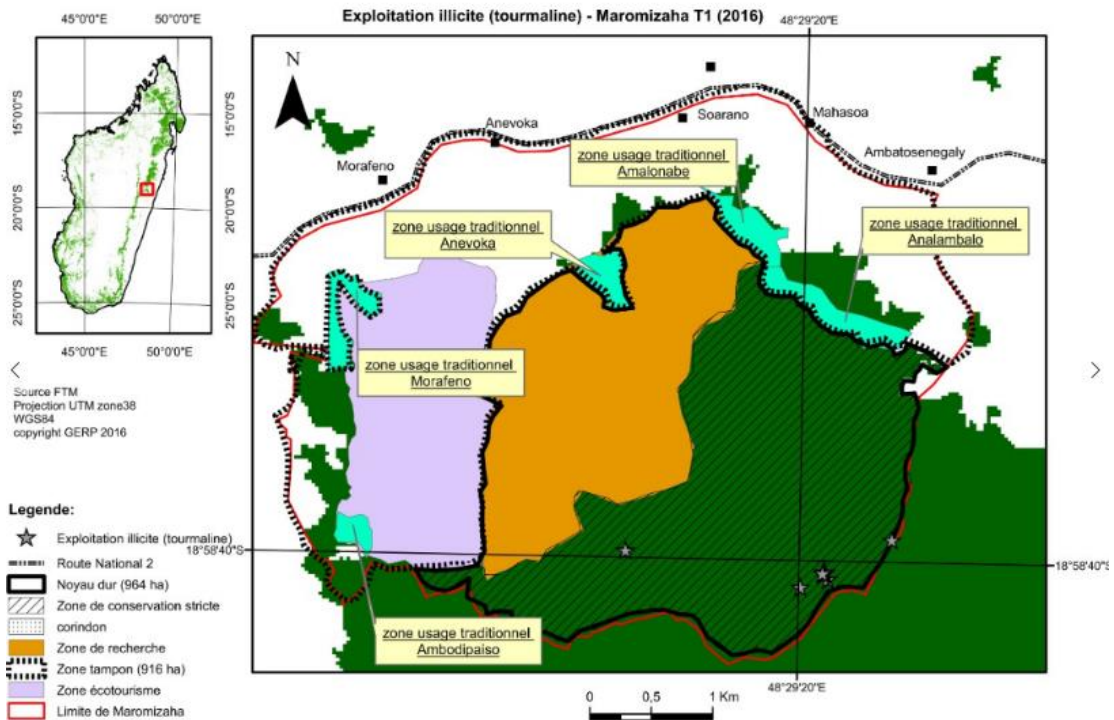
Néanmoins, seules 03 pressions ont été enregistrées à l'intérieur du noyau dur :

- 02 *tavy* effectués par des PAP qui ont légèrement débordés de la zone des 20 mètres imposée à partir du noyau dur. Cet acte a été jugé au niveau local selon les règles coutumières (que nous détaillerons dans la prochaine section). Les auteurs ont été condamnés à une amende 50 000 ariary chacun en application

du *Dina* des VOI. Ces amendes seront notamment réutilisées pour des activités de reforestations.

- 01 carrière de tourmaline (carte 6) Les miniers ont été arrêtés avec l'aide de la gendarmerie et de la CIREEF.

Carte 6 : Distribution de l'exploitation illicite de tourmaline



Source : GERP, 2016

Cette année 2017, un début d'année assez difficile a marqué l'aire protégée de *Maromizaha* et la population limitrophe. En effet, le bilan d'un feu de forêt en janvier montre une perte d'environ 5 ha de forêt dans le noyau dur et 10 ha dans la zone tampon. Par ailleurs, un renforcement de capacités et une formation de la population locale est également nécessaire afin de s'organiser en cas de feu de forêt.

La pression démographique et l'état de pauvreté des populations locales vivant autour de l'aire protégée sont les principaux facteurs qui poussent vers l'exploitation irrationnelle de la forêt et de ce fait la diminution de la superficie forestière de l'aire protégée. Mais afin de limiter les pertes en forêt, Le *GERP* pratique des activités de reforestation à des endroits stratégiques de l'aire protégée. La restauration des zones dégradées, se fait soit par la technique de restauration active soit par la reconstitution naturelle.

L'année 2016 : sur les 114 ha identifiés comme étant à restaurer, 07 ha ont été restaurés dans la zone d'usage traditionnelle à *Anevoka*, 06 ha à *Ambatosonegaly* et 15,5 ha à *Maromizaha*. Au total, 33702 plants autochtones et 200 souches de bambous ont été produits.

Ainsi, nous percevons à travers ces différentes pressions exercées sur la forêt de *Maromizaha*, les principales causes de la déforestation dans notre cas d'étude.

Il convient de noter que toutes ces pratiques qui constituent une menace pour l'aire protégée *Maromizaha* sont régies par le COAP. Elles y sont qualifiées de délits voire de crime selon les circonstances, si elles sont pratiquées dans l'aire protégée et quiconque commet l'une ou l'autre de ces infractions pourrait être puni de travaux forcés et d'une amende allant de 100.000.000 d'*ariary* à 200.000.000 d'*ariary*. Outre ces règles formelles du gouvernement qui dérivent non seulement du code des aires protégées mais aussi des lois forestières, des règles locales ont également été instaurées par les *Dina*. Au travers de ces règles se sont construits les droits de la population locale sur les ressources forestières. En effet, sur le plan juridique, les nouvelles règles sont venues institutionnaliser les pratiques et accorder des nouveaux droits d'usages et règles d'accès aux populations locales.

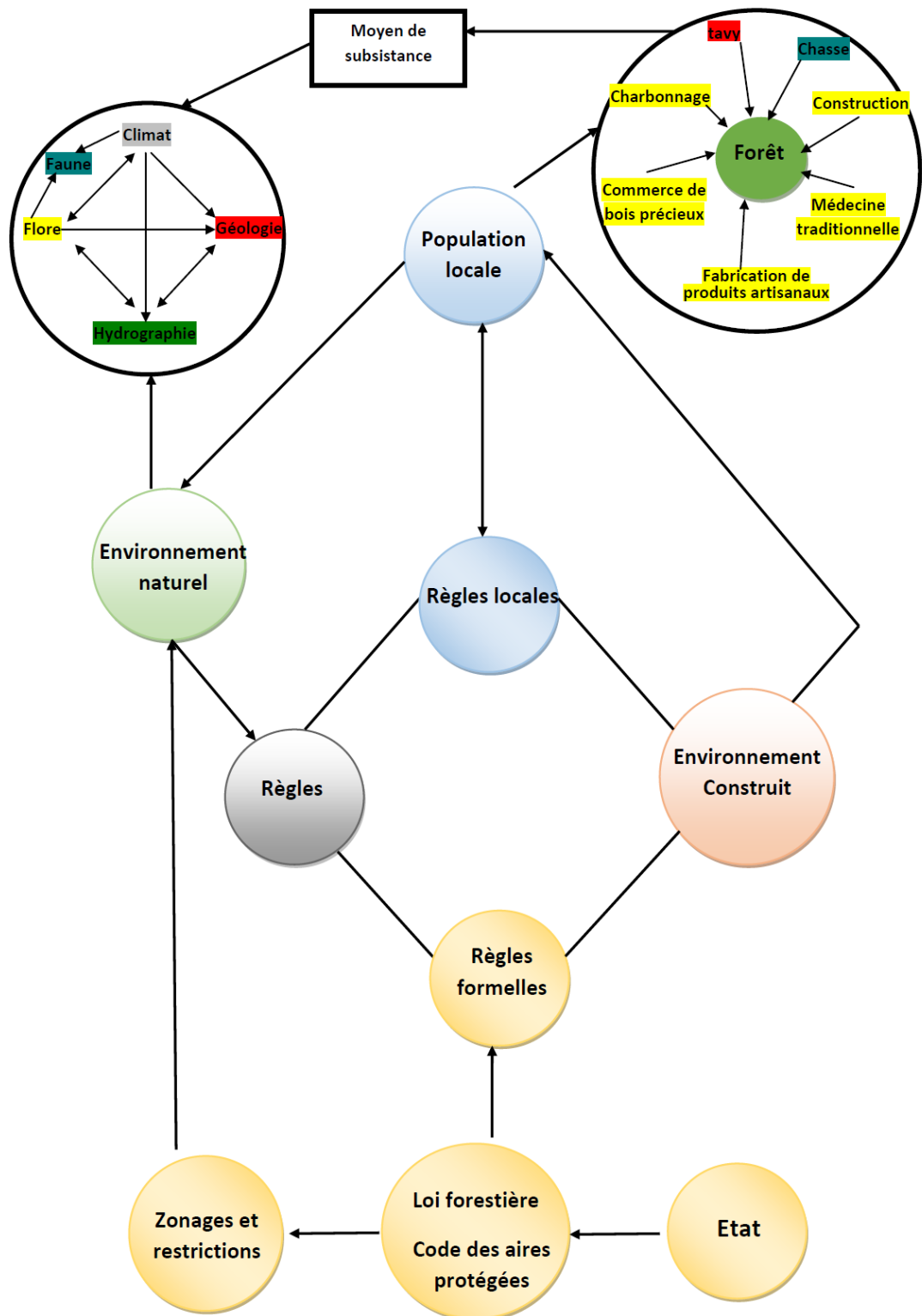
Ces droits sont pourtant ambigus dans la mesure où les textes législatifs du gouvernement interdisent le feu alors que les règles locales imposent des amendes en cas de *tavy*.

L'environnement construit par le gouvernement et les règles locales vient donc atténuer le processus de dégradation, réguler les pratiques puis réorganiser l'environnement naturel par des zonages et des restrictions.

Toutes ces menaces constituent alors l'interaction entre la règle construite et l'élément naturel, c'est-à-dire l'environnement naturel et l'environnement construit. Cela implique donc des ajustements, des conflits ou encore l'assouplissement de la « règle » dictée par la conservation (cf. schéma 3).

Dans la mesure où les règles locales ne sont pas conformes aux règles formelles du « gouvernement », nous introduisons la notion de « gouvernance » qui elle discute d'une coordination entre les différents acteurs impliqués.

Schéma 3 : Interaction entre l'environnement naturel et l'environnement construit



Source : Auteur

DEUXIÈME PARTIE : LA QUESTION DE LA DÉFORESTATION ET DE LA GOUVERNANCE

Chapitre 3 : Le cadre théorique

La volonté de gérer les problèmes de dégradation des terres due à la déforestation et à la surexploitation des forêts à travers les politiques de gestion environnementale a progressivement évolué au cours des siècles. La gouvernance environnementale, faisant intervenir à la fois des acteurs publics et privés, crée une dynamique locale parfois conflictuelle sur un espace forestier habité. Dans ce contexte, nous retiendrons deux concepts : la déforestation et la gouvernance environnementale. Notons que ces deux concepts ont des statuts différents : la déforestation, un concept agronomique qui se trouve à la base de notre problématisation et un concept sociopolitique, la gouvernance, qui constituera pour nous la plus-value de cette étude. Au cours de ce chapitre que nous aborderons en deux points, nous analyserons successivement ces deux concepts autour desquels s'articule notre recherche et qui nous ont permis de construire notre modèle d'analyse. A l'issue de ce chapitre nous montrerons les rapports entre les deux concepts puis nous ferons le lien avec notre approche d'analyse systémique territoriale, c'est-à-dire les trois éléments du territoire : Espace-Acteur-Représentations.

3.1 La déforestation

Tout d'abord, il est important de définir le terme déforestation. La déforestation est le phénomène de régression des surfaces couvertes de forêt. Elle résulte des actions de déboisement puis de défrichage, liées à l'extension des terres agricoles, à l'exploitation des ressources minières du sous-sol, à l'urbanisation, voire à l'exploitation excessive ou anarchique de certaines essences forestières. La déforestation est une action de nature anthropique ou naturelle qui occasionne la disparition permanente d'une forêt.³²

³² WORLD RAINFOREST MOVEMENT : Réseau international de mouvements, d'associations et de citoyens du Sud et du Nord engagés dans la défense des forêts dans le monde. 2008. « Causes directes et indirectes de la déforestation » in Alternatives Sud, Vol.15-2008/33. 10p.

3.1.1 Historique

La déforestation est ancienne. Elle a commencé selon Williams (2000)³³ dès la fin de la préhistoire, avec une nette corrélation spatio-temporelle entre le recul des forêts et la densité de la population humaine en zone tempérée, même si des populations assez denses ont aussi pu localement vivre dans la forêt sans la détruire, en zone tropicale (par exemple : les Amérindiens, les populations d'Afrique noire et de l'actuelle Indonésie).

La problématique de la déforestation a été étudiée par de nombreux auteurs, entre autres, par Allen et Barnes (1985), la Food and Agriculture Organization (FAO) (1993), Cropper et Griffiths (1994), Shafik (1994), Koop et Tole (1999) et Bhattarai et Hammig (2001) etc. Allen et Barnes (1985) ont souligné que, dans les pays en voie de développement, un taux de croissance démographique élevé est associé à un taux de déforestation important. L'étude de la FAO (1993) suggère quant à elle que le rapport entre la surface forestière et la surface totale est une fonction logistique de la densité de la population. Ceci implique que la variation en pourcentage de la surface forestière (ou taux de déforestation) dépend à la fois de la densité et du taux de croissance de la population.³⁴

3.1.2 Les causes et facteurs

En premier lieu, il convient de bien distinguer les **causes sous-jacentes** de la déforestation et de la dégradation des forêts, et les **facteurs** proprement dits qui, eux, peuvent être contenus dans le domaine de l'observation objective. Ainsi, s'agissant de la déforestation dans les pays tropicaux en développement, l'expansion par défrichement des différentes formes de l'agriculture vivrière et celles de l'agriculture de rente sont des facteurs évidents. Alors que les causes sous-jacentes sont celles qui déclenchent ces facteurs : on dira, dans le cas du premier facteur, que c'est la pauvreté des agriculteurs qui les oblige à défricher plus de terres faute de pouvoir acheter les intrants qui leur permettraient de produire plus sur moins de terres. Pauvreté elle-même engendrée par la difficulté d'écouler la production, du fait d'un soutien insuffisant aux

³³ WILLIAMS, M. 2000. *Dark ages and dark areas: global deforestation in the deep past*. J. Hist. Geogr. 26(1): pp 28-46

³⁴ NGUYEN VAN, P et AZOMAHOU, T. 2003. « Déforestation, croissance économique et population Une étude sur données de panel ». *Revue économique* 2003/4 (Vol. 54), Pp 835-865, DOI : 10.3917/reco.544.0835 in <https://www.cairn.info/revue-economique-2003-4-page-835.htm>

prix agricoles, lui-même découlant d'une priorité inadéquate accordée au secteur agricole.³⁵

LANLY (2003)³⁶ distingue plusieurs facteurs qui sont à l'origine de la déforestation.

Parmi ces facteurs, nous pouvons citer :

- ❖ **L'élevage** : le surpâturage par le bétail détruit la végétation puis empêche sa régénération ;
- ❖ **La protection foncière** : l'absence de protection légale, ou son non-respect, ou le recul des protections traditionnelles (forêts sacrées), augmentent le risque de déforestation ;
- ❖ **La gouvernance et les plans de gestion à long terme** : cela facilite la disparition et la dégradation des forêts car l'exploitation dépasse souvent la capacité de régénération naturelle ;
- ❖ **Le marché du bois** : l'exploitation anarchique et illégale des ressources forestières encouragée par les besoins locaux en bois de construction et bois de cuisson, mais aussi par la demande extérieure pour la fabrication de papier, bois et meubles ne garantissant pas une provenance légale ;
- ❖ **L'exploitation minière** : outre un certain déboisement, ces activités modifient souvent le cycle de l'eau via des pompages, drainages ou détournement de grandes quantités d'eau qui peuvent en priver la forêt.

Mais également,

- ❖ **Les cultures** : dans les années 1990, près de 70 % des zones déboisées ont été converties en terres agricoles.³⁷
- ❖ **Le bois de cuisson et le charbonnage** : dans les pays en voie de développement, les trois quarts du bois servent de combustible³⁸;

³⁵ LANLY, J-P. 2003. Les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts. In <http://www.fao.org/> consulté le 25 juin 2017

³⁶ LANLY, J-P. 2003. Les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts. In <http://www.fao.org/> consulté le 25 juin 2017

³⁷ <http://www.fao.org>

³⁸ BROWN, L. 2007. *Le Plan B*, Calmann-Lévy Souffle court éditions. 415 pages.

En ce qui nous concerne, nous essayerons de déterminer dans notre zone d'étude, les facteurs directs, mais aussi les causes sous-jacentes qui se cachent derrière ces pratiques.

3.1.3 Différentiation entre déforestation et dégradation

« La confusion entre les deux notions de déforestation et de dégradation des forêts a trop souvent été entretenue ou inconsciemment faite. »³⁹. Pour éviter toute ambiguïté, rappelons ici quelques éléments qui nous paraissent importants :

- ✓ **Déforestation** : elle se traduit par une diminution de la surface couverte de forêt. Cependant, il existe des formes d'utilisation de la forêt et des objectifs de gestion forestière qui peuvent momentanément faire disparaître la couverture forestière, mais assurent son maintien. C'est le cas de la coupe à blanc sur des sols où la forêt se reconstituera ou sera reconstituée, ou de la coupe finale dans un traitement en futaie régulière, une fois la régénération naturelle assurée. En d'autres termes, il n'y a pas déforestation si la continuité du maintien d'une couverture forestière est garantie ;
- ✓ **Dégradation** : elle ne se traduit pas par une réduction de surface de la forêt, mais par une baisse de la qualité de son état là où elle se trouve. Cette qualité se rapportant à l'une ou à plusieurs composantes de l'écosystème forestier (strate de végétation, faune, sol, ...), aux interactions entre ces composantes et plus généralement, à son fonctionnement. L'estimation de la dégradation se heurte à de nombreuses difficultés dues notamment :
 - Aux différences d'appréciation sur l'Etat initial de référence : "climax" ou ses nombreux substituts ;
 - Aux critères (avec leurs indicateurs) que l'on privilégie : santé et vitalité, diversité spécifique, etc. ;
 - Suivant que l'on se limite à la date présente ou que l'on considère que l'état présent n'est que transitoire et conduit à un état ultérieur satisfaisant ou même amélioré, par rapport à l'état initial de référence.

³⁹ LANLY, J-P. 2003. Les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts. In <http://www.fao.org/> consulté le 25 juin 2016

3.1.4 Les conséquences de la déforestation

➤ Erosion du sol

La déforestation expose davantage les sols au lessivage par les pluies et emporte l'humus. Le lessivage résulte d'une recrudescence des processus d'entraînement mécanique des substances colloïdales, liée à une diminution d'activité biologique du sol forestier et à une acidification (encore modérée) de l'humus. L'apparition dans la forêt de vides, ou de clairières (dus le plus souvent à l'action humaine ou biotique), expose la surface du sol à une insolation trop intense, et souvent à une véritable dessiccation. Il en résulte une diminution de l'activité biologique, donc une acidification de l'humus forestier, qui se disperse et favorise du même coup la dispersion de l'argile ; la structure grumeleuse originelle, qui empêchait tout entraînement des colloïdes, est ainsi détruite. Dans le même temps, les phénomènes de « remontée » des éléments fins exercée par les animaux du sol diminuent d'intensité, de sorte que les colloïdes du sol ont tendance à être lessivés vers la profondeur.⁴⁰

➤ Perte de la Biodiversité

La déforestation cause la destruction d'habitats de milliers d'espèces animales et végétales, et perturbe les équilibres d'espèce.⁴¹ Elle est aussi un facteur de fragmentation écopaysagère qui diminue la résilience écologique des forêts.

➤ Diminution de la ressource en eau

Les forêts participent activement au cycle de l'eau, notamment via l'évapotranspiration et l'infiltration vers les nappes. En effet, les forêts tropicales interceptent 50 % environ de la pluie. Cette eau est acheminée vers les nappes ou rendue à l'atmosphère via l'évapotranspiration qui contribue à recharger l'atmosphère en humidité, source de nouvelles pluies. Le phénomène d'évapotranspiration influence donc la pluviométrie et ce qu'on appelle les « hydroclimats ».⁴² Ce sont elles qui entretiennent une hygrométrie élevée, parfois constante, dans les zones tropicales humides, ce qui est une condition favorable à une très haute biodiversité.

⁴⁰ DUCHAUFOR. 1951. « Lessivage et Podzolisation ». REVUE FORESTIÈRE FRANÇAISE 647, Indice bibliographique: F11.42.34 in

http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/27815/RFF_1951_10_647.pdf

⁴¹ CATTERALL, C. et al. 1998. « *Deforestation, urbanisation and seasonality : Interacting effects on a regional bird assemblage* » in *Biological Conservation, Volume 84, Issue 1*, Avril 1998, pp 65-81

⁴² HASLER, N. et al. 2009. *Effects of tropical deforestation on global hydroclimate: a multimodel ensemble analysis*. J. Clim. 22, 1124–1141

Depuis les années 1980, des études ont laissé penser que la déforestation réduit fortement la pluviométrie (théorie « dessiccationniste »).⁴³ En croisant des analyses satellitaires et météorologiques, les scientifiques ont confirmé en 2012 qu'à grande échelle en zone tropicale la déforestation a cet effet de diminution des pluies, non seulement localement, mais aussi à échelle régionale⁴⁴ et jusqu'à des milliers de kilomètres de là, même quand des pâturages ou cultures remplacent ces forêts.⁴⁵

➤ **Aggravation des catastrophes naturelles**

Sur les pentes, même faibles, la déforestation aggrave l'érosion et augmente la pollution des cours d'eau, au détriment de la plupart des espèces végétales. En effet, l'humus forestier fixe normalement dans ses complexes argilo-humiques de nombreux métaux lourds et polluants. Cette fonction lui permet de limiter le ruissellement et l'érosion et favorise ainsi l'infiltration d'une eau épurée vers les nappes. La disparition de cet humus forestier aggrave les problèmes d'inondations, de sécheresse, et de pollution de l'eau. Ces dégâts induits par la déforestation sont de plus en plus coûteux et dévastateurs et pourraient être aggravés par le changement climatique.⁴⁶

➤ **Changement climatique**

Selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), la déforestation contribuait à la fin du XX^e siècle à l'augmentation d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre.⁴⁷

La température ambiante moyenne peut localement augmenter de plus de 10 °C après une déforestation en zone tropicale. Ce réchauffement local modifie la pression atmosphérique, qui elle-même influe sur le déplacement des masses d'air et des cellules de tempêtes. Il peut contribuer à l'avancée de phénomènes de désertification ou de

⁴³ - HENDERSON-SELLERS, A. et GORNITZ, V.1984. *Possible climatic impacts of land cover transformations, with particular emphasis on tropical deforestation*. *Clim. Change* 6, 231–257

- LEAN, J. et WARRILOW, D. A. 1989. *Simulation of the regional climatic impact of Amazon deforestation*. *Nature* 342, 411–413

- SHUKLA, J. et al. 1990. *Amazon deforestation and climate change*. *Science* 247, 1322–1325

⁴⁴ RAMOS DA SILVA, R et al. 2008. *Regional impacts of future land-cover changes on the Amazon basin wet-season climate*. *J. Clim.* 21, 1153–1170

⁴⁵ SPRACKLEN, D.V. et al. 2012. « *Observations of increased tropical rainfall preceded by air passage over forests* » ; *Journal Nature* ; doi:10.1038/nature11390 ; publié en ligne 2012-09-05.

⁴⁶ NOBRE, P. et al. 2009. « *Amazon deforestation and climate change in a coupled model simulation* ». *J. Clim.* 22, 5686–5697

⁴⁷ ONU. 2008. Communiqué du PNUE ; REDD au secours des forêts ; Les Nations Unies et la Norvège s'unissent pour lutter contre les changements climatiques causés par la déforestation , New York, 2008-09-24

salinisation. Les cycles pluviométriques sont donc modifiés à l'échelle régionale, provoquant sécheresse et inondations anormales.

La déforestation provoque également une modification du cycle du carbone et des puits et stocks de carbone. En effet, une partie importante du carbone est stockée dans les sols forestiers (en zone tempérée notamment). La déforestation peut alors causer l'érosion ou la dégradation de ces puits de carbone. Quand la déforestation se fait en incendiant les arbres, le stock de carbone constitué par les arbres sur pied, est en grande partie directement renvoyé dans l'atmosphère. Sachant que les forêts représentent environ 40 % de la quantité de carbone de la biomasse sur Terre, on comprend que leur dégradation puisse faire doubler le taux de CO₂ de l'atmosphère. Bien que les arbres absorbent jusqu'à 20 % de CO₂, la déforestation augmente le taux de CO₂ atmosphérique et rejette 1,1 Gt chaque année.⁴⁸ L'effet sur le réchauffement climatique est donc considérable.

➤ **Émergence de nouvelles pathologies**

« D'après un nombre croissant d'études spécialisées, les principaux facteurs contribuant à la prolifération des maladies infectieuses seraient les changements dans le couvert végétal et l'utilisation des terres, notamment les variations du couvert forestier (en particulier la déforestation et la fragmentation des forêts), ainsi que l'urbanisation et l'intensification de l'agriculture »⁴⁹.

En effet, une fois les animaux qu'ils parasitent décimés par la destruction de leur habitat naturel, les virus se cherchent de nouveaux hôtes en migrant à leur tour. Et il arrive que des virus initialement non mortels pour les animaux de la forêt se révèlent mortels pour les humains sur lesquels ils sont brutalement contraints de migrer.

Par exemple, les premiers pathogènes responsables de fléaux tels que la variole seraient nés en Asie tropicale, au début de l'histoire de l'élevage et lorsque les forêts ont commencé à être défrichées à grande échelle, au profit de cultures permanentes et d'établissements humains.⁵⁰

⁴⁸ FAO. 2005. Communiqué intitulé « *La déforestation se poursuit à un rythme alarmant - Nouveaux chiffres de la FAO sur les forêts mondiales* » Rome, 14 novembre 2005 ; basé sur les conclusions de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005, portant sur l'usage et la valeur des forêts dans 229 pays et territoires, de 1990 à 2005

⁴⁹ WILCOX, B. A. et BRETT, E. 2006. « Les forêts et les maladies infectieuses émergentes chez l'homme », Département des forêts de la FAO In <http://www.fao.org/docrep/009/a0789f/a0789f03.html>

⁵⁰ MCNEILL, W.H. 1976. *Plagues and peoples*. Anchor Edition. 368 pages

Ainsi, l'histoire montre que l'homme a le plus souvent considéré la forêt comme un espace devant être défriché pour le développement de ses activités autres que forestières (surtout agricoles), et utilisé comme ressource ligneuse et fourragère.

3.2 Gouvernance, Gouvernance environnementale et Gouvernance territoriale

3.2.1 Distinction entre gouvernance et gouvernement

Avant de parler de gouvernance, il est nécessaire de montrer au préalable la différence entre gouvernance et gouvernement. Les travaux de Patrick Le Galès (1995)⁵¹ nous ont servi à présenter cette différence.

- ✓ **Le gouvernement** renvoie à une approche institutionnelle et organisationnelle liée aux politiques publiques. Plus clairement c'est ce que l'acteur public, l'Etat, décide puis met en œuvre
- ✓ **La gouvernance** renvoie aux interactions entre l'Etat et la société et aux modes de coordinations pour rendre possible l'action publique. Il s'agit donc d'une façon de régler des problèmes, de fixer des règles non pas de façon hiérarchique comme l'Etat mais avec des acteurs d'origines diverses, privés et publics par exemple, de niveaux différents (des ONG et des autorités régionales et locales par exemple).

Pour Le Galès (1995) on parle de gouvernance parce que le gouvernement n'arrive pas « à faire son travail ». Ainsi, parler de gouvernance signifie discuter autrement de la façon de gouverner. La gouvernance apporte des mécanismes alternatifs de négociation entre les différents groupes, réseaux, sous-systèmes, susceptibles de rendre possible l'action du gouvernement.

3.2.2 Origine du terme « gouvernance »

Nous avons retracé les origines du terme « gouvernance » à partir des travaux de Bakkour (2013) et Letourneau (2009). Le terme « gouvernance » provient du verbe grec « kubernân » qui signifie « piloter un navire ou un char ». Utilisé à l'origine par Platon, ce terme était également employé en français comme synonyme de « gouvernement » jusqu'à la fin du XVIIIème siècle pour être repris dans le sens anglais

⁵¹ LE GALES, P. 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, no. 1, 1995, pp. 57-95. In <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-1995-1-page-57.htm>.

«governance» dans les années 80. Depuis, deux nouveaux usages de la notion de gouvernance émergent dans le monde anglo-saxon où l'on distingue la gouvernance publique de la gouvernance d'entreprise⁵². Le concept de gouvernance est apparu, en premier lieu, dans la sphère privée comme un standard de comportement des dirigeants ou des membres du conseil d'administration leur permettant de se prémunir contre une mise en cause judiciaire de leurs responsabilités par les actionnaires. Dès lors, le concept de gouvernance n'a cessé d'envahir plusieurs domaines. On entend principalement parler de « gouvernance d'entreprise », de « gouvernance publique » mais également de « gouvernance environnementale », de « gouvernance territoriale », de « gouvernance urbaine », de « gouvernance mondiale » ou encore de « e-gouvernance », ce qui ne facilite pas l'établissement d'une définition unique.⁵³

A partir des années 80, le concept de gouvernance commence à apparaître avec une plus grande visibilité et fréquence dans les documents de gestion publique, en désignant les processus de prise de décision et de contrôle social et en incluant d'autres acteurs au-delà des institutions formelles du gouvernement.⁵⁴

3.2.3 La gouvernance

La difficulté est qu'il existe plusieurs définitions de la gouvernance et malgré l'une ou l'autre définition de ce qu'est ou devrait être la gouvernance, les usages qui en sont faits dans la pratique sont éminemment complexes et variables. Par hypothèse, ce sont les éléments mêmes qui sont mobilisés par la gouvernance qui expliquent cette pluralité d'effets prévisibles.⁵⁵ La « gouvernance » est un « construit » auquel nous faisons appel en de multiples lieux dans le but de régler en société des problèmes, notamment des problèmes environnementaux.⁵⁶ Par sa polysémie, ce concept permet

⁵² BAKKOUR, D. 2013. « Un essai de définition du concept de gouvernance ». Université Montpellier 1, UMR5474 LAMETA, 34000 Montpellier, France. Av. Raymond Dugrand, CS 79606, Richter, 34960 Montpellier Cedex 2, France ES n°2013-05 p.2

⁵³ BAKKOUR, D. 2013. « Un essai de définition du concept de gouvernance ». Université Montpellier 1, UMR5474 LAMETA, 34000 Montpellier, France. Av. Raymond Dugrand, CS 79606, Richter, 34960 Montpellier Cedex 2, France ES n°2013-05 p.2

⁵⁴ DE AZEVEDO IRVING M, et al. 2007. « Governança e políticas públicas : desafios para a gestão de parques nacionais no Brasil » pp.79-103

⁵⁵ LETOURNEAU, A. 2009. « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série 6 | novembre 2009, La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 20 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/8891> ; DOI : 10.4000/vertigo.8891

⁵⁶ LETOURNEAU, A. 2009. « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série 6 | novembre 2009, La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques mis

de répondre à une pluralité d'attentes. Son but serait alors d'élargir les acteurs impliqués. Ainsi, la notion de gouvernance permet d'appréhender la portée et les limites des politiques, des stratégies publiques et privées visant ainsi à préserver les ressources forestières ou à les utiliser de façon durable.⁵⁷

Talbot (2006) affirme que la gouvernance est conditionnée par l'existence d'un partage minimum de repères que peut constituer par exemple un projet commun, constitutif d'une proximité institutionnelle étendue comme une condition certes contraignante, mais aussi permissive à la coordination. La réalisation concrète d'un projet commun implique des actions collectives, une activité commune finalisée, bref une proximité organisationnelle.⁵⁸

3.2.3.1 La gouvernance locale

Hodgson (1998) relève que les règles de coordination des institutions apparaissent comme des modèles normatifs qui définissent ce qui semble devoir être fait dans un environnement. Afin de rendre possible la coordination collective et la transmission de ces règles, ces dernières doivent être élaborées en se dotant d'un même cadre de référence et d'une vision commune.⁵⁹

Cremer (1990) distingue trois types de connaissances qui aident à la coordination : une connaissance commune des faits, une connaissance commune des règles et une connaissance commune du langage. Ces repères collectifs vont permettre aux agents d'apprendre à se coordonner avant d'apprendre ensemble, ce qui renforce l'efficacité et la cohérence de la gouvernance locale. Les repères, une fois appris, facilitent les apprentissages futurs car ils constituent des structures de comportement indispensables pour l'acquisition d'outils pratiques et intellectuels.⁶⁰ L'apprentissage institutionnel

en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 20 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/8891> ; DOI : 10.4000/vertigo.8891

⁵⁷ WEISS, J. S.; VAN VLIET, G.; PASQUIS, R. 2006. Factores que estructuran el diálogo sobre políticas ambientales em la Amazonía brasileña. In : FONTAINE, G.; VAN VLIET, G.; PASQUIS, R. (Coord.) Políticas ambientales y gobernabilidad en América Latina. Quito: Flacso; Paris: IDDRI/CIRAD, 2007. p. 21-55.

⁵⁸ TALBOT, D. 2006. « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? une illustration par le pays. » In revue Développement durable et territoires. Dossier 7/2006 : Proximité et environnement in <https://developpementdurable.revues.org/2666?lang=en>

⁵⁹ TALBOT, D. 2006. « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? une illustration par le pays. » In revue Développement durable et territoires. Dossier 7/2006 : Proximité et environnement. In <https://developpementdurable.revues.org/2666?lang=en>

⁶⁰ TALBOT, D. 2006. « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? une illustration par le pays. » In revue Développement durable et territoires. Dossier 7/2006 : Proximité et environnement. In <https://developpementdurable.revues.org/2666?lang=en>

devient finalement un processus de généralisation et de transmission des repères aux participants à la gouvernance, constitutif d'une proximité intellectuelle. La gouvernance locale suppose le partage toujours plus ou moins équitable, des ressources cognitives spécifiques. Dès lors, le mode de gouvernance est une expression collective de la volonté des acteurs de la gouvernance, un consentement issu de processus de conflits et de compromis, un arrangement sur les objectifs de l'action collective et sur les actions à mener afin de les réaliser. Ces actions collectives, constitutives d'une proximité organisationnelle, sont orientées vers des objectifs communs (résoudre un problème productif, construire un projet de développement par exemple) et autorisées temporairement par l'existence de divers compromis collectifs, par nature instables entre des intérêts divergents.⁶¹

3.2.3.2 La gouvernance environnementale

La gouvernance environnementale est complexe car les référents de base ne sont pas uniquement des organisations, mais des territoires déjà couverts par une pluralité d'organisations sur le terrain⁶².

Comprendre la gouvernance environnementale repose essentiellement sur l'observation d'imbrications plus ou moins bien coordonnées entre des éléments d'organisation de l'action collective en matière d'environnement. Ces éléments reposent sur différentes logiques : la réponse à une forme de contrainte appuyée sur l'autorité légitime de l'Etat, le comportement d'un usager inscrit dans une économie de marché, l'action d'un acteur inscrit dans une communauté historiquement construite autour de rapports interpersonnels concrets.⁶³ Selon Edmond Marc et al⁶⁴ (2008) les **relations interpersonnelles**, soit entre un petit nombre de personnes, soit plus largement à l'intérieur d'un groupe, renvoient aux comportements individuels qui sont influencés par ceux des autres personnes et s'y opposent ou s'y adaptent. Dans les

⁶¹ TALBOT, D. 2006. « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? une illustration par le pays. » In revue Développement durable et territoires. Dossier 7/2006 : Proximité et environnement. In <https://developpementdurable.revues.org/2666?lang=en>

⁶² LETOURNEAU, A. 2009. « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série 6 | novembre 2009, La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 20 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/8891> ; DOI : 10.4000/vertigo.8891

⁶³ YOUNG, O. 2009. « Governance for the Environment, New Perspectives, Presse universitaire de Cambridge, pp.12-40.

⁶⁴ MARC, E. et al. 2008. Relations et communications interpersonnelles - 2ème édition *Les Topos*. Dunod, 2008. ISBN 2100538712,9782100538713. p.96

relations interpersonnelles on retrouve deux mouvements : l'identification (affirmation de soi) et la différenciation suivant la situation et selon le type de rapports.

On comprend donc que si l'Etat est un principe d'ordre public, cet ordre ne peut pas être conçu seulement de manière institutionnelle à travers les règles mais également de manière symbolique par la représentation du monde social.

La gouvernance environnementale renvoie à un nouveau modèle d'exercice du pouvoir en société. Elle implique une visée de participation publique et une vision décentrée du pouvoir, celui-ci n'étant plus la prérogative du seul Etat de droit. C'est le pouvoir en réseau, distribué comme l'est l'information. Dans sa définition, Gerry Stoker cité par Letourneau (2009)⁶⁵, semble placer un accent particulier sur l'absence de règles centrales : « *La gouvernance concerne les règles de la prise de décision collective dans des contextes où il existe une pluralité d'acteurs ou d'organisations et où aucun système formel de contrôle ne peut dicter les termes de la relation entre ces acteurs et organisations* ». Dans ce contexte, gouvernance et décentralisation vont forcément de pair, quoique ce ne soient pas de purs équivalents car il est possible de penser une décentralisation sans la gouvernance. Certaines lectures de la gouvernance vont beaucoup dans le sens de favoriser l'insertion des acteurs privés dans les réseaux du pouvoir. D'autres, au contraire, mettent l'accent sur la participation des groupes citoyens et de la société civile dans les processus de décision⁶⁶. Ainsi, la gouvernance environnementale implique un dialogue des acteurs et des mécanismes de gestion basés sur des politiques. La diversité des groupes d'acteurs, ainsi que la diversité de l'histoire et l'intensité de leurs relations conduit à de multiples formes de conflits et/ou de coopération.⁶⁷

⁶⁵ LETOURNEAU, A. 2009. « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série 6 | novembre 2009, La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 20 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/8891> ; DOI : 10.4000/vertigo.8891

⁶⁶ LETOURNEAU, A. 2009. « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série 6 | novembre 2009, La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 20 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/8891> ; DOI : 10.4000/vertigo.8891

⁶⁷ WEISS, J. S.; VAN VLIET, G.; PASQUIS, R. 2006. Factores que estructuran el diálogo sobre políticas ambientales en la Amazonía brasileña. In : FONTAINE, G.; VAN VLIET, G.; PASQUIS, R. (Coord.) Políticas ambientales y gobernabilidad en América Latina. Quito: Flacso; Paris: IDDRI/CIRAD, 2007. p. 21-55.

3.2.3.3 La gouvernance des aires protégées

Dans le cas de la conservation des aires protégées, il convient de choisir la meilleure façon de gérer les zones en vertu des règles et politiques définies clairement. Toutefois, cela ne suffit pas et ne garantit pas une gouvernance efficace sans la participation des acteurs locaux dans les processus démocratiques. À cet égard, sur la base des critères de la bonne gouvernance généralement énoncés par les agences de développement, certains auteurs ont élaboré une liste de critères relatifs à la gouvernance "efficace" pour les aires protégées. Ces critères sont : la légitimité et la représentativité, l'orientation et l'efficacité de l'application, la responsabilité et l'équité.⁶⁸

Avec le principe de légitimité et la représentativité du système politique, des critères tels que l'existence d'un cadre démocratique et le respect des droits de l'homme sont articulés. La gouvernance appliquée aux aires protégées veille à la décentralisation dans la prise de décision et la participation en faveur des citoyens à tous les niveaux de prise de décision. Ces critères dépendent à leur tour de l'existence d'acteurs indépendants dans la société civile et un large niveau de confiance parmi les membres de la société.⁶⁹

Le deuxième principe, celui de l'orientation par le système institutionnel met en avant la cohérence entre les directives nationales et internationales, l'existence d'orientations politiques et un leadership efficace. A cela, s'ajoute également l'information du public sur les résultats (transparence), la capacité de répondre aux critiques et aux plaintes des autres acteurs, ainsi que la possibilité d'effectuer le suivi et l'évaluation de la gestion.⁷⁰

3.2.3.5 La gouvernance territoriale

Comme nous l'avons vu, la gouvernance impose des jeux d'acteurs qui vont s'inscrire dans une certaine territorialité (dans notre cas l'aire protégée *Maromizaha*). Cela nous permet d'introduire un autre concept : la « Gouvernance territoriale ». Mais tout d'abord il nous importe de définir ce que l'on entend par territoire. Pierre Alphanéry

⁶⁸GRAHAM, J. B. et al. 2003. *Principles for good governance in the 21st century. Policy brief No. 15. Institute on Governance, Ottawa. In <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/UNPAN/UNPAN011842.pdf>*

⁶⁹FONTAINE et al, 2006. *Políticas ambientales y gobernalidade en América Latina. ISBN: 978-9978-67-144-3* 1^oEdicion octubre, 2007. 119p. In <http://www.flacsoandes.edu.ec/libros/digital/40375.pdf>

⁷⁰ FONTAINE et al, 2006. *Políticas ambientales y gobernalidade en América Latina. ISBN: 978-9978-67-144-3* 1^oEdicion octubre, 2007. 119p. In <http://www.flacsoandes.edu.ec/libros/digital/40375.pdf>

et Martine Bergues (2004, p.5) définissent le territoire comme « une forme particulière de découpage de l'espace plus ou moins institutionnalisée» avec deux axes, le premier étant lié aux cadres de l'action publique et de la représentation politique qui « met en scène les frontières que les hommes instituent dans l'espace» et un deuxième axe qui correspond aux « diverses formes de rapport à l'espace que les individus et les groupes sociaux ne cessent de produire et de transformer dans le cadre de leurs relations sociales» ainsi qu'aux représentations de l'espace vécu.

Lardon, Maurel et Piveteau (2001, p. 49) définissent le territoire comme étant « *un espace socialisé, c'est à dire approprié, organisé, qui a un sens et qui donne du sens à ceux qui y vivent ou qui y exercent des activités, et qui, pour ceux qui ne sont pas du lieu, présente une spécificité* ». Guy Di Méo (2000) renforce cette vision du territoire qui est un espace vécu qui exprime le rapport existentiel que l'individu socialisé établit avec la Terre, en interaction avec les autres acteurs.⁷¹

La gouvernance territoriale pose la question de l'action publique en termes différents car dans la gouvernance le principe hiérarchique est censé laisser place à des coordinations entre acteurs divers (public et privée), dispersés, peu ou pas organisés. Dans ses attentes, la gouvernance territoriale fait de la participation des différents publics concernés un principe central. La gouvernance territoriale peut être définie comme un processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflits, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour d'enjeux territorialisés visant la construction collective d'actions en mettant en œuvre des dispositifs (agencement des procédures, des mesures, des connaissances, des savoir-faire et informations diversifiées) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent à des innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires [considérés comme des systèmes et des représentations].⁷²

⁷¹ SIGNORET, P. 2011. Territoire, observation et gouvernance : outils, méthodes et réalités. Architecture, aménagement de l'espace. Université de Franche-Comté-UMR 6049 THÉMA in <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00669081v1>

⁷² CHIA, E. et al. 2010. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. Colloque AISRE -ASRDLF 2010. Identité, Qualité et Compétitivité Territoriale. Développement économique et cohésion dans les Territoires alpins, Sep 2010, Aoste, Italie. 23 p. in <https://hal-agroparistech.archives-ouvertes.fr/hal-00621169/document>

La question de la gouvernance territoriale renvoie à celle du développement local et se situe dans un contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux — privés, publics, associatifs — dans les dynamiques de développement et dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge.⁷³ Par gouvernance il faut entendre « un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires »⁷⁴

3.3 Schéma causal du cadre conceptuel

Toute la partie théorique de cette étude qui a été expliquée à partir des deux concepts, déforestation et gouvernance environnementale, peut être synthétisé par le schéma suivant.

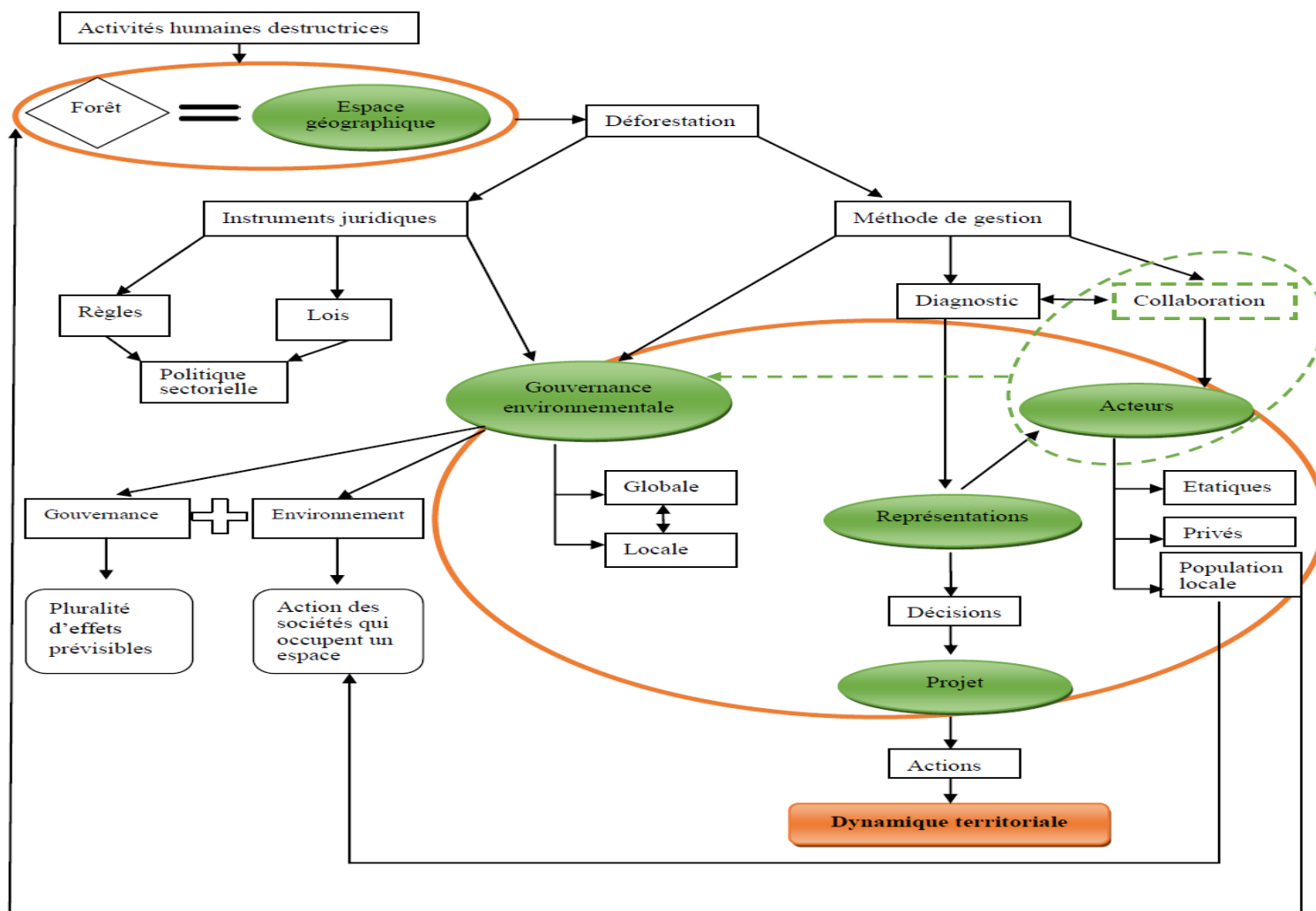
La question de la gestion de la forêt nécessite plusieurs acteurs, de plusieurs niveaux, de plusieurs types, ce qui sous-entend un processus de gouvernance en plus du « gouvernement » classique qui correspond à ce que l'Etat et les organisations internationales décident et mettent en œuvre de façon top down.

Ainsi la gouvernance se révèle comme étant un outil pouvant permettre la réduction de la déforestation par la coordination des acteurs et l'élargissement des acteurs impliqués afin d'aboutir à une dynamique territoriale contre la déforestation. En effet, la gouvernance permet à toutes les parties prenantes de mobiliser les compétences et les prérogatives vers le même but (la déforestation dans notre cas).

⁷³ LELOUP, F. *et al.* 2005. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société* 2005/4 (Vol. 7), p. 321-332. DOI 10.3166/ges.7.321-331

⁷⁴ PECQUEUR, B. 2000. *Le développement local*, Syros, 2^e édition revue et augmentée, p.121

Schéma 4 : Illustration du cadre conceptuel



Source : Signoret, 2011⁷⁵
 Illustration : auteur

⁷⁵ SIGNORET, P. 2011. Territoire, observation et gouvernance : outils, méthodes et réalités. Architecture, aménagement de l'espace. Université de Franche-Comté-UMR 6049 THÉMA in <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00669081v1>

TROISIÈME PARTIE : LA DÉFORESTATION À MADAGASCAR ET LES POLITIQUES DE CONSERVATION DES FORÊTS

Chapitre 4 : La déforestation à Madagascar

La déforestation à Madagascar se manifeste soit par la pratique du feu, soit par les coupes illicites, la chasse, ou encore le prélèvement irrationnel d'espèces (ligneuses ou non ligneuses). Il existe plusieurs types de feu selon les lieux et les pratiques auxquelles ils sont rattachés. A travers ce chapitre nous montrerons (1) les différentes causes de la déforestation à Madagascar dont le feu, (2) les conséquences de la déforestation, et puis enfin (3) la difficulté d'estimation réelle du taux de déforestation. Ce chapitre a donc pour finalité de montrer l'évolution puis l'état de la déforestation à Madagascar et les estimations du rythme de la déforestation.

4.1 La déforestation, une préoccupation ancienne

Les premiers récits des voyageurs venus à Madagascar font état d'une importante déforestation liée aux activités humaines. Les missionnaires du début du XIX^{ème} siècle décrivent un paysage dénudé sur les Hautes Terres.⁷⁶ Certaines personnalités scientifiques comme Pierre Boiteau⁷⁷ (1958) ont affirmé que dans un passé pas si lointain, l'île était couverte de forêts. *"Jusqu'au XII^{ème} siècle, la presque totalité de l'île est couverte par la forêt primitive. La région centrale en particulier, par la suite à peu près totalement déboisée, était alors, à part quelques hauts sommets rocheux, occupée par une sylvie très dense"*.

⁷⁶ RAKOTO RAMIARANTSOA, H. 1995. Chair de la terre, œil de l'eau... Paysanneries et recompositions de campagnes en Imerina (Madagascar). Editions ORSTOM, A Travers Champs, 370 p.

⁷⁷ Botaniste, et un des premiers directeurs du Parc botanique et zoologique de Tananarive, BOITEAU, P. 1958. Madagascar. Contribution à l'histoire de la nation malgache. Paris, Editions sociales, 431 p.

4.2 Le feu et la déforestation

Le feu de végétation est un outil local efficace de gestion des ressources naturelles par les communautés rurales de base.⁷⁸ Les pratiques locales d'usages des feux sont multiples et les effets des feux sont variés voire opposés d'un lieu à un autre.⁷⁹

On distingue plusieurs types de pratiques liées aux feux : feux pour la culture sur brulis à l'est ; feux pour le renouvellement de pâturage à l'ouest et au sud ; feux accidentels (charbonnage mal maîtrisé).

❖ Le tavy

Le tavy est stigmatisé comme étant la cause majeure de la déforestation de la côte est depuis un siècle. Il s'agit de la culture du riz pluvial sans labour sur défriche-brulis de forêt, en général de forêt secondaire. Dans le sud et le sud-ouest de l'île également, la culture du maïs sur abattis-brûlis est l'une des causes principales de la régression de la forêt. L'étude de Rajaonson et al (1995)⁸⁰ a montré que le feu est dans les mains des paysans malgaches plus qu'un outil. Sur la côte orientale avec le tavy, le feu est le support des relations sociales. La mise à feu de parcelles de tavy n'est pas un acte anodin qui peut être exercé par n'importe qui sans respecter les règles et les procédures coutumières. *Ces feux font partie des pratiques des cultivateurs et des éleveurs. Le tavy est le système d'exploitation le plus répandu, dans l'ouest et l'est de l'île. Il ne s'agit pas seulement de "détruire la forêt par le feu" mais de produire du riz, aliment de base des Malgaches, mais aussi d'autres cultures vivrières (maïs, manioc, etc.)*⁸¹

Par ailleurs, des possibilités limitées d'extension de la riziculture irriguée conduisent de plus en plus à un développement des cultures sur les tanety⁸².

⁷⁸ BLANC-PAMARD, C et RAKOTO RAMIARANTSOA, H. 2003. « Madagascar : les enjeux environnementaux. Texte publié dans « L'Afrique.Vulnérabilité et défis», LESOURD M.(coord.)Collection Questions de géographie, Nantes (France), Éditions du Temps, 2003, 447 p., pp. 354-376

⁷⁹ RAJAONSON, B et al. 1995. Proposition d'une politique de décentralisation de la gestion des ressources renouvelables et des feux de végétation , OSIPD / ONE, Antananarivo.

⁸⁰ RAJAONSON, B et al. 1995. Proposition d'une politique de décentralisation de la gestion des ressources renouvelables et des feux de végétation , OSIPD / ONE, Antananarivo.

⁸¹ RAZAFINJATO, O. 1996. Déforestation et humanisation : paysans et paysages du Nord-Est de l'Imerina. Tananarive, Ecole Normale Supérieure, 100 p

⁸² « collines »

❖ Le feu pour le renouvellement de pâturage à l'ouest

Dans la partie Ouest de Madagascar le renouvellement du pâturage donne lieu à une pratique du feu. Il s'agit d'une technique de régénération et d'entretien du pâturage afin de renouveler et de diversifier les ressources pastorales (herbes et arbustes).

❖ Le charbonnage

Le bois est la principale source d'énergie utilisée par les ménages malgaches. Il représente 92% de l'offre énergétique à Madagascar.⁸³ Le bois d'énergie, notamment le bois de chauffe et le charbon de bois, a l'avantage d'être disponible, facile à stocker et à utiliser, à faible coût par rapport à d'autres sources d'énergie de cuisson comme le gaz ou l'électricité. Les récentes analyses⁸⁴ menées au niveau national par le ministère de l'Energie en collaboration avec le WWF prévoient une pénurie dans les années à venir si aucune mesure n'est prise, du fait d'une offre en bois d'énergie qui n'arrivera pas à satisfaire la demande du milieu urbain. Par ailleurs, la répartition des ressources forestières disponibles n'est pas équilibrée. Les zones forestières à proximité des grandes villes sont sous forte pression pour satisfaire les besoins urbains en charbon de bois, c'est le cas de notre zone d'étude (l'aire protégée *Maromizaha*).

Par ailleurs, d'autres types de pressions sont à l'origine de la déforestation à Madagascar : citons par exemple la coupe illicite de bois précieux pour le commerce (le cas du bois de rose par exemple) ; l'écrémage de la forêt par le prélèvement d'espèces non ligneuses pour le commerce des pots fabriqués à partir des fougères arborescentes ou pour l'utilisation locale comme le prélèvement des feuilles des espèces du genre *Pandanus* pour la fabrication de toits ou de murs des maisons traditionnelles ou bien encore la chasse.

4.3 D'une biodiversité exceptionnelle à une dégradation très rapide de l'environnement

Madagascar porte au niveau mondial une image publique contrastée caractérisée par une biodiversité exceptionnelle avec un taux d'endémisme parmi les plus élevés au monde mais aussi, une déforestation très forte et une dégradation très rapide et

⁸³WWF. 2012. Règlementation de la filière bois énergie dans la région *Atsimo Andrefana*. Rapport Septembre 2012, p.0 in awsassets.panda.org/downloads/reglementation_modif_4.pdf

⁸⁴ Rapport Diagnostique du secteur Energie, 2012, Ministère de l'Energie / WWF

*catastrophique de cet environnement si riche et varié*⁸⁵. Outre la pratique du feu dans la majeure partie des espaces naturels causant directement ou indirectement une perte de superficies considérables de forêts. Par ailleurs, une érosion inquiétante, conséquence de pratiques agraires ou pastorales non appropriées et dégradantes, est observée. La croissance démographique et la pauvreté rurale renforcent cette dynamique de défrichement, l'érosion des sols et donc la dégradation de l'environnement.

Le rapport de 1995 sur l'environnement à Madagascar indique que « *selon les estimations basées sur les anciennes photographies aériennes de 1950, les forêts et les bois couvraient de 14 à 16 millions d'hectares représentant 24 à 28 % du territoire national.*⁸⁶ Conservation International a commencé à analyser le changement de la couverture forestière à Madagascar depuis l'année 2000. Ces études ont permis de connaître les pertes en forêts durant les 10 dernières années. Si Madagascar était couverte de 9.7 millions d'hectares de forêts naturelles en 2000, il ne restait que 9.5 millions d'hectares en 2005.⁸⁷ En 2009, la couverture forestière est estimée à 12 millions d'hectares et la forêt naturelle n'occuperait que 9 à 10 millions d'hectares soit 16 à 17 % de l'île ».⁸⁸ En 2013, la forêt n'occupe plus que 8,4 millions hectares.⁸⁹

Toutefois la quantification précise de la diminution des espaces forestiers malgache s'avère difficile⁹⁰ car les méthodes et les unités de mesure sont rarement précisées.⁹¹

Au début du XXème siècle, durant l'époque coloniale Alfred Grandidier (1928)⁹², estimait que 200 000 hectares de la Grande Ile étaient déboisés chaque année du fait

⁸⁵ BERTRAND, A. et al. 2009. « Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale à Madagascar », *Vertigo* a revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 9 Numéro 3 | décembre 2009, p.2.3 consulté le 23 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/9231> ; DOI :10.4000/vertigo.9231

⁸⁶ BERTRAND, A. et al. 2009. « Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale à Madagascar », *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 9 Numéro 3 | décembre 2009,p.3 consulté le 23 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/9231> ; DOI :10.4000/vertigo.9231

⁸⁷ Conservation internationale Madagascar in <http://www.conservation.org/global/madagascar/ressources/deforest/Pages/deforestation.aspx> consulté le 25 juin 2017

⁸⁸ ONE, et al. 1995. *Rapport sur l'état de l'environnement à Madagascar*, Antananarivo. 50 p.

⁸⁹ CIRAD. Programme Holistique de Conservation des Forêts (PHCF)

⁹⁰ AUBERT, S. et RAZAFIARISON, S. 2003. Culture sur brûlis et régression des surfaces boisées ; in AUBERT, S., et al. 2003 ; Déforestation et systèmes agraires à Madagascar ; Les dynamiques des tavy sur la côte orientale ; Cirad – CITE – FOFIFA éditeurs ; Montpellier et Antananarivo. 215 p.

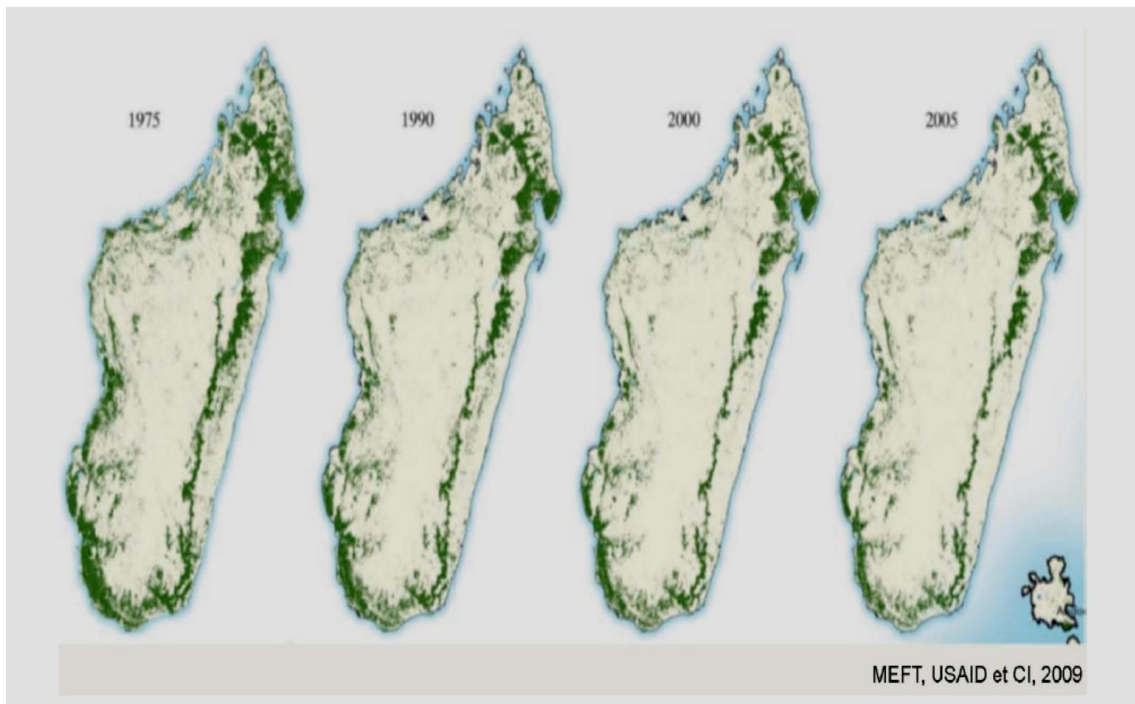
⁹¹ GUICHON, A. 1960. La superficie des formations forestières de Madagascar, in *Revue Forestière Française*, N° 6, pp. 408-411. Nancy in <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/24287?show=full> DOI : 10.4267/2042/24287

⁹² GRANDIDIER, A. 1928. Histoire physique, naturelle et politique, Vol IV, Tome 4, Paris, Librairie Hachette, Sté d'édition géographiques, maritimes et coloniales.

des feux et des défrichements. Ce chiffre est repris par plusieurs auteurs et pourtant, si Madagascar perd réellement chaque année 200 000 hectares, il ne devrait plus rester de forêts à Madagascar. Bien sûr, il faudrait aussi tenir compte des surfaces restaurées...

Les résultats de l'inventaire écologique de 1996 réalisé avec l'appui de la Coopération Allemande et de la Banque Mondiale révèlent environ 10 millions d'hectares de forêt. Pourtant, l'estimation du Joint Research Center (JRC) – Space Application Institute, Ispra, Italie, effectué en 1999, annonce une superficie des forêts malgaches de 17 303 200 ha dont 7,2 millions d'ha de forêts secondaires complexes.⁹³

Carte 7 : Carte historique de la déforestation à Madagascar



Source : Sivignon, 2012⁹⁴

⁹³ BERTRAND, A. et al. 2009. « Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale à Madagascar », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 3 | décembre 2009, p.4, consulté le 23 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/9231> ; DOI :10.4000/vertigo.9231

⁹⁴ SIVIGNON, M. 2012. LE programme holistique de conservation des forêts à Madagascar. Journée du PHCF. 18/09/2012. WWF, p.1 in http://awsassets.panda.org/downloads/le_programme_holistique_de_conservation_des_forets_a_madagascar_vu_par_un_volontaire_wwf.pdf

Chapitre 5 : Les politiques de conservation des forêts à Madagascar

La gestion du problème de la déforestation par l'Etat Malgache a évolué au cours du temps à travers des politiques de conservation des forêts. Madagascar a toujours été reconnue comme une réserve exceptionnelle de biodiversité ; depuis les « grands » botanistes du début du siècle comme Perrier de la Bâthie, jusqu'aux naturalistes conversationnistes des années 1990-2000, surtout attentifs aux conditions d'existence des espèces faunistiques. Mais cette nature s'est dégradée tout au long du XX^e siècle. Les dynamiques de déforestation, reflètent généralement les besoins alimentaires et financiers des populations riveraines des forêts et leurs pratiques sociales⁹⁵. C'est donc dans ce contexte écologique et humain que s'est développé un cadre légal visant à mettre en place les conditions de conservation et de préservation des forêts malgaches. Aussi, nous présenterons dans ce chapitre la façon dont l'Etat ou les pouvoirs publics se saisissent de la question de la forêt à Madagascar à travers une analyse historique des politiques de conservation des forêts à la base de la politique environnementale du gouvernement à Madagascar. Nous avons construit ce chapitre en rassemblant plusieurs données bibliographiques et en partant principalement des travaux de Montagne et Ramamonjisoa (2006)⁹⁶ et de Bertrand et al, (2009)⁹⁷. Ce chapitre a pour finalité de comprendre comment l'Etat s'est occupé de la déforestation à Madagascar à travers la périodisation des politiques de gestion de la déforestation sur le plan global. Cette étape nous permettra de mieux appréhender le prochain chapitre sur la mise en œuvre de ces politiques de conservations des forêts au niveau local c'est-à-dire à *Maromizaha*.

⁹⁵ BERTRAND, A. et al. 2009. « Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale de Madagascar », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 3, mis en ligne le 14 décembre 2009, consulté le 22 juillet 2017. In : <http://vertigo.revues.org/9231> ; DOI : 10.4000/vertigo.9231

⁹⁶ MONTAGNE, P et RAMAMONJISOA, B. 2006. « Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs », *Économie rurale*, pp. 294-295 | Juillet-octobre 2006, mis en ligne le 22 octobre 2009, consulté le 12 juillet 2017. in <http://economierurale.revues.org/894> ; DOI : 10.4000/economierurale.894

⁹⁷ BERTRAND, A. et al. 2009. « Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale de Madagascar », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 3, mis en ligne le 14 décembre 2009, consulté le 22 juillet 2017. In : <http://vertigo.revues.org/9231> ; DOI : 10.4000/vertigo.9231

5.1 Evolution historique des politiques de conservation des forêts à Madagascar

5.1.1 La période monarchique : d'une politique autorépressive à une politique répressive

La réglementation répressive des feux a commencé durant l'époque royale. Les souverains merina⁹⁸ s'étaient déjà inquiétés de certaines de leurs conséquences.

➤ 1787-1810 : sous le règne roi *Andrianampoinimerina*

Dès le début du XIX^e siècle, le roi *Andrianampoinimerina* prend conscience de l'importance de la forêt malgache qui est : « *Un patrimoine non susceptible de répartition entre mes sujets [...] c'est là que les orphelins, les veuves et tous les malheureux viendront chercher leurs moyens d'existence car sans cela ils n'auraient aucune ressource, ne pouvant rien vendre* ». ⁹⁹ Il interdit, dès cette époque le feu et n'autorise la fabrication du charbon de bois que pour les travaux de forge, afin d'« *éviter la disparition complète et irrémédiable de la forêt* ». Cette interdiction, par la coutume, donnait aux *fokonolona* un premier cadre de gestion des forêts malgaches.

➤ 1810-1828 : sous le règne du roi *Radama premier*

Du temps du roi *Radama I* (1810-1828), les interdictions ne furent pas respectées et les *tavy* se multiplièrent. La persistance des guerres civiles qui entraînaient une crise économique et l'augmentation du prix du riz sont à l'origine de ce non-respect des règles. Ainsi le *tavy* s'est développé au détriment de la culture irriguée exigeant plus d'hommes et de soins. Le pouvoir central toléra cette pratique, la considérant comme une atténuation à l'effort militaire qu'il imposait aux populations.

➤ 1868-1883 : sous le règne de la reine *Ranavalona II*

Du temps de la reine *Ranavalona II*, le code des 305 articles fut promulgué le 29 Mars 1881 interdisant (articles 101 et 104) le brûlis de la forêt et l'installation d'habitants en forêt, toujours par souci de garantir la sécurité intérieure et extérieure. Ce code

⁹⁸ Les *Merina* : ethnie ou peuple occupant la partie nord des hautes terres centrales de Madagascar, gravitant autour de la région d'Antananarivo.

⁹⁹ BERTRAND, A. et al. 2009. « Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale de Madagascar » , *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 3, mis en ligne le 14 décembre 2009, consulté le 22 juillet 2017. In : <http://vertigo.revues.org/9231> ; DOI : 10.4000/vertigo.9231

contient 6 articles relatifs aux forêts (101 à 106) sur un total de 305. Un cadre formel à la gestion des forêts fut instauré. Ainsi, l'article 101 annonce : « *Les forêts ne doivent pas être incendiées ; ceux qui les brûleront seront mis aux fers pendant 10 ans* ». ¹⁰⁰

Encadré 1 : Bilan des réglementations forestières de la période royale.

Ainsi, près de vingt-cinq ans avant la colonisation française, l'Etat démontrait son intérêt pour les richesses naturelles de Madagascar. Pourtant Girod-Genet (1899) affirme que cette législation ne fut presque jamais appliquée... Le peuple usa de la forêt sans mesure et rares sont les cantons forestiers où la main de l'indigène n'ait porté la hache et le feu. Ces décisions antérieures à la période coloniale, résultaient surtout d'un souci de garantir l'approvisionnement en bois de construction et non pas de la conservation.

5.1.2 La période coloniale : une politique répressive et exclusive

➤ De 1896 à 1920 : de nouveaux textes législatifs

Les axes fondamentaux de la politique forestière des anciennes colonies françaises sont retrouvés dans les motifs du code forestier français du 21 mai 1827. Le but était de transposer les objectifs de la législation forestière métropolitaine dans ces pays. Après la conquête coloniale, en janvier 1896, un service forestier fut organisé mais l'emploi de chef de service forestier fut rapidement reconnu inutile et la gestion des forêts placée sous les ordres de l'administrateur chef de bureau de la colonisation. ¹⁰¹

À partir de 1896, plusieurs textes concernant l'exploitation forestière, le défrichement, le droit d'usage et les feux de brousse furent élaborés par la colonie notamment l'article 762 du 03/07/1897, le décret du 10/02/1900 et le décret de 1913. Ils furent peu appliqués « *faute de moyens et sans doute de conviction politique* » (Madec, *op. cit.*). Outre la remise en cause du principe même de l'existence d'un service forestier par

¹⁰⁰ MONTAGNE, P et RAMAMONJISOA, B. 2006. « Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs », *Économie rurale*, pp. 294-295 | Juillet-octobre 2006, mis en ligne le 22 octobre 2009, consulté le 12 juillet 2017. in <http://economierurale.revues.org/894> ; DOI : 10.4000/economierurale.894

¹⁰¹ MONTAGNE, P et RAMAMONJISOA, B. 2006. « Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs », *Économie rurale*, pp. 294-295 | Juillet-octobre 2006, mis en ligne le 22 octobre 2009, consulté le 12 juillet 2017. in <http://economierurale.revues.org/894> ; DOI : 10.4000/economierurale.894

Gallieni, la succession de textes qui vont régir le secteur jusqu'à la fin des années 1920 est inspirée par les textes français bien loin des réalités malgaches. Ils visent à une gestion de l'exploitation ligneuse pour des besoins commerciaux, à une limitation des droits d'usage des populations riveraines et à une interdiction des *tavy*. Ils se justifient tous par les interpellations des premiers botanistes explorateurs dont Perrier de la Bâthie (1921) et Humbert (1954) qui mettent en évidence cette richesse mais soulignent aussi les menaces qu'elle encourt par l'action de l'homme.

➤ **1927 à 1937 : création des premières aires protégées malgache et un nouveau décret pour la gestion des forêts**

Lavauden (1934) constatait que les habitudes malgaches de destruction par le feu des peuplements forestiers continuaient d'être tolérées par les autorités locales. Il en conclut que : « *S'il est vrai qu'une politique se juge à ses résultats, aucune n'a fait de plus éclatante faillite que celle-là* ». La forêt faisait l'objet d'un chantage administratif : la paix sociale contre l'autorisation de la pratique des feux. De plus, le besoin colonial en terre agricole impliquait aussi un défrichement conséquent des zones forestières.

Les naturalistes Humbert et Perrier de La Bâthie sont les premiers à réagir à ce constat en mettant l'accent sur l'importance de conserver une végétation (et la faune qui y vit), gravement menacée par l'action de l'homme. Très méfiants vis-à-vis des législateurs forestiers, ils soumettent au ministre des Colonies le projet de création de dix réserves naturelles intégrales suivant une formule nouvelle excluant non seulement toute exploitation mais toute pénétration humaine. Le décret fut signé en 1927 par le président de la République, créant ainsi six réserves forestières. Elles couvraient environ 373 000 hectares, affranchies de tout droit d'usage et étaient soustraites à toute exploitation forestière ou autres activités extractives.

Ainsi, les naturalistes menaient leur propre politique de conservation en soutenant l'idée que la création de réserves forestières était LA solution à la conservation de ces écosystèmes. Ces réserves restaient sous la tutelle de l'administration forestière.

À la fin des années 1920, l'Etat colonial fait finalement les mêmes constats et réagit en élaborant et en promulguant par la suite le décret du 25 janvier 1930. Le rapport de présentation annonce : « *Un fait brutal domine la question forestière à Madagascar :*

*100 000 hectares de forêts au minimum disparaissent chaque année sur une superficie totale estimée à 10 millions d'hectares ».*¹⁰²

Le missionnaire Abel Parrot (1925) présente une explication tout à fait différente en affirmant que des forêts non appropriées par les populations riveraines sont condamnées à être détruites en réaction de protestation et de désespoir. Malgré sa proposition de mettre en place une gestion locale des forêts par les communautés rurales, les constats de l'inefficacité des conditions d'application des textes forestiers, le décret de 1930 est tout de même promulgué. Il semble que le législateur n'ait pas perçu que les mêmes causes (l'échec des textes antérieurs, notamment de 1913) ne pouvaient avoir que les mêmes effets (l'échec programmé du texte de 1930).

Le décret de 1930 ne fera quant à lui référence aux contextes locaux, coutumes et autres modes traditionnels de gestion, que par des rapprochements au code des 305 articles (protection contre les feux, défrichements et emplois des bois) qui donnent à ces textes une nette orientation pour une stricte protection des forêts. Ce texte devenait, pour plusieurs dizaines d'années, le cadre légal du régime forestier et réorganisa le régime forestier à Madagascar à travers la création de six circonscriptions forestières. Ce fut le véritable acte fondateur de la politique forestière malgache. Il affirme en son article 1 que « *les forêts dépendant du domaine de l'Etat, de la colonie, des communes et autres établissements publics sont inaliénables et imprescriptibles* ».

Ce texte a pour caractéristiques d'être :

- **Spécifique**, car son contenu ne concerne que la forêt et les droits d'usage ;
- **Exclusif**, dans le sens où il énonce une succession d'interdits plutôt vagues et ambigus sans préciser ce qui est autorisé. En effet, on considère alors que si le paysan dénature la forêt il convient de l'en exclure. Ce n'est pas le cas de l'exploitant qui est réputé savoir ce qu'il fait et qui est le seul à avoir des droits intéressants dans cette forêt ;
- **Répressif** (interdictions assez floues sauf pour les feux) et créateurs d'obligations (un régime spécial est mis en place pour faciliter les reboisements). Pour chaque usage forestier correspond des délits qualifiés.

¹⁰² Une estimation apparemment fautive si l'on se réfère aux chiffres actuels

En 1937, Coudreau annonce que l'administration chargée des forêts, n'est plus en mesure de faire respecter ce texte du fait de l'insuffisance de son effectif (80 personnes). De ce fait, il était nécessaire d'inscrire la politique de répression dans un cadre général de développement où les populations disposeraient de suffisamment de terres pour subvenir à leurs besoins alimentaires ou pour leurs troupeaux.¹⁰³ En conséquence, la portée des sanctions était réduite et donc la réalité du respect des règles législatives.

La responsabilité collective des populations s'applique aux forêts domaniales et aux réserves de reboisement. Il autorise les droits d'usage coutumiers tout en laissant une épée de Damoclès au-dessus de la tête des populations locales par des mesures répressives à l'égard des feux. Les propositions de Parrot en 1925 et de Coudreau en 1937 qui, pour des raisons différentes, tenaient compte des réalités sociales et humaines malgaches, n'ont pas été retenues.

Encadré 2 : Bilan des nouveaux textes législatifs de la période coloniale

Ainsi, au début de la période coloniale, les règles édictées par le pouvoir malgache n'avaient pas eu l'effet de protection des écosystèmes forestiers escompté. Mais à partir de 1896, avec l'administration coloniale, survint un changement radical de conception. Le service des Eaux et Forêts introduisit la notion de domaine de l'Etat et de zones où tout défrichement est interdit. A partir de là, les défrichements furent soumis à une autorisation préalable et à l'obligation de respecter certaines clauses.

5.1.3 La période post coloniale : vers une redéfinition du cadre institutionnel et une extension de la surface des aires protégées

➤ De 1960 à 1990 : une baisse de la capacité opérationnelle des services forestiers

Après l'indépendance en **1960**, tous les textes furent rassemblés et codifiés par les ordonnances 60-127 du 3 Octobre 1960 et 62-120 de 1962. Ces ordonnances fixèrent

¹⁰³ MONTAGNE, P et RAMAMONJISOA, B. 2006. « Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs », *Économie rurale*, pp. 294-295 | Juillet-octobre 2006, mis en ligne le 22 octobre 2009, consulté le 12 juillet 2017. in <http://economierurale.revues.org/894> ; DOI : 10.4000/economierurale.894

le régime des défrichements et des feux de végétation. Elles ont ensuite été complétées par le décret d'application 61-079 du 8 Février 1961 fixant la procédure de répressions. Au cours des **années 1970**, on assiste à un arrêt des opérations de classement des forêts, à la poursuite des actions de protection le plus souvent sous la forme d'interventions de police forestière et au début des projets de plantations. Pendant une quinzaine d'années, la priorité fut axée sur la surveillance et les efforts furent orientés vers le reboisement avec le lancement du projet de reboisement de la *Fanalamanga* (région de *Moramanga*). Le monopole de gestion de l'Etat dans les forêts classées a été sans cesse réaffirmé.

A partir de **1972**, une baisse continue des budgets d'investissements alloués aux projets de conservation des forêts entraîna non seulement l'arrêt des programmes de plantation publique mais aussi et surtout, l'impossibilité pour les agents forestiers des circonscriptions administratives d'accomplir leur travail de contrôle.

À la fin des **années 1980**, les agents chargés des forêts n'étaient déjà plus en mesure d'exécuter leurs tâches, d'autant plus, qu'éloignés de la capitale, ils ne recevaient que très mal les instructions et nouveaux textes, chacun faisant dès lors à leur guise, au mieux ou au pire.¹⁰⁴

➤ **De 1990 à 2009 : les années du programme environnemental**

Le constat de la persistance des feux de brousse et de la dégradation continue des formations naturelles malgaches amène l'Etat, à la fin des années 1980, à reconnaître *de facto* l'inefficacité des politiques jusqu'alors menées et à rechercher d'autres solutions.

a) 1990 : le lancement du Plan d'Action pour l'Environnement (PAE)

Face à la dégradation des écosystèmes naturels malgaches, le gouvernement de Madagascar a préparé, dès 1988, un Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) soutenu par la plupart des bailleurs de fonds ainsi que par des ONG internationales (Conservation Internationale, *World Wildlife Fund*, etc.). En **décembre 1990**, la Charte de l'environnement ou loi 90-033¹⁰⁵ était adoptée et les bases du PAE posées.

¹⁰⁴ ANDRIAMBAHOAKA, H. et RANDRIANARIVELO, G.-B. 2001. Étude sur les procédures d'attribution des permis, de suivi et de contrôle des produits forestiers. *Étude CIRAD-Forêt, SCAC Antananarivo, DGEF, Antananarivo, 43 p.*

¹⁰⁵ Actuellement mise à jour : Loi n° 2015-003 portant sur la Charte de l'environnement actualisée, du 19 février 2015

Madagascar a été l'un des premiers pays du continent africain à élaborer, puis à mettre en œuvre un plan national d'actions environnementales. Les grands principes de cette charte, toujours d'actualité, reconnaissent clairement les liens entre protection de l'environnement et développement économique.

Le PAE a constitué la base d'un vaste programme pour l'environnement ps'étalant sur 15 années et se déclinant en trois phases (PE 1, PE 2, PE 3).

b) De 1992 à 1997 : le Programme environnemental 1 (PE1)

Cette première phase a été orientée vers la redéfinition du cadre institutionnel avec la création des principales entités opérationnelles qui sont notamment :

- La Direction en charge des forêts : gouvernance et administration forestière ;
- L'Office National pour l'Environnement (ONE) : coordination générale, gouvernance environnementale intégrant le cadrage des investissements, système d'information, gestion des connaissances ;
- L'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP) : gestion des aires protégées et conservation de la biodiversité ;
- L'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE) : conservation des eaux et des sols. ;
- Le Centre de Formation en Sciences de l'Information et de Gestion de l'Environnement (CFSIGE) : formation académique diplômante pour renforcement de capacité en gestion de l'environnement.

Après la promulgation de la loi 90-033, qui fixe le cadre général d'exécution de la politique de l'environnement, l'ONE aborde la difficile question des feux de brousse en reconnaissant la nécessité d'aller au-delà des politiques répressives pour mettre en place des dispositifs de prévention des feux au niveau local.¹⁰⁶ Elle suggère une décentralisation législative portant sur la fixation au niveau national des grandes lignes et des arrêtés d'application régionaux devant contribuer à faciliter le contrôle et la révision. En matière de droits locaux, l'ONE propose la recherche d'un consensus de l'ensemble de la population et suggère qu'un rôle important soit attribué à l'utilisation

¹⁰⁶ RABEFARITRA, A. et al. 1990. Contribution à l'amélioration de la stratégie nationale de lutte contre les feux de végétation à Madagascar. Quelques éléments de réflexion. *Tananarive, Office national de l'environnement*, 8 p.

du *dina*¹⁰⁷ afin d'assurer une meilleure gestion des feux par les *fokonolona*¹⁰⁸ affirmant ainsi l'existence des règles coutumières.

Des programmes particuliers ont ainsi été initiés pour appuyer l'atteinte des objectifs du PAE, comme l'Appui à la Gestion Régionalisée et à l'Approche Spatiale (AGERAS), la Recherche appliquée à l'environnement et le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés locales de base, cadré par la loi GELOSE (Gestion Locale Sécurisée).

Puis la Société *FANALAMANGA*, le Silo National des Graines Forestières (SNGF), ainsi que l'Unité de Coordination des Projets Environnementaux (UCPE) ont formé les « organismes rattachés » en charge de l'environnement.

Ainsi le PE1 se caractérise par l'expérience des Projets de Conservation et de Développement Intégré (PCDI). Mais ces projets, mis en place au niveau des populations riveraines des aires protégées ont eu des résultats plutôt mitigés et limités.¹⁰⁹ À travers les PCDI, l'enjeu était, par des actions de développement ciblées sur les populations riveraines des aires protégées, de parvenir à la sanctuarisation de ces territoires.

Au milieu des années 1990, Razafindrabe¹¹⁰ (1997) montrait que le décret du 25 janvier 1930 réorganisant le régime forestier n'avait aucune légitimité locale car il restait mal compris. Deux souverainetés s'affrontaient : la souveraineté légale (administrative) et la souveraineté légitime (coutumière). En refusant de prendre en compte les habitudes et usages des populations et donc de leur reconnaître un rôle significatif dans la conservation des écosystèmes forestiers, l'administration (dépourvue des moyens humains et matériels nécessaires) avait dû se résigner à laisser une grande partie du territoire hors de tout contrôle. Elle se contentait de gérer (avec difficulté) les espaces classés et protégés (moins de 10 % des surfaces forestières du pays). Les populations continuaient, sur le reste du territoire, à user des ressources et

¹⁰⁷ Convention collective typiquement malgache considéré comme étant un ensemble de règles coutumières d'organisation de la société

¹⁰⁸ Communauté villageoise

¹⁰⁹ PFUND, J-L. 2000. Culture sur brûlis et gestion des ressources naturelles. Évolution et perspectives de trois terroirs ruraux du versant Est de Madagascar. *Thèse EPFZ n° 13 966, Zurich.*

¹¹⁰ RAZAFINDRABE, M. 1997. Les aspects humains de la gestion des ressources naturelles à Madagascar. *Antananarivo, CERG.2R, 14 p.*

des espaces comme elles avaient coutume de le faire du fait de la légitimité de leur accès.

Ainsi, la mise en place d'un système de contrôle efficace était freinée par le manque de moyens humains et matériels du service forestier.

A la fin de l'année 1995, après trois ans de mise en œuvre du PE1, les résultats montraient que la création de quelques dizaines d'aires protégées, n'était pas une solution efficace et suffisante pour assurer à long terme une véritable sauvegarde de la biodiversité malgache. Les PCDI étaient trop ambitieux et donc très coûteux d'où la nécessité de changer d'orientation et d'aller vers des approches régionales.¹¹¹

En 1996, la loi 96-025 sur la gestion communautaire locale des ressources renouvelables fut adoptée. L'adoption de ce texte devait permettre la participation effective des populations rurales à la conservation durable des ressources naturelles renouvelables (article 1) et d'apporter ainsi des solutions aux problèmes de dégradation et de conservation des écosystèmes naturels, non résolus par les politiques d'exclusion des années 1930 à 1990. Devant l'absence de moyens humains et financiers suffisants des services de l'Etat, c'était la seule solution envisageable face à la surexploitation des espaces forestiers, en raison du libre accès et de l'absence de titre formel de propriété conduisant à une « tragédie des communaux¹¹² ». ¹¹³ Parallèlement à ce processus législatif intersectoriel porté par la loi 96-025, le secteur forestier évolua lui aussi vers une Nouvelle Politique Forestière (NPF). Celle-ci insista sur la nécessité de « *responsabiliser les acteurs* » et d'être en « *cohérence avec les politiques nationales de développement rural, d'environnement et de décentralisation* ». L'adoption de la NPF prenant en compte la dimension environnementale et donnant une place nouvelle aux communautés locales, aux collectivités locales et au secteur privé fut suivie d'un plan directeur forestier national et d'une nouvelle loi forestière en **1997** (loi 97-017).

¹¹¹ RAMAMONJISOA, B. 2001. Analyse de l'évolution des stratégies de conservation de la biodiversité à Madagascar. *Stocktaking USAID*, 35 p.

¹¹² On parle de « tragédie des communaux » lorsqu'une ressource renouvelable est exploitée en accès libre

¹¹³ HARDIN, G. 1968. *The Tragedy of the Commons*. *Science*, 162, p.1243-1248. In <https://www.sciencemag.org/site/feature/misc/webfeat/sotp/pdfs/162-3859-1243.pdf>

c) De 1998 à 2003 : le programme environnemental 2 (PE2)

Le PE2 a consisté à la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du programme environnemental, avec une vision d'approche écorégionale et d'approche communautaire. Le Service d'Appui à la Gestion (SAGE- *Fampandrosoana Maharitra*) a été mis en place pour poursuivre et renforcer les acquis des programmes AGERAS et GELOSE. La mise en place des cellules environnementales au sein des ministères sectoriels a également commencé durant le PE2, ainsi que celle de l'Observatoire National de l'Environnement et du Secteur Forestier (ONESF).

Enfin, des instruments juridiques ont été mis en place (démarche poursuivie durant le PE2 et le PE3), notamment :

- **1999** : le Décret sur la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement - MECIE (décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167) ;
- **2000** : le Décret relatif aux médiateurs environnementaux (décret n°2000-028) ;
- **2001** : le Code des Aires Protégées (COAP) (loi n°2001-005)¹¹⁴ ;

En **2003**, des processus de création et/ou d'extension d'aires protégées ont été enclenchés et/ou poursuivis, dans le but de concrétiser la Vision Durban¹¹⁵, qui a particulièrement marqué cette phase. La vision a été transformée par la mise en place du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM).

L'opérationnalisation du PE2 a vu la collaboration étroite entre les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers se développer. Cela a permis l'appropriation des problématiques environnementales par les acteurs nationaux et au renforcement de leurs capacités, tout en favorisant les dialogues entre les deux parties.

d) 2004 à 2009 : le programme environnemental 3 (PE3)

Suite à la mise en œuvre des PE1 et PE2, le PE3 a été prévu pour générer et développer des réflexes environnementaux, de renforcer les partenariats et d'intégrer

¹¹⁴ Actuellement mise à jour : Loi n°2015-005 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées du 19 février 2015

¹¹⁵ Vision Durban : engagement présidentiel à tripler la superficie des aires protégées de Madagascar (qui était alors de 1,7 millions ha), lors du Congrès Mondial des Aires Protégées qui s'est tenu à Durban en 2010

systématiquement la dimension environnementale dans les stratégies et planifications sectorielles. C'est au cours du PE3 que la considération des changements climatiques a commencé à s'intensifier, après de timides débuts au cours du PE2.

Depuis l'an 2000, un ministère à part entière est dédié à l'environnement, avec des directions stratégiques et des organismes rattachés (l'ONE, the Madagascar National Parks (MNP anciennement ANGAP), l'ANAE, le SAGE, le SNGF, la société *Fanalamanga* et le CNFREF).

Afin d'assurer la pérennisation financière des actions autour et dans les aires protégées, la Fondation *Tany Meva* et la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (*FAPBM*) ont été créées.

En **2015**, compte tenu de l'évolution du contexte environnemental, notamment d'une nouvelle vision concernant la gouvernance des aires protégées, de la prise en compte des changements climatiques, de la Politique sur la décentralisation et la déconcentration, des considérations relatives aux enjeux énergétiques, de la gestion des pollutions et des politiques et stratégies des autres secteurs, la Charte de l'Environnement a été révisée (loi n°2015-003), ainsi que la loi régissant les aires protégées ou Code des aires protégées (loi n°2015-005). Par ailleurs, un nouveau Code de l'environnement, la Nouvelle Politique ainsi que le Code Forestier sont en cours d'élaboration.

Bien que les objectifs du PAE n'aient pas tous été atteints, les trois phases PE1, PE2 et PE3 ont construit les bases d'une politique de développement durable pour le pays : des textes ont été adoptés, des institutions mises en place et les capacités nationales renforcées.

Encadré 3 : Bilan des législations de la période post-coloniale

Une rénovation systématique de toute une législation, datant pour la majorité des textes de l'indépendance, voire de la période coloniale et partiellement modifiée au début des années 1970 afin de prendre en compte le nouveau cadre socio-économique général du pays (libéralisation économique, décentralisation, etc.), fut une des plus grandes avancées¹¹⁶.

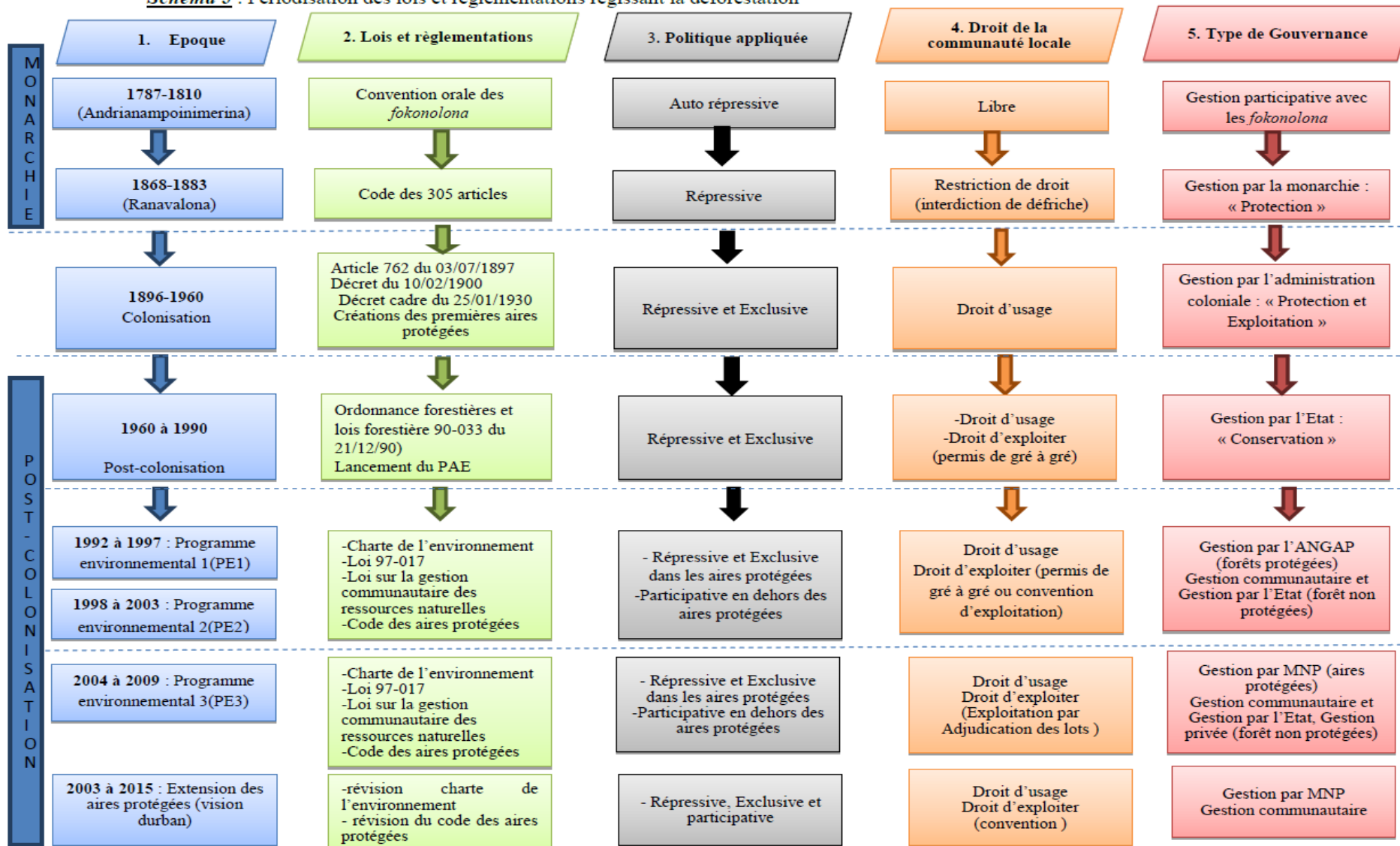
5.2 Bilan analytique de l'évolution de la politique forestière malgache

Des années 1900 à 1990, les politiques forestières en vigueur à Madagascar se sont développées sur la base des observations de la dégradation continue des écosystèmes forestiers. Tous les responsables politiques qui se sont succédés depuis Ranaivalona II (1868-1883) ont mis en place des politiques de conservation de ces écosystèmes. Au cours des années 1990 à 2000, une nouvelle politique environnementale basée sur de nouveaux textes intersectoriels : secteurs pastoraux, halieutiques et forestiers, a été instaurée. Cette nouvelle politique a permis de mettre en place les conditions d'une gestion contractuelle de ces écosystèmes dans un esprit non plus de répression mais de cogestion avec les populations riveraines. Ces évolutions d'ordres législatif, réglementaire et politique marquent une véritable modernisation du secteur environnemental, dont le secteur forestier. Malheureusement, Ces politiques, basées sur une législation réglementant les feux de brousse et réprimant les exploitations frauduleuses, ont souvent du mal à être appliquées pour des raisons à la fois humaines (information et formation d'acteurs, notamment de l'administration forestière, peu nombreux), matérielles (manques récurrents de moyens de ces mêmes agents) et organisationnelles (mise en œuvre des procédures de développement et mise en cohérence des textes eux-mêmes). La nouvelle volonté politique issue du congrès sur les aires protégées de Durban en 2003, a engagé Madagascar dans l'augmentation de la surface des aires protégées, avec pour objectif six millions d'hectares classés aire protégée. Cela a imposé la mise en œuvre des politiques à travers des règles de gestion cohérentes. Cette extension des aires protégées rejoint, près de soixante-dix ans plus tard, la volonté du naturaliste Perrier de la Bâthie, de créer des réserves naturelles en 1927.¹¹⁶

Le schéma suivant synthétise les différentes politiques, lois et réglementations qui se sont succédées à Madagascar pour maîtriser la déforestation.

¹¹⁶ELIOTT, C. 1996. Paradigmes de conservation des forêts. *FAO, UNASYLVA*, n° 187, 9 p. In <http://www.fao.org/docrep/w2149f/w2149f03.htm>

Schéma 5 : Périodisation des lois et réglementations régissant la déforestation



Source : Montagne et al, 2006 ; Bertrand et al, 2009 ; Illustration : auteur

CONCLUSION PARTIELLE

Toutes ces approches théoriques permettront d'aborder et d'analyser aisément les problèmes de déforestation dans l'aire protégée de *Maromizaha*. Les réflexions menées sur les concepts nous invitent à comprendre la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts à *Maromizaha* puis la collaboration entre les acteurs. Il s'agit de fixer notre attention sur quelques aspects qui structurent et conditionnent au niveau local la manière dont les acteurs vont pouvoir aborder les problèmes de conservation et de développement à travers la gouvernance. Il s'agit de voir également comment l'organisation de l'administration publique peut influencer sur les relations entre les acteurs et leur manière d'appréhender les phénomènes qui façonnent le territoire.

La profondeur historique autorisée par les documents qui ont été consultés est certainement insuffisante pour apprécier la réelle évolution historique de la politique forestière malgache. Toutefois, elle nous permet clairement d'observer ce que l'on peut considérer comme la révélation de nouveaux jeux de pouvoirs que nous illustrerons de manière concrète dans le cas d'étude à travers la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts. L'analyse de l'évolution de ces politiques nous apporte déjà un début de réponse à la question de recherche soulevée ; sur le plan historique, les politiques de conservation des forêts ont été difficilement applicables au niveau global et donc implicitement, elles n'ont pas permis de réduire la déforestation. Il s'agit maintenant de comprendre pour le cas particulier de *Maromizaha*, la mise en œuvre de ces politiques de conservation des forêts et l'état de la déforestation. Ce qui est valable au niveau global selon cette analyse historique, est-il également valable au niveau local, au niveau de l'aire protégée que nous avons choisie comme terrain d'étude ?

La problématique qui se pose doit donc être analysée au travers de la mise en œuvre de la politique environnementale, des relations entre les acteurs, des projets et de l'espace de réalisation constituant la gestion de *Maromizaha*. Il s'agit en effet d'une aire protégée dont les complexités spatiales, historiques, actionnelles et des représentations révèlent une originalité remarquable.

QUATRIÈME PARTIE : DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE CONSERVATION DES FORÊTS À MAROMIZAHA VERS UNE COORDINATION DES ACTEURS POUR LA MAÎTRISE DE LA DÉFORESTATION

Chapitre 6 : La mise en œuvre des politiques de conservation des forêts à Maromizaha

Afin de replacer le concept de gouvernance en relation avec la zone d'étude, nous aborderons dans ce chapitre la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts du « gouvernement » à *Maromizaha*. Ce chapitre a pour finalité de (1) montrer dans un premier temps comment l'Etat s'occupe de la déforestation concrètement dans un cas précis puis (2) relever principalement les différents niveaux de décision et d'action et leurs articulations et (3) tirer les leçons.

6.1 Le gestionnaire et les principes de gestion

Depuis mars 2008, à travers la décision N° 197/2008/MEF du Ministère de l'Environnement et des Forêts, la gestion de la forêt de *Maromizaha* été confiée au *GERP*. Le *GERP* honore cette responsabilité de gestion en impliquant les populations locales dans le processus de gestion et de conservation de la biodiversité. En tant que gestionnaire de l'aire protégée, le *GERP* est à la fois délégataire de gestion, promoteur du projet de création d'aire protégée et récipiendaire de fonds. Par ailleurs, le *GERP* se doit également de suivre les normes internationales élaborées par l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN).¹¹⁷

¹¹⁷ SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux 92 pages.

Le principal objectif de gestion de l'aire protégée est de préserver la biodiversité, d'utiliser et de valoriser perpétuellement les ressources naturelles, afin de contribuer au développement durable de *Maromizaha*, notamment par :

- La conservation intégrale et pérenne de la biodiversité et le respect des vocations écologiques des milieux, en vue de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles tel que défini à l'article 5 de la loi n°2015-005 portant refonte du Code de gestion des aires protégées ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans de recherche et des plans de conservation suivant le plan d'aménagement et de gestion ;
- Le maintien des services écologiques dont les populations riveraines de l'aire protégée dépendent directement et indirectement, comme la production végétale et animale, le maintien de la qualité des eaux et de la fertilité du sol, le stockage de carbone, le recyclage des nutriments, la protection contre les agents pathogènes et les maladies, la résistance des écosystèmes aux perturbations et aux changements environnementaux, notamment les changements climatiques ;
- La mise en œuvre des actions visant à éviter et/ou à interdire toute initiative présentant des dangers sérieux pour la santé humaine et/ou pour la biodiversité ;
- La préparation et la mise en œuvre de mesures préventives et/ou curatives par rapport à toute dégradation imminente ou actuelle des milieux et des écosystèmes ;
- L'appui à l'amélioration de la qualité de vie de la population par l'utilisation durable des ressources naturelles.

Pour atteindre, ces objectifs, le *GERP* s'est engagé avec l'Etat Malgache conformément au Cahier des Charges Environnementales de *Maromizaha*. Ces engagements sont entre autres :

- L'identification des PAP à travers l'étude d'impact environnemental (le plan de sauvegarde sociale en est également tiré) ;
- La création de l'association des communautés locale de base (VOI) ;

- La création du Comité d'Orientation et de Suivi (avec l'obligation d'organisation de réunions semestrielles) ;
- La création et l'octroi d'activités génératrices de revenus et de microprojets pour les PAP ;
- Le suivi écologique des menaces et pressions ;
- L'utilisation d'un cahier de surveillance de l'aire protégée ;
- L'immatriculation de l'aire protégée au nom de l'Etat Malgache ;
- La ritualisation des communautés locales de base : remise de contrat de transfert de gestion des zones d'usages ;
- Le suivi et l'évaluation du respect du cahier des charges environnementales par l'ONE ;
- Le contrôle et constat des infractions à l'intérieur de l'aire protégée à travers les missions de patrouille de brigades mixtes.

Ainsi, le *GERP* doit prendre toutes les dispositions requises pour éviter toutes infractions portant atteinte à l'intégrité des ressources naturelles de l'aire protégée.

6.2 La Gouvernance de l'aire protégée Maromizaha : d'une centralisation du pouvoir à une cogestion

Le mode de gouvernance appliqué dans la nouvelle aire protégée *Maromizaha* est la cogestion de type collaboratif et communautaire.

Conformément au principe de gouvernance du SAPM, tel que défini dans l'article 6 de la loi n°2015-005 du 26 février 2015, le *GERP* assure la transparence et le respect des principes de responsabilité et de redevabilité vis-à-vis des diverses parties prenantes.

La structure de cogestion est constituée de trois entités différentes :

➤ Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS)

Le COS définit les grands axes stratégiques de gestion. Son fonctionnement et les membres sont fixés par voie réglementaire. Ce comité a pour rôle le contrôle et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion et l'orientation stratégique des activités du promoteur en vue de la satisfaction des exigences légales et de l'atteinte des objectifs de protection de l'environnement. Il est présidé par la direction

régionale chargée des aires protégées. Le COS doit regrouper l'ensemble des parties prenantes de l'aire protégée, notamment les représentants de la Région, ceux des services déconcentrés, des ministères concernés, des collectivités territoriales décentralisées, du gestionnaire ou gestionnaire délégué et des représentants des communautés de base riveraines de l'aire protégée, ainsi que toute personne ou organisme choisi pour ses compétences particulières. Outre l'obligation légale de création du COS formalisée par le Cahier des Charges Environnementale (CCE), ce comité offre l'opportunité au gestionnaire de profiter de l'expérience de nombreux professionnels de la conservation et du développement pour améliorer la qualité de sa gestion.

➤ **Le Délégué de gestion**

Le délégué gère l'aire protégée sur le plan opérationnel ; assure la mise en place d'une structure de gestion durable de l'aire protégée et dans ce cadre, accompagne les communautés locales à travers le développement et la mise en œuvre de conventions de gestion communautaire à l'échelle locale.

➤ **La communauté locale**

La communauté locale est représentée de manière effective par le **Comité de Gestion Participative (CGP)** essentiellement constituée de *Ray aman-dReny*¹¹⁸ et dans une moindre mesure par l'**association de communauté de base (VOI)**. Le VOI n'a qu'une très faible action sur le territoire. Ils sont pour le moment au stade de groupement obligatoire imposé par la réglementation et n'ont aucune prérogative ni aucun moyen d'action. Ils sont censés gérer la zone de protection autour de l'aire protégée et les zones faisant l'objet de transferts de gestion à l'intérieur de la zone tampon de l'aire protégée.

Chaque structure de gestion est liée avec le Délégué par une convention de gestion et travaille en étroite collaboration avec :

- Les Autorités traditionnelles (*tangalamena et Ray aman-dReny*) ;
- Les Autorités communales ;
- Les Chefs *Fokontany* ;
- Les intervenants locaux.

¹¹⁸ Aîné du village, Chef traditionnel, Chef de village, Autorité coutumière

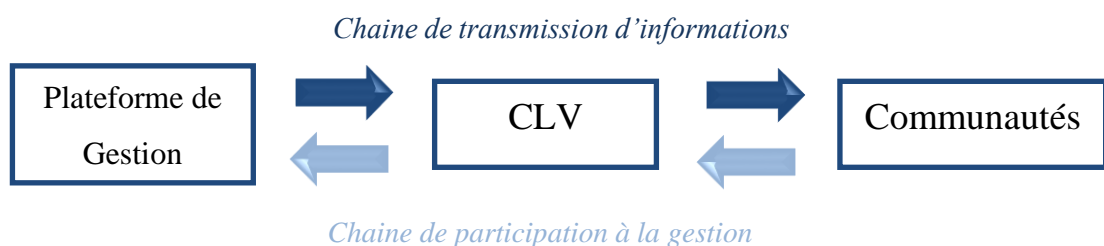
6.3 La plateforme de gestion comme mécanisme de participation du public

La participation du public, énoncée dans l'article 4 de la Charte de l'Environnement malgache, est défini dans le cadre du plan de sauvegarde social comme étant un « *processus par lequel on définit les manières d'agir afin d'instaurer une consultation publique et de mettre en place des mécanismes participatifs pour inclure comme partie prenante les personnes et communautés affectées par le projet ; c'est-à-dire ceux et celles dont les restrictions d'accès aux ressources ont des répercussions sur leurs moyens d'existence.* » (Banque Mondiale, Politique Opérationnelle 4.12)

En ce sens et tenant compte des 4 fondements principaux de la participation du public au niveau local à savoir : la concertation, la considération des valeurs sociales et culturelles et des réalités locales, la considération de l'âge et du genre et l'information – le *GERP* a mis en place en 2016 une plateforme de gestion afin de faire participer la communauté locale dans le mécanisme de gestion.

Cette plateforme de gestion regroupe au niveau local 3 parties prenantes :

- Le gestionnaire représenté par trois agents de terrain siégeant sur site de manière permanente ;
- Les collectivités territoriales représentées par les trois chefs *fokontany* de la zone (*Ampangalatsary, Morafeno, Ambavaniasy*) ;
- Les communautés locales représentées par le Comité de Gestion Participative constitué de représentants (26) issus de chaque village, en l'occurrence, les 10 villages qui entourent l'aire protégée *Maromizaha*. Les *fokonolona* ont effectivement été invités au début de l'année 2016 à choisir leurs représentants. Le nombre des représentants a été déterminé en fonction de la taille des villages et du nombre de villageois. Ce nombre de représentants par village est en moyenne de 2, parfois 4 pour les villages plus peuplés comme *Anevoka* et *Morafeno*. Les représentants d'un village constituent le Comité Local Villageois (CLV).



Les élections ont été organisées par les *fokonolona* eux-mêmes selon les pratiques locales. Deux règles ont été imposées par le gestionnaire aux *fokonolona* afin d'encadrer ces élections et de faciliter l'exercice de gestion participative par la suite :

1. Les représentants doivent avoir le statut de *Tangalamena*¹¹⁹ ou de *Ray aman-dReny*, où ;
2. Si cela s'avère impossible, être âgés d'au moins 50 ans.

Ces règles découlent de l'observation de la structure du pouvoir traditionnel. L'autorité traditionnelle dépend du lignage et de l'âge des membres de la population.

La plateforme de gestion se réunit donc depuis le début de l'année 2016 chaque mois. Au cours de ces réunions, les représentants locaux participent aux prises de décision et sont les porte-parole des *fokonolona*. La plateforme de gestion a été chargée de la rédaction des *Dina* communautaires qui a été signée par l'ensemble des villageois. La plateforme de gestion fait également office de tribunal communautaire pour les infractions commises par les membres de la communauté à l'intérieur de l'aire protégée. Les modalités de jugement et les sanctions seront formalisées dans le *Dina*.

6.4 L'application puis la réadaptation des règles coutumières

Le *GERP* s'efforce alors de jongler avec toutes les structures et d'apporter des mesures. Il fait le lien avec les communautés locales et les représentants de l'Etat, en adaptant les objectifs avec de nouvelles règles locales car les lois forestières ne sont pas accessibles aux locaux. En effet, la majorité de la population étant analphabète, l'adaptation est très compliquée. Le *GERP* a donc décidé d'appliquer le *Dina*.

Ainsi, les lois forestières sont renégociées au niveau local car l'application directe de la loi forestière nécessiterait un changement de comportement.

Deux *Dina* ont été écrit : les *Dina* de la plateforme de gestion et le *Dina* des *VOI*. La difficulté est que ces *Dina* ne correspondent parfois même pas à la tradition orale et peuvent donc être rediscutés lors de leur application. En effet, en 2016, lors du jugement par la plateforme de gestion des personnes à l'origine de *tavy* ayant dépassé la limite du noyau dur, l'application du *Dina* à la lettre n'a pas été possible car les montants des amendes calculées selon le montant par are brûlé inséré dans le *Dina* des

¹¹⁹ Les doyens ou anciens disposant d'un pouvoir moral et spirituel important

VOI ont été perçues comme trop élevés pour les communautés locales. Ces montants ont donc été rediscutés et baissés par la plateforme de gestion.¹²⁰

6.5 Un pluralisme juridique dans la gestion de l'aire protégée

Le pluralisme juridique dans la gestion des ressources forestières est lié à la « *pluralité combinée des usages simultanés et/ou successifs par des utilisateurs différents ayant chacun des règles précises d'accès et d'utilisation et disposant ou non de pouvoir de gestion ou de décision quant aux ressources de l'espace considéré* ». ¹²¹

En ce qui concerne l'aire protégée *Maromizaha*, plusieurs acteurs (que nous détaillerons dans le prochain chapitre) sont concernés à savoir l'Etat (dont les services déconcentrés et les collectivités territoriales décentralisées), le *GERP*, les bailleurs de fonds et les communautés locales.

Les perceptions de la forêt varient d'une partie prenante à l'autre. Pour la population locale qui vit du *tavy*, elle est une réserve foncière et offre également des matériaux de construction, du bois énergie, etc. Alors que le *GERP* et l'Etat considèrent par exemple la forêt comme une opportunité de développement économique.¹²²

Le « **pluralisme juridique** » se présente alors sous forme de coexistence entre différents cadres normatifs. En d'autres termes, il s'agit de la concurrence entre les règles qui sont utilisées par les acteurs pour s'approprier les ressources forestières. ¹²³

Le droit coutumier est un droit qui règle le fonctionnement de la société locale par l'adaptation permanente des règles coutumières issues de la tradition.

En ce qui concerne l'aire protégée *Maromizaha* et partant du chapitre 5 sur les politiques de conservation des forêts, plusieurs lois sont en vigueur, notamment le code des aires protégées 2015-005 et la loi 97/017 portant sur la législation forestière.

¹²⁰ SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux 92 pages.

¹²¹ BABIN, D. et BERTRAND, A. 1998 Comment gérer le pluralisme : subsidiarité et médiation patrimoniale, *Unasylva*, 49 (194) : 19-25.

¹²² MUTTENZER, Frank. 2006. Déforestation et droit coutumier à Madagascar. L'historicité d'une politique foncière. Thèse de doctorat. Université de Genève Faculté des sciences économiques et sociales. p.86

¹²³ MUTTENZER, Frank. 2006. Déforestation et droit coutumier à Madagascar. L'historicité d'une politique foncière. Thèse de doctorat Université de Genève Faculté des sciences économiques et sociales. p.86

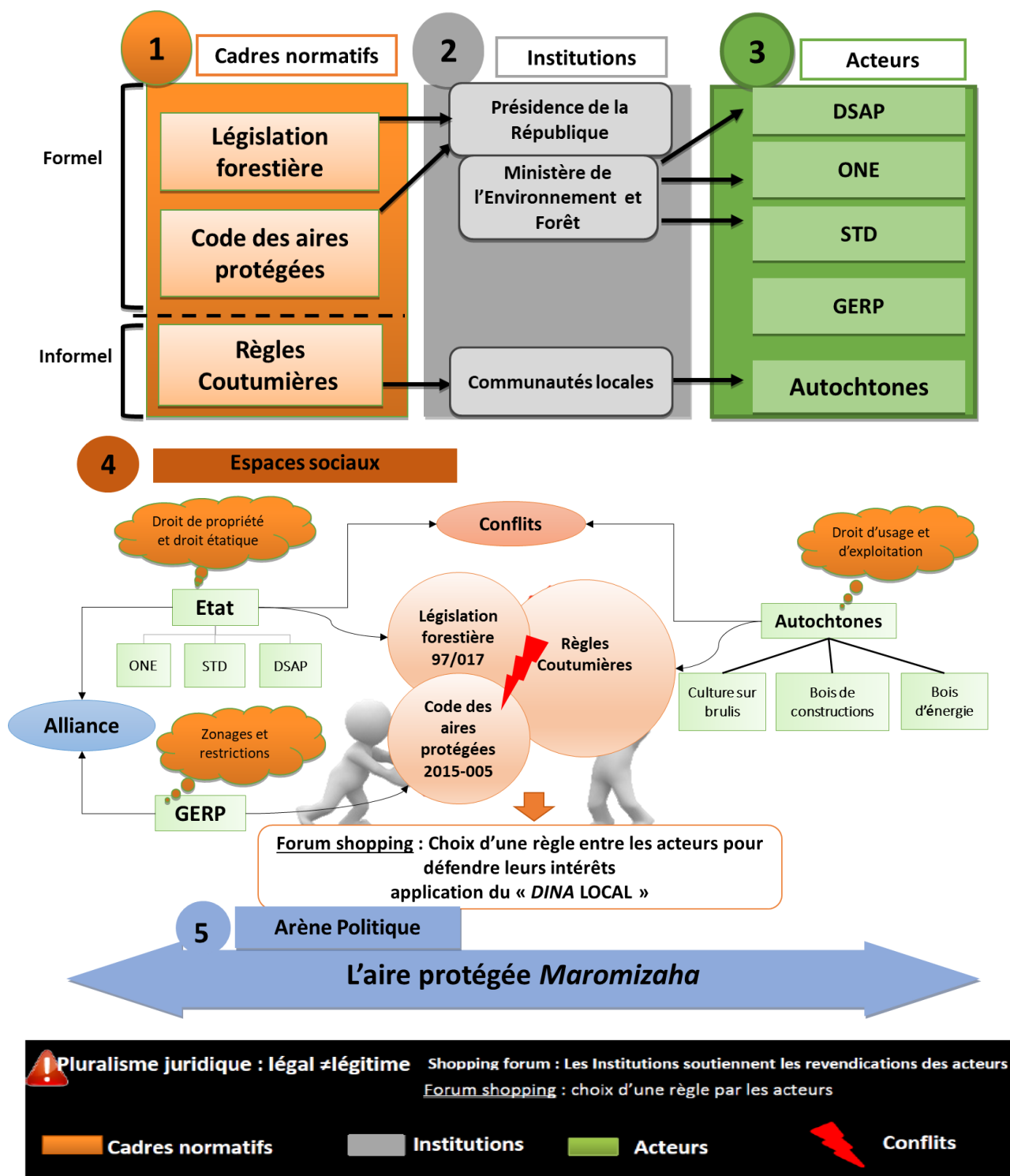
Ainsi, la forêt de *Maromizaha* fait aussi l'objet d'une « Arène politique locale » : c'est-à-dire un espace de conflits, de négociations, de confrontations concrètes entre des univers de représentations hétérogènes et des acteurs hétéroclites en interaction. Malgré cela la force de la localité est d'arriver à un consensus avec l'application des règles coutumières écrites : *dina* mais qui tenant compte du niveau de vie de la population sont souvent rediscutées à travers le tribunal communautaire au niveau de la plateforme de gestion.

Pour résumer le pluralisme juridique dans la gestion de l'aire protégée *Maromizaha* :

Différents acteurs intervenant directement ou indirectement dans l'aire protégée *Maromizaha* font référence à différentes règles (cadres normatifs) ; chacun de ces acteurs choisit une règle pour défendre ses intérêts (c'est le *forum shopping* que nous illustrerons dans le schéma ci-dessous), ces acteurs sont ancrés dans différentes institutions, ces institutions soutiennent les revendications des acteurs pour consolider leur légitimité en concurrence (c'est le *shopping forum*).¹²⁴

¹²⁴ ANSOMS, A. 2016. Régulations et Résistances : stratégies d'acteurs. Cours LDVLP 2676. UCL.

Schéma 6 : Illustration du pluralisme juridique dans la gestion de l'aire protégée



Source : Ansoms, 2016¹²⁵ *Illustration* : auteur

¹²⁵ ANSOMS, A. 2016. Régulations et Résistances : stratégies d'acteurs. Cours LDVLP 2676. UCL.

6.6 Les conditions difficiles de mise en œuvre des politiques de conservation des forêts à Maromizaha

Le maintien des pratiques liées à la déforestation à *Maromizaha* montre la difficulté d'application des textes. En effet, malgré les efforts du *GERP* qui tente de mettre en œuvre les politiques de conservation des forêts (intégrant des interdictions de pratiques et d'exploitation) avec l'aide des bailleurs de fonds, en orientant la population locale vers de nouvelles activités économiques, l'application des textes s'avère très complexe en raison du faible niveau de vie de la population locale. Néanmoins, au cours des deux dernières années, des résultats probants en matière d'amélioration du niveau de vie des populations riveraines sont constatés. Certaines activités génératrices de revenus telles que l'apiculture et la pisciculture ont contribué à améliorer les budgets des ménages selon les enquêtes que nous avons effectués. Actuellement, des microprojets sont également en cours d'opérationnalisation et permettront à une grande partie de la population de générer d'autres sources de revenus. Avec ces nouvelles sources de revenus, l'espoir est de voir la population dans un futur proche quitter de plus en plus les activités liées à la déforestation telles que le *tavy* et le charbonnage (même si cette dernière sera difficile à abandonner étant donné qu'elle est favorisée par la demande issue du milieu urbain). Toutefois l'application des politiques de conservation des forêts reste un processus à long terme qui ne doit pas être remise en cause sur des constats limités, même si des ajustements sont nécessaires pour améliorer la cohérence globale des textes avec les réalités sociales vécues.

Chapitre 7 : Triangulation Espace-Acteurs- Représentations à Maromizaha

Dans ce chapitre, nous aborderons en se basant sur notre approche d'analyse, les trois éléments du système qui composent le territoire : l'espace, les acteurs et les représentations.

7.1 Un espace anthropisé, aménagé et délimité

Comme il a été dit précédemment, l'espace est approprié par l'homme et aménagé. Et c'est au sein de cet espace qu'apparaissent des organisations spatiales et des multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui les composent (naturel, anthropisé, social et institutionnalisé), reflétant ainsi le jeu des acteurs. A travers ce point et partant du cadre théorique, des interactions multiples qui ont cours à *Maromizaha* ont été notés.

7.1.1 L'espace géo-système

Cet espace comprend deux éléments, à savoir l'espace naturel ou physique (lorsqu'on fait abstraction des aménagements anthropiques) et l'espace géographique (lorsqu'on prend en compte les aménagements). L'aire protégée de *Maromizaha* est marquée par l'aménagement des espaces naturels, il s'agit entre autres du centre de recherche situé dans le noyau dur de la forêt, des trois campements pour les chercheurs ou visiteurs ou encore du circuit écotouristique qui mène jusqu'à la forêt. D'autres infrastructures ont été mises place dans la zone tampon (les guérites de surveillance par exemple).

Partant de l'idée classique qui considère l'espace comme étant neutre, les exemples d'aménagements faits par le *GERP* ou par d'autres acteurs pour la préservation de l'environnement, démontrent que celui-ci cesse d'être neutre en suivant l'affectation qu'en font les usagers dans un contexte territorial.

Notons que les communautés locales, en tant qu'acteur à part entière, sont incapables de produire ces aménagements. Ce sont surtout les acteurs extérieurs implantés sur le territoire qui ont mis en place ces aménagements.

7.1.2 L'espace anthropique ou anthropisé

Cet espace est constitué par l'ensemble des objets anthropiques (réseaux, construction, hommes, etc.) répartis au sein du géo système. L'évolution démographique des

villages limitrophes de l'aire protégée *Maromizaha* s'est traduite par une forte croissance démographique, mais sans emporter en parallèle un développement des réseaux d'infrastructures adaptés aux conditions anthropiques.

7.1.3 L'espace institutionnel et socio-politique

Cet espace est celui des rapports sociaux qui recèlent « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées comme le dit Frémont (1984). Ces rapports s'établissent entre les individus, les groupes et en étroite relation avec l'espace politique et institutionnalisé. Pour s'en rendre compte en ce qui concerne l'aire protégée de *Maromizaha*, il faut recourir à l'environnement de ses fondations historiques. En effet, celles-ci ont été marquées en partie, par un ensemble de rapports interindividuels dans les milieux administratifs et politiques ayant débouché à la création de l'aire protégée de catégorie VI de *Maromizaha* accompagnée de nouvelles règles d'accès et d'usages, imposant zonage et restrictions.

7.2 Les acteurs de la gouvernance de l'aire protégée *Maromizaha* et les jeux de pouvoir

Tel que nous l'avons vu dans le cadre théorique, le « gouvernement » est ce qui est prévu, mais des éventuels arrangements/coordinations/règles/ou adaptations et donc une « gouvernance » alternative peuvent être produits. Toutes les parties prenantes présentent des intérêts directs ou indirects (relations) dans le projet de conservation et peuvent être affectées dans la gouvernance. En tant que tels, ils constituent quatre groupes d'acteurs ayant chacun un rôle, tout en étant relié au projet de conservation par des modalités différentes. Ces 4 groupes d'acteurs, impliqués dans les méandres de la construction quotidienne du projet de conservation de la forêt, sont les suivants : l'Etat, les Bailleurs de fonds, le gestionnaire de l'Aire Protégée (*GERP*) et les communautés locales.

7.2.1 L'Etat

L'Etat par l'intermédiaire du Ministère chargé de l'Environnement détient le pouvoir central car il fixe les lois et les règles puis les exécute et les fait appliquer. Il a le pouvoir à travers les politiques publiques d'orienter les choses et d'interagir avec le territoire de *Maromizaha*. Il interagit avec les communautés locales par l'intermédiaire des Services Techniques Déconcentrés (STD) : l'Office Nationale de l'Environnement (ONE) ; la Direction Régionale de l'Environnement des Eaux et des Forêts (DREEF)

et la Circonscription de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (CIREEF). Dans une moindre mesure, par l'intermédiaire des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

❖ **L'Office Nationale de l'Environnement (ONE)**

L'ONE encadre la réalisation et dirige le comité technique d'évaluation de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE). Il contrôle, suit et évalue la mise en œuvre du Cahier des Charges Environnementales (CCE) par le promoteur de l'aire protégée (le *GERP*). En effet, dans le cadre de la procédure EIE, l'ONE est en charge du suivi sur site du Plan de Gestion Environnemental du Projet (PGEP). Les frais de suivi dont le montant est fixé par voie réglementaire doivent être entièrement assurés par le *GERP*. Ce suivi par l'ONE donne lieu à des recommandations techniques qui seront prises en compte par le *GERP* pour parfaire la gestion de l'aire protégée *Maromizaha*.

Le cahier de surveillance environnementale (CSE) est la base du rapport de suivi social et environnemental que le *GERP* est tenu de remettre chaque année à l'ONE. Il intègre les indicateurs stratégiques de réalisation annexés au CCE que le *GERP* doit suivre. Le cahier de surveillance environnemental est un outil qui devrait normalement permettre à la fois d'intégrer les populations locales dans l'effort de gestion en les faisant participer au suivi des réalisations et des impacts, mais aussi de réviser régulièrement le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG). Mais nous avons pu constater lors de la dernière séance d'évaluation de l'ONE à laquelle nous avons eu la chance de participer, qu'aucune personne n'avait encore écrit dans le cahier de surveillance (certainement une manifestation de la tradition orale).

❖ **La Direction du Système des Aires Protégées (DSAP)**

La DSAP contribue à l'élaboration des plans de gestion et appuie sur le plan technique les gestionnaires. Elle est notamment responsable de la validation et de l'évaluation du PAG de l'aire protégée.

❖ **Les Services Techniques Déconcentrés**

Ce sont essentiellement la DREEF et la CIREEF. Outre le contrôle de l'application de la législation forestière, ils assurent la mise en œuvre des différents programmes d'appui à la création et à la gestion des aires protégées élaborés par la DGEF.

❖ Les Collectivités Territoriales décentralisées (CTD)

Les CTD sont essentiellement les Communes et les *Fokontany*. Leur appui concerne notamment l'arbitrage et la conciliation des conflits, tout particulièrement les conflits de nature foncière.

Selon Moine (2007), c'est au sein des CTD que s'exprime le monde politique à l'échelle locale. Pourtant Les CTD à Madagascar sont extrêmement faibles pour des raisons budgétaires. Aucune politique régionale ou locale n'est véritablement mise en place. Ils sont plutôt une entité politique reconnue par les communautés locales essentiellement pour leurs prérogatives en matière de foncier.

7.2.2 Les bailleurs de fonds

Les Bailleurs de fonds financent la gestion de l'aire protégée et participent à l'amélioration de la gestion selon des procédures de contrôle et de suivi qui leurs sont propres. Différents bailleurs de fonds appuient financièrement le *GERP* pour la gestion de Maromizaha :

❖ La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) :

La FAPBM a été créée en 2005 sous l'impulsion de l'Etat malgache, de Conservation International et du Fonds mondial pour la nature (WWF). Il s'agit d'une institution privée reconnue d'utilité publique. Le soutien de la Fondation s'axe sur l'appui à la conservation des ressources naturelles de l'aire protégée Maromizaha et la pérennisation de cette aire protégée. L'appui financier permet aussi la sécurisation physique et institutionnelle de l'aire protégée. Le financement de la FAPBM permet d'assurer la surveillance et le contrôle de l'aire protégée, de mettre en place et d'entretenir les infrastructures de conservation et le zonage, de mettre en place un site permanent de suivi et d'améliorer le bien-être de la population.¹²⁶

❖ Le GEF Small Grants Program (GEF SGP)

Etabli en 1992, le Programme des petites subventions du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) incarne l'essence même du développement durable selon l'adage « *penser global, agir local* ». Il fournit un soutien financier et technique aux projets qui conservent et rétablissent l'environnement tout en améliorant le bien-être et les

¹²⁶ <http://www.fapbm.org> consulté le 10 juillet 2017

moyens de subsistance des personnes. Ainsi, le GEF SGP finance la protection et la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration de l'agriculture et les restaurations d'habitats à Maromizaha.

❖ Les Institutions Scientifiques

Les institutions scientifiques concourent à l'amélioration de la gestion à travers les recherches fondamentales ou appliquées. Elles peuvent parfois appuyer techniquement et financièrement la mise en œuvre des projets. Le *GERP* a par exemple développé de profonds partenariats avec le Zoo de Houston et l'Université de Turin qui est à l'origine du centre de recherche établi dans la forêt.¹²⁷

7.2.3 Le *GERP* (gestionnaire)

Le *GERP* est l'un des acteurs les plus importants localement (avec les communautés locales) car en plus de ses obligations en tant que gestionnaire (la mise en œuvre du projet de conservation et de développement), il crée un environnement propice à l'épanouissement de l'aire protégée que ce soit à l'interne (ordre et sécurité avec l'aide de la brigade mixte) ou à l'externe (coopération internationale).

7.2.4 Les communautés locales

❖ Le comité de gestion participative

Vingt-six (26) *Tangalamena* et *Ray aman-dReny* représentent les 10 villages autour de l'aire protégée *Maromizaha* dans la plateforme de gestion afin de rendre effective la participation des populations locales aux prises de décisions et à la gestion de l'aire protégée. Les *Tangalamena* et *Ray aman-dReny* sont les personnes qui sont considérées « légitimes » localement. Ils sont écoutés et considérés comme chefs de leurs villages.

Les *polisin'ala* (agents de patrouilles)

Les *polisin'ala*, 16 au total, sont des représentants de la communauté locale qui ont pour rôle de sécuriser physiquement et institutionnellement l'aire protégée en faisant des suivis et des patrouilles dans l'aire protégée. Ainsi ils enregistrent et interpellent

¹²⁷ SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux 92 pages.

les gens qui ne respectent pas les règles de gestion de l'aire protégée (charbonnage, *tavy*, exploitation de bois précieux, exploitation minière, campement illicite à l'intérieur de l'aire protégée). Ils ont à cet effet un pouvoir policier.

Ainsi, les *polisin'ala* sont des personnes clés fortement favorisées par le *GERP* lors de l'exercice de gestion. La professionnalisation et l'intensification du travail de *polisin'ala* semble créer des liens sociaux entre le *GERP* et entre chaque village. Néanmoins, cela tend à séparer la communauté locale entre d'un côté les *polisin'ala* (et représentants villageois) fortement liés aux activités de gestion de l'aire protégée et notamment de surveillance et une certaine frange de chaque population villageoise qui s'adonne encore au prélèvement irrationnel de ressources naturelles à l'intérieur de l'aire protégée pour subvenir à leurs besoins

❖ **Les employés de conservation**

Le *GERP* s'efforce d'intégrer de manière optimale les Communautés de Base dans le processus de gestion. Grâce à l'aide financière des bailleurs de fonds, le *GERP* emploie quelques groupes de personnes issues de la communauté locale que nous désignons ici par employé de conservation et qui participent activement à la gestion du territoire à travers leur fonction respective. Il s'agit notamment des *polisin'ala* (vu plus haut), des gardiens de guérite, du comité de suivi écologique, et des guides locaux.

- Les Gardiens Guérite

Neuf (9) gardiens guérite issues de la population locale collaborent avec le *GERP* pour préserver la forêt. Ils doivent s'organiser et rester en permanence dans la forêt. Lorsque les *polisin'ala* font leurs patrouilles, les gardiens doivent faire un compte rendu de ce qui s'est passé dans la forêt (par exemple, s'il y a eu des infractions observées ou des entrées suspectes enregistrées).

- Le comité de suivi écologique

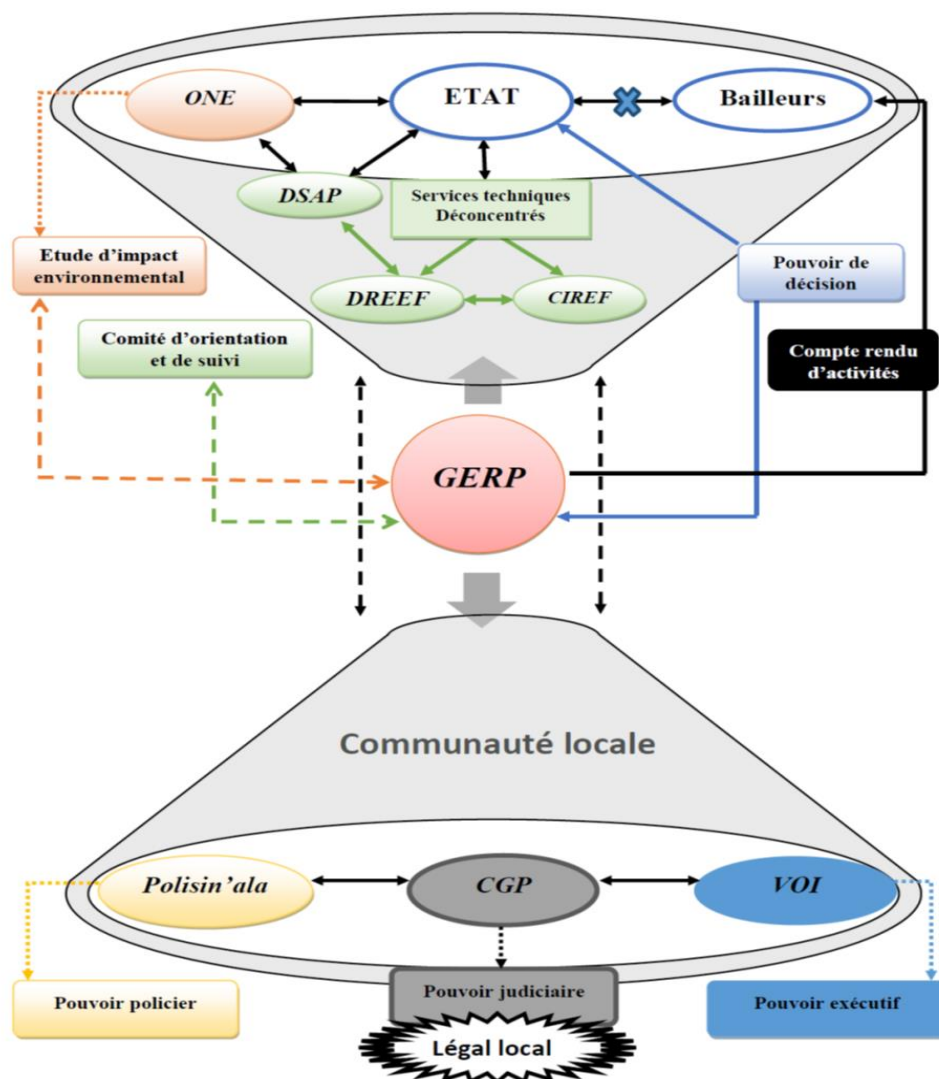
Le *GERP* a constitué un comité de suivi écologique afin de privilégier la participation des communautés de bases dans le suivi des indicateurs d'impact et notamment, le suivi des différentes cibles de conservation de l'aire protégée. Ce comité descend de manière régulière en forêt afin de mesurer l'évolution de l'état des cibles de conservation. Au vu de la situation des *polisin'ala* jugée précaire et de leur connaissance du terrain, il a été décidé que ceux-ci seront intégralement responsables de cette sous-activité. Les *polisin'ala* ont donc été formé à trois types de suivi :

- Le suivi faunistique (notamment les lémuriens le long de transects)
- Le suivi floristique (notamment les ligneux au sein de plots d'observation)
- Le suivi des différentes pressions spécifiques à l'aire protégée.
- Les Guides locaux

Les guides locaux sont également des représentants de la population locale, disposant des compétences nécessaires et qui ont été formés à cet effet. Deux types de guides ont été notés : les guides de recherche pour les chercheurs et les guides touristiques.

Finalement, chacun de ces acteurs possède un rôle prédéfini dans la gestion de l'aire protégée *Maromizaha*. Néanmoins, c'est le gestionnaire (le *GERP*) qui fait le lien entre chacun de ces acteurs et qui, en définitive, permet aux projets de conservation de l'aire protégée et de développement des populations riveraines d'être réalisé.

Schéma 7 : Les acteurs de la gouvernance et les jeux de pouvoir



Source : auteur

Ainsi, au sein de cette arène politique pour la conservation des ressources forestières de *Maromizaha*, se font des jeux vitaux d'acteurs et on y observe une multiplicité des relations. De Sardan distingue le groupe stratégique (qui se constitue quand un groupe d'acteurs a un intérêt commun dans une arène politique particulière) du groupe idéologique (qui implique une collectivité qui opère comme groupe dans différents arènes politiques et qui partage une base idéologique commune).¹²⁸

En ce qui concerne l'aire protégée de *Maromizaha*, différents types d'acteurs sont concernés, ils n'ont pas tous les mêmes attentes, intérêts ni pouvoirs de décision. En effet ; les acteurs autour de l'aire protégée ont des idéologies différentes et utilisent chacun le projet de conservation pour défendre et justifier leurs intérêts. Le *GERP* défend une idéologie de conservation, les collectivités territoriales décentralisées défendent quant à elles différents intérêts d'ordre collectif parfois personnel et les communautés locales ne voient la conservation que comme un moyen de subvenir à leurs besoins à court terme (et non comme un développement qui implique une vision sur le long terme). Tout cela pour dire que les acteurs convergent actuellement dans l'intérêt économique de l'aire protégée à travers le *GERP*, surtout au niveau des communautés locales. Par ailleurs il faudrait aussi prendre en compte que le *GERP* doit attirer les acteurs prêts à collaborer et convaincre ou éliminer les acteurs qui pensent pouvoir tirer plus de bénéfices en ne suivant pas le système mis en place.

Les acteurs sont donc en réalité motivés au sein du territoire de *Maromizaha* par leurs intérêts privés mais qui, si l'on se réfère à la théorie d'Adam Smith (théorie de la main invisible), aboutissent à l'atteinte de l'intérêt général. Cette théorie se situe pourtant dans un cadre économique pur sans intervention de l'Etat. Or, tout l'argent généré pour la protection de l'aire protégée provient du *GERP*, qui agit en tant qu'Etat, guidé par une idéologie particulière de conservation et qui empêche les intérêts économiques des individus de s'exprimer pleinement.

Tout cela nous introduit donc à notre prochaine étape qui est « les différents discours ». En effet, nous constatons que 3 types de discours sont rencontrés : un discours politique (celui de l'Etat), un discours de conservation (celui du *GERP*) et un discours de survie (celui des communautés locale).

¹²⁸ ANSOMS, An. 2016. Régulations et Résistances : stratégies d'acteurs. Cours LDVLP 2676. UCL.

7.2.5 Des discours différents selon les acteurs

7.2.5.1 Le discours de protection : le GERP

Le GERP est responsable de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion. A ce titre, il doit assurer la viabilité de la biodiversité, et maintenir la connectivité des différents habitats et des services environnementaux à travers l'intégration des parties prenantes (institutions locales et régionales) concernées dans les actions de suivi, surveillance et de contrôle.

Il a également pour rôle d'améliorer la qualité de vie de la population par l'utilisation durable des ressources naturelles en intégrant la population et les autorités locales et régionales dans le système de gestion de l'aire protégée par une approche participative et par une approche filière ou encore par d'autres mesures alternatives aux pressions

7.2.5.2 Le discours politico-juridique : l'Etat

Les politiques environnementales du gouvernement malgache sont fondées exclusivement sur l'application des lois, en partant de deux postulats : (1) le respect de la législation est une condition nécessaire pour la conservation des ressources, et (2) les populations sont les principales responsables de la dégradation de l'environnement.

Ainsi, faire respecter la loi et imposer les réglementations aux communautés locales reste l'angle d'attaque de l'Etat (représenté localement par les STD) pour limiter les activités de déforestation. Ces réglementations touchent pourtant des communautés non seulement majoritairement analphabètes, mais également encore très dépendantes de la forêt en raison du faible niveau de vie et de l'insuffisance d'autres sources de revenus.

7.2.5.3 Le discours de survie : la population locale

Les ancêtres de la population actuelle de *Maromizaha* sont un peuple qui a vécu longtemps dans la forêt, qui était à la fois refuge, lieu spirituel, mais aussi et surtout, source d'alimentation. Il y a 30 ans encore, certains groupes de personnes vivaient encore dans la forêt. Les activités à l'origine de la déforestation à *Maromizaha* trouvent donc leur origine dans un contexte de survie qui continue d'être à l'heure actuelle la principale raison qui pousse les communautés locales à ces pratiques destructrices.

Durant nos entretiens, nous retiendrons principalement cette phrase prononcée très souvent « *comment allons-nous survivre si l'on nous empêche de pratiquer ces activités (charbonnage, tavy, coupe de bois, etc.)* ».

Loin d'être un facteur de développement, cette déforestation est pourtant une menace pour la vie et la survie non seulement à l'échelle locale mais aussi à l'échelle globale.

7.3 Les représentations : de la croyance ancestrale à la superposition des filtres

Le territoire, correspond aux représentations collectives, sociales et culturelles fondées sur des modes, des *a priori*, un ensemble de perceptions éminemment floues, mais néanmoins souvent lourdes de sens non perçus. Les représentations contribuent à mettre en mouvement, la société toute entière et à la rendre différente à la fois de ce que les acteurs voulaient en faire et de ce qu'elle était précédemment. (MOINE, 2007).

✓ Filtre individuel et filtre sociétal

Le territoire de *Maromizaha* s'est constitué dans un contexte historique particulier avec des acteurs individuels et collectifs dotés d'une énergie vitale et des représentations ambitieuses de ce que seraient l'aire protégée et les villages environnants. Cela se traduit de par l'histoire de la forêt au cours de laquelle les habitants, les gestionnaires et politiques précurseurs ont joué un rôle important tant individuellement que collectivement dans la construction de ce territoire.

✓ Filtre idéologique

Le territoire de *Maromizaha* a émergé dans un milieu à croyance ancestrale animiste. Ce filtre a durant les débuts de la construction du territoire marqué les différents aspects non seulement de l'aire protégée mais aussi de tout le territoire environnant. En effet, de nombreux lieux sacrés ont été recensés. Ce sont des lieux de prière traditionnels ou des lieux faisant l'objet d'interdictions particulières. Le lieu le plus cité par la population locale est l'affleurement rocheux *Andriambavibe*. Les autres lieux sacrés emblématiques de la zone sont la grotte à chauve-souris, le rocher *Maromizaha* et certaines rivières ou chute d'eau.

Selon Moine (2007), les idéologies évoluent et se transforment. Sous cet angle ; les courants religieux monothéistes (auxquels se sont convertis une grande proportion des communautés locales), l'arrivée des migrants, l'ouverture de l'aire protégée au monde,

l'afflux des chercheurs, étudiants et touristes de plusieurs nationalités étrangères, etc. ; tous ces facteurs ont conduit à des mutations. Mais le rythme de transformation est différent dans chaque région du monde. En effet, à *Maromizaha* les filtres se sont superposés car la population n'a pas éliminé les anciens. Nous en avons eu la preuve lors de notre terrain avec l'épisode de la crise des *vazimba*.

Malgré la conservation de cette croyance animiste qui reste le filtre de base pour les communautés locales, le territoire a intégré en son sein d'autres idéologies. En effet, au moins 9 Eglises différentes se sont implantées dans les différents villages enquêtés : Anglicane, Adventiste, Pentecôtiste, *Ara-pilazantsara*, *Jesosy Mamonjy*, Baptiste biblique, *FJKM*, *METM*.

Chapitre 8 : Vers une coordination des acteurs pour la maîtrise de la déforestation

En partant de l'analyse systémique de la zone d'étude et des concepts théoriques, nous montrerons à travers ce dernier chapitre, quelle est la coordination mise en place à *Maromizaha* en lien éventuel avec l'environnement naturel et l'environnement construit puis les règles réappropriées.

8.1 La coordination mise en place : une démarche top down

Trois paradigmes différents sont notés : l'étude d'impact environnemental, la délégation de gestion et la gestion de fonds. Le rôle du *GERP* qui est contrôlé par plusieurs entités est de jongler avec tous ces concepts et d'essayer de parler le même langage alors que les acteurs ne sont pas concentrés.

❖ *L'étude d'impact environnement (Etat (ONE)/GERP)*

L'ONE fait une étude d'impact environnemental une fois par an, calcule les impacts positifs et les impacts négatifs avec et sans projets. Le *GERP* s'efforce de réduire et de compenser les impacts en apportant des nouvelles règles d'usage. C'est le *GERP* qui finance l'Etude d'Impact Environnemental.

❖ *La délégation de gestion (Etat (COS)/GERP)*

Trois réunions du COS sont organisées par an. Les entités présentes sont notamment la DREEF, la CIREEF, toutes les collectivités territoriales décentralisées, les représentants des VOI et les représentants de la plateforme de gestion. Tous ont pour obligation de faire un suivi et une évaluation de l'intégrité et de l'efficacité du *GERP*. Les frais de ces réunions fixés par voie réglementaire sont à la charge du *GERP*.

❖ *La gestion de fonds (Bailleurs/GERP)*

Le *GERP* est récipiendaire de fonds et doit vis-à-vis des bailleurs rendre des comptes financiers et techniques. En effet, la recherche de fonds fait partie intégrante du travail de gestion du *GERP*. Il est indispensable pour le *GERP* d'assurer les sources de financements lui garantissant la possibilité de remplir les obligations légales qui lui incombent. Il est notamment question du respect du Cahier des Charges Environnementales et plus généralement du respect du décret MECIE et du Code des aires protégées.

La coordination mise en place s'organise donc à trois niveaux :

- Au niveau international

Il y a les bailleurs de fonds qui ont le pouvoir de décision, car ce sont les fonds qui permettent la réalisation de toutes les activités dans le cadre du projet de conservation. Notons toutefois que la FAPBM est un organisme national.

- Au niveau national :

L'Etat qui a le pouvoir à travers les politiques publiques d'orienter les choses est représenté par :

- Le COS qui effectue un suivi et une évaluation du travail du *GERP*
- L'ONE qui effectue une étude d'impact environnementale selon le cahier des charges environnemental

- Au niveau local :

- Le *GERP* qui a pour mission de gérer l'aire protégée en appliquant les lois et règles fixées au niveau national et en impliquant les communautés locales dans le processus de gestion.
- La communauté locale par l'intermédiaire du comité de gestion participative qui a un pouvoir judiciaire et un pouvoir policier par le biais des *polisin'ala*.

Tout est censé transiter par le *GERP* qui est la pierre angulaire de la gestion. Mais les différents acteurs peuvent parfois ne pas interagir et ne pas s'accorder entre eux ce qui complexifie la mission du *GERP*.

8.2 De la délimitation du territoire aux résistances face aux règles formelles

La politique publique permet de dessiner un territoire. Ce territoire, défini par les règles formelles du gouvernement officiel, se matérialise par des limites institutionnelles puis naturelles (zonages et restrictions) et reconstruit l'environnement naturel. Mais ce territoire n'aura du sens que par la coordination et la concertation des acteurs du territoire et l'articulation entre le local et le global pour aboutir à un consensus et à une cogestion.

En effet, deux formes contradictoires coexistent en matière de déforestation à *Maromizaha*, l'une centrée sur la protection de la forêt (l'Etat), l'autre centrée sur la reconnaissance du droit coutumier.

Les politiques ne sont pas adaptées, car elles imposent des sanctions beaucoup trop sévères en inadéquation avec le niveau de vie de la population locale qui justement pratique la déforestation pour survivre. Les normes formelles tiennent en partie compte du droit coutumier dans la mesure où elles accordent une zone d'usage traditionnel aux populations locales. Mais cela s'avère insuffisant car des activités de déforestation ont parfois été signalées à proximité du noyau dur voir même à l'intérieur.

Nos entretiens nous ont permis de remarquer des résistances face aux réglementations formelles. Les règles de l'Etat se heurte au droit coutumier, géré par le *Dina* puis ensuite rediscuté en fonction des cas. Aussi, les services techniques déconcentrés interdisent de couper du bois dans l'aire protégée et « ***il faut obtenir un permis pour faire du charbon*** », rappelle la représentante de la CIREEF lors de la réunion d'évaluation de l'ONE à une population majoritairement analphabète qui pratique cette activité comme source de revenus rapides mais surtout en réponse à la demande constante du milieu urbain. L'action publique environnementale est toutefois légitime sur le plan légal malgré les résistances et réinterprétations rendant ineffectives ces normes légales.

L'équilibre environnemental n'est donc pas vraiment instauré, car un équilibre environnemental supposerait qu'il y ait une équité entre les différentes parties prenantes. Cette équité tient compte des valeurs, des perceptions et des croyances de la société locale mais aussi d'un élargissement des acteurs impliqués par la gouvernance afin d'atteindre le niveau de demande de la société et de permettre au système institutionnel publique de répondre à ces demandes de manière légitime et efficace. La gouvernance est justement liée à des mécanismes et procédures permettant d'intégrer la dimension participative mais surtout pouvant permettre aux acteurs concernés, de ressentir qu'il y a une justice, une égalité, une équité etc. En effet, la mobilisation et la participation communautaire dans l'élaboration des politiques constitue un instrument légitime aux problèmes de la déforestation.

8.3 D'une démarche top down vers une coordination des acteurs du territoire

D'un côté nous avons l'Etat qui donne les normes légales positives, puis donne le contrôle. Et puis le *GERP* qui décide des activités et des projets mis en place notamment grâce aux fonds octroyés par les bailleurs. D'un autre côté, nous avons les

normes des populations locales : la règle coutumière souvent rediscutée au sein de la plateforme de gestion. Ces deux normes ne se rencontrent pas et ne parle pas le même langage.

Les politiques de conservation des forêts sont des objets censés créer du lien entre différents niveaux d'intervention et entre les différentes échelles géographiques.

Le *GERP* intègre les acteurs du territoire et essaye de monter une gouvernance environnementale en intégrant les communautés locales et en appliquant avec la communauté locale des règles coutumières mais qui seront encore renégociées.

Des premiers pas vers une gouvernance intégrée ont donc été mis en place notamment :

- Le comité d'orientation et de suivi qui intègre des représentants de la communauté locale dans le suivi des activités
- La plateforme de gestion (le pouvoir judiciaire locale à travers les aînés du village)
- La création de l'association de la communauté locale de base (encore actuellement au stade de regroupement obligatoire imposé et qui n'a encore aucun pouvoir effectif sur le territoire)
- Les *polisn'ala* (agents de patrouilles disposant d'un pouvoir policier)
- Et enfin la compensation pour les nouvelles règles imposées aux locaux (ce sont les activités génératrices de revenus et les microprojets pour la communauté locale).

Mais tout cela s'avère insuffisant car la déforestation continue. La politique de conservation devrait créer des outils efficaces pour lutter contre la déforestation. Le problème est que la politique forestière qui vient d'en haut (de l'Etat) n'est pas adaptée à la réalité vécue sur terrain. Les politiques de conservations ne profitant pas à la communauté locale sont difficilement applicables. Les deux acteurs (l'acteur Etat et l'acteur Communauté locale) ne parlent pas la même « langue » et n'ont pas les mêmes objectifs. D'où ce que nous avons désigné par réappropriation des règles. Des règles coutumières ont effectivement été écrites, il s'agit du *Dina*, mais ces règles coutumières sont constamment rediscutées au niveau de la plateforme de gestion afin de s'adapter au contexte local, voir individuel selon les cas.

La **Gouvernance environnementale** est l'un de ces outils permettant de faire le lien entre le local et le global, car elle permet aux deux parties qui ont initialement des objectifs différents, de se voir et de discuter régulièrement sur le problème de la déforestation et sur les solutions possibles. La gouvernance permettra alors de prendre des décisions communes (et non plus par une approche top down), et par ce biais d'arriver à un consensus en faisant des concessions de chaque côté. Par gouvernance, on entend un processus collectif et un alignement des visions, une capacité d'organisation et d'articulation afin d'apporter une solution aux facteurs de blocage de la mise en œuvre de la politique de conservation. En effet, dans le cas particulier de *Maromizaha*, il y a transmission de repères entre les acteurs, mais cette transmission se heurte à des blocages.

Schéma 8 : La triangulation espace-acteurs-représentations et le lien avec la gouvernance



Source : auteur

CONCLUSION GENERALE

Concernant les pratiques liées à la déforestation ; le *tavy*, un système ancestral de production basé sur le défrichage itinérant des forêts naturelles, constitue l'un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement à *Maromizaha*. Ce fléau pour la forêt, dont les mécanismes et les motivations sont très compliquées, est un véritable problème que le *GERP* ne parvient pas encore à maîtriser. En effet, les communautés locales sont incapables d'imaginer une autre manière de cultiver et les activités de développement sont encore insuffisantes pour offrir des alternatives à l'ensemble de la communauté locale. De même, le bois de chauffe et le charbon qui se ramènent aussi au feu constituent une menace extrêmement grave pour la conservation de la forêt, d'autant plus que le feu est souvent mal maîtrisé par les communautés locales. Malheureusement, l'utilisation du charbon issu des forêts, même dans les grandes villes, reste très largement répandue pour la cuisson et à l'heure actuelle, le pays ne dispose ni de ressource pétrolière ni de charbon fossile exploitables économiquement pour le remplacer. Ainsi, cette pratique ne peut être considérée comme abusive, d'autant plus qu'aucune alternative n'est pour l'heure proposée.

Concernant la gouvernance ; l'implication de la population locale semble s'imposer depuis les deux dernières années au Comité de Gestion Participative, aux agents de patrouilles et autres employés de conservation. Par ailleurs, des organisations faisant référence aux structures associatives d'intérêts économiques ont également été mises en place afin d'orienter de plus en plus la communauté locale vers des activités économiques nouvelles et de ce fait réduire la déforestation. Ces structures associatives visent à renforcer les relations entre les centres de décision, les gestionnaires et les bénéficiaires. Mais elles visent également, à travers la concertation, à valoriser les expériences individuelles de la population locale et à stimuler les approches *bottom-up*. Néanmoins on ne parlera de gouvernance que quand tous les acteurs, à toutes les échelles, feront preuve d'empathie pour une meilleure coopération et l'atteinte de buts communs. Cela impliquera d'accepter d'appliquer des règles formelles par la voie de l'informel local.

Les activités de conservation sont encore perçues comme un simple outil permettant de bénéficier d'avantages économiques à court terme. La compréhension du contexte socio-économique local nous impose effectivement d'avoir une vision plus large sur

le sujet et de comprendre que les réelles motivations sont dictées par le besoin de survivre. En effet, il convient d'associer la déforestation de *Maromizaha* à une population locale qui doit assurer ses besoins fondamentaux et survivre au détriment de l'environnement.

Concernant la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts ; les politiques au niveau du territoire semblent être bien structurées à partir d'une vision d'ensemble orchestrée par l'Etat et qui s'adapte au contexte de *Maromizaha* à travers des Dina.

Nous avons ressenti de la part de la population locale, des résistances par rapport à ces lois leur interdisant les pratiques coutumières et un besoin grandissant d'informations, susceptibles d'éclairer les situations complexes de la gouvernance de l'aire protégée. En participant aux ateliers avec les bailleurs de fonds, nous avons compris la nécessité de réunir des acteurs autour d'un dispositif fédérateur. Conserver les ressources naturelles et développer économiquement et socialement *Maromizaha*, tels sont les objectifs. Or, au contact des représentants des différentes institutions, à l'occasion des réunions d'évaluations de l'ONE et des entretiens individuels, les intérêts sont apparus toujours plus complexes et en même temps toujours si différents selon les interlocuteurs rencontrés.

En ce qui concerne, les activités génératrices de revenus, la question de comment parvenir à faire quelque chose et l'atteindre à coût réduit se pose. La population locale a toujours été habituée à des sources de revenus rapides. Citons par exemple le charbonnage. Pourtant, les activités génératrices de revenus proposées ne devraient produire des résultats conséquents qu'à moyen terme. Il faut donc intégrer la notion de durabilité.

La trajectoire de développement met en jeu un processus de transformation sociale dans lequel interviennent et s'imbriquent des facteurs économiques, sociaux et culturels. Pour que la communauté locale s'engage dans un processus de développement, il faut que certaines conditions soient remplies :

- Innovation : technique, organisationnelle et sociale ;
- Capacité d'adaptation et résilience : capacité de réagir aux changements de l'environnement notamment les cyclones ;

- **Régulation** : ensemble de règles de comportement explicites et institutionnelles ou informelles. Cela fait référence à l'établissement de règles de comportement collectif implicitement acceptés.

L'action dynamique des réseaux d'acteurs permettra la réalisation concrète de ces conditions. Le développement de *Maromizaha* a une dimension territoriale et s'applique sur les ressources endogènes du territoire. Et pour parvenir à mettre en place les stratégies de développement, il faut engendrer une dynamique territoriale, c'est-à-dire croiser la dimension économique avec la dimension sociale. En effet, il ne faudrait pas s'intéresser exclusivement au volet économique, mais également au bien-être de la population locale, à leurs identités et à l'ancrage historique.

La notion de territoire nous a captivé à travers l'analyse des éléments multiples liés à sa complexité dans une dimension à la fois multidisciplinaire, multi-acteurs et multi-représentations en permanentes interactions. L'approche systémique, en tant que démarche théorique, méthodologique et pratique, nous a servi en nous donnant une grille de lecture capable de saisir la complexité du réel.

De tout cela, nous retenons que les politiques de conservation des forêts à Madagascar se basent essentiellement sur l'idée selon laquelle la déforestation serait un phénomène récurrent menaçant la biodiversité endémique qu'il convient de protéger. Puis nous arrivons à la conclusion que la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts demeure difficile sur un territoire où les besoins alimentaires priment sur la législation.

Le « gouvernement » en soi n'est pas négatif mais la « gouvernance » devrait venir compléter le processus du gouvernement. Les acteurs locaux manquent encore dans le processus décisionnel même s'il est réellement difficile de les associer à ce processus compte tenu de plusieurs facteurs. La réalité locale n'est pas encore assez représentée dans ces politiques. Par exemple, de notre point de vue, étant donné que les croyances ancestrales sont encore très fortement ancrées dans l'esprit des communautés locales, il est peut-être envisageable de s'appuyer sur cette relation encore vivace avec les ancêtres pour gérer certains facteurs de déforestation.

Finalement, pour répondre à notre question de recherche initiale, les politiques de conservation des forêts ont certes pu réduire la déforestation dans la zone d'étude et cela, grâce aux mécanismes de la gouvernance locale. Mais une réelle coordination entre les acteurs manque encore dans le processus.

BIBLIOGRAPHIES

- ✧ ANSOMS, A. 2016. Régulations et Résistances : stratégies d'acteurs. Cours LDVLP 2676. UCL.
- ✧ ANDRIAMBAHOAKA, H. et RANDRIANARIVELO, G.-B. 2001. Étude sur les procédures d'attribution des permis, de suivi et de contrôle des produits forestiers. *Étude CIRAD-Forêt, SCAC Antananarivo, DGEF, Antananarivo, 43 p.*
- ✧ AUBERT-LOTARSKI. 2005. Angeline et al., « Agir en situation complexe : L'approche systémique » Note de synthèse in http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Themes/management/note_4_approche_systemique.pdf consulté le 22 octobre 2016.
- ✧ AUBERT, S., et al. 2003 ; Déforestation et systèmes agraires à Madagascar ; Les dynamiques des *tavy* sur la côte orientale ; *Cirad – CITE – FOFIFA* éditeurs ; Montpellier et *Antananarivo*. 215 p.
- ✧ AUBERT, S. et RAZAFIARISON, S. 2003. Culture sur brûlis et régression des surfaces boisées ; in
- ✧ BABIN, D. et BERTRAND, A. 1998 Comment gérer le pluralisme : subsidiarité et médiation patrimoniale, *Unasylva*, 49 (194) : 19-25.
- ✧ BAKKOUR, D. 2013. « Un essai de définition du concept de gouvernance ». Université Montpellier 1, UMR5474 LAMETA, 34000 Montpellier, France. Av. Raymond Dugrand, CS 79606, Richter, 34960 Montpellier Cedex 2, France ES n°2013-05 p.2
- ✧ BERTRAND, A. et al. 2009. « Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale de Madagascar » , *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 3, mis en ligne le 14 décembre 2009, consulté le 22 juillet 2017. In : <http://vertigo.revues.org/9231> ; DOI : 10.4000/vertigo.9231
- ✧ BLANC-PAMARD, C et RAKOTO RAMIARANTSOA, H. 2003. « Madagascar : les enjeux environnementaux. Texte publié dans « L'Afrique. Vulnérabilité et défis », LESOURD M.(coord.)Collection Questions de géographie, Nantes (France), Éditions du Temps, 2003, 447 p., pp. 354-376

- ✂ BOITEAU, P. 1958. Madagascar. Contribution à l'histoire de la nation malgache. Paris, Editions sociales, 431 p.
- ✂ BROWN, L. 2007. *Le Plan B*, Calmann-Lévy Souffle court éditions. 415 pages.
- ✂ BURNEY, D. A. et al. 2004. « A chronology for late prehistoric Madagascar », *Journal of Human Evolution*, 47, 25-63.
- ✂ CATTERALL, C. et al. 1998. « *Deforestation, urbanisation and seasonality : Interacting effects on a regional bird assemblage* » in *Biological Conservation, Volume 84, Issue 1*, Avril 1998, pp 65-81
- ✂ CHIA, E. et al. 2010. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. Colloque AISRE -ASRDLF 2010. Identité, Qualité et Compétitivité Territoriale. Développement économique et cohésion dans les Territoires alpins, Sep 2010, Aoste, Italie. 23 p. in <https://hal-agroparistech.archives-ouvertes.fr/hal-00621169/document>
- ✂ CIRAD. Programme Holistique de Conservation des Forêts (PHCF)
- ✂ Conservation internationale Madagascar in <http://www.conservation.org/global/madagascar/ressources/deforest/Pages/deforestation.aspx> consulté le 25 juin 2017
- ✂ CREVOISIER, O. 2010. « La pertinence de l'approche territoriale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. décembre, no. 5, pp. 969-985.
- ✂ DAHL, O. 1991. « *Migration from Kalimantan to Madagascar* » Oslo, Norwegian University Press, 1991. (ISBN 82-00-21140-1)
- ✂ DE AZEVEDO IRVING M, et al. 2007. « Governança e políticas públicas : desafios para a gestao de parques nacionais no Brasil » pp.79-103
- ✂ DUCHAUFOR. 1951. « Lessivage et Podzolisation ». REVUE FORESTIÈRE FRANÇAISE 647, Indice bibliographique: F11.42.34 in http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/27815/RFF_1951_10_647.pdf
- ✂ ELIOTT, C. 1996. Paradigmes de conservation des forêts. *FAO, UNASYLVA*, n° 187, 9 p. In <http://www.fao.org/docrep/w2149f/w2149f03.htm>
- ✂ FAO. 2005. Communiqué intitulé « *La déforestation se poursuit à un rythme alarmant - Nouveaux chiffres de la FAO sur les forêts mondiales* » Rome, 14 novembre 2005 ; basé sur les conclusions de l'Évaluation des ressources

- forestières mondiales 2005*, portant sur l'usage et la valeur des forêts dans 229 pays et territoires, de 1990 à 2005
- ✂ FONTAINE et al, 2006. *Políticas ambientales y gobernalidade en América Latina*. ISBN: 978-9978-67-144-3 1^oEdicion octobre, 2007. 119p. In <http://www.flacsoandes.edu.ec/libros/digital/40375.pdf>
 - ✂ GOMMERY, D. "Le peuplement de Madagascar remonte à 2000 ans avant Jésus Christ"
 - ✂ GRAHAM, J. B. et al. 2003. *Principles for good governance in the 21st century*. Policy brief No. 15. Institute on Governance, Ottawa. In <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/UNPAN/UNPAN011842.pdf>
 - ✂ GRANDIDIER, A. 1928. Histoire physique, naturelle et politique, Vol IV, Tome 4, Paris, Librairie Hachette, Sté d'édition géographiques, maritimes et coloniales.
 - ✂ GUIBERT, C. 2016. « *La forêt de Madagascar disparaît, la lutte s'amplifie* ». in <http://www.ouest-france.fr> consulté le 25 juin 2017.
 - ✂ GUICHON, A. 1960. La superficie des formations forestières de Madagascar, in *Revue Forestière Française*, N° 6, pp. 408-411. Nancy in <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/24287?show=full> DOI : 10.4267/2042/24287
 - ✂ HARDIN, G. 1968. *The Tragedy of the Commons*. *Science*, 162, p. 1243-1248. In <https://www.sciencemag.org/site/feature/misc/webfeat/sotp/pdfs/162-3859-1243.pdf>
 - ✂ HARROIS-MONIN, F. Climat et biodiversité : des liens essentiels. In http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbiodiv/?pid=decouv_chapC_p7
 - ✂ HASLER, N. et al. 2009. *Effects of tropical deforestation on global hydroclimate: a multimodel ensemble analysis*. *J. Clim.* 22, 1124–1141
 - ✂ HENDERSON-SELLERS, A. et GORNITZ, V.1984. *Possible climatic impacts of land cover transformations, with particular emphasis on tropical deforestation*. *Clim. Change* 6, 231–257
 - ✂ HURLES, M. E. et al. 2005. « The Dual Origin of the Malagasy in Island Southeast Asia and East Africa: Evidence from Maternal and Paternal Lineages », *American Journal of Human Genetics*, vol. 76, 894–901,

(ISSN 0002-9297)

in

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1199379/>

- ✂ HUYNH, C. 1982. Identité culturelle et développement : portée et signification. Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. 22p. In <http://unesdoc.unesco.org/images/0004/000496/049616fo.pdf>
- ✂ LANLY, J-P. 2003. Les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts. In <http://www.fao.org/> consulté le 25 juin 2017
- ✂ LE GALLOU, F. (1993). Systémique. Théorie et applications. Editions Tec Et Doc.
- ✂ LEAN, J. et WARRILOW, D. A. 1989. *Simulation of the regional climatic impact of Amazon deforestation*. Nature 342, 411–413
- ✂ LE GALES, P. 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. vol. 45, no. 1, 1995, pp. 57-95. In <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-1995-1-page-57.htm>.
- ✂ LELOUP, F. *et al.* 2005. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société* 2005/4 (Vol. 7), p. 321-332. DOI 10.3166/ges.7.321-331
- ✂ LETOURNEAU, A. 2009. « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série 6 | novembre 2009, La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 20 juillet 2017. in <http://vertigo.revues.org/8891> ; DOI : 10.4000/vertigo.8891
- ✂ MALDIDIER, C. 2001. La décentralisation à la gestion des ressources renouvelables à Madagascar. Les premiers enseignements sur le processus en cours et méthodes d'intervention. *Rapport ONE/SCAC*, 119 p. in <http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/RAPGELOSEmaldidier.pdf>
- ✂ MARC, E. *et al.* 2008. Relations et communications interpersonnelles - 2ème édition *Les Topos*. Dunod, 2008. ISBN 2100538712,9782100538713. p.96
- ✂ MARCHAND J.-P., 1996. « Les contraintes naturelles et l'organisation de l'espace » dans *Géopoint 96 Espace et nature dans la géographie aujourd'hui*. Groupe Dupont. Avignon. pp. 9-15.

- ✧ MCNEILL, W.H. 1976. *Plagues and peoples*. Anchor Edition. 368 pages
- ✧ MOINE. 2007. Le Territoire, comment observer un système complexe ? Itinéraires géographiques 1. L'Hamartan. ISBN : 978-2-296-03510-178 p.
- ✧ MONTAGNE, P et RAMAMONJISOA, B. 2006. « Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs », *Économie rurale*, pp. 294-295 | Juillet-octobre 2006, mis en ligne le 22 octobre 2009, consulté le 12 juillet 2017. in <http://economierurale.revues.org/894> ; DOI : 10.4000/economierurale.894
- ✧ MUTTENZER, Frank. 2006. Déforestation et droit coutumier à Madagascar. L'historicité d'une politique foncière. Thèse de doctorat. Université de Genève Faculté des sciences économiques et sociales. p.86
- ✧ NGUYEN VAN, P et AZOMAHOU, T. 2003. « Déforestation, croissance économique et population Une étude sur données de panel ». *Revue économique* 2003/4 (Vol. 54), Pp 835-865, DOI : 10.3917/reco.544.0835 in <https://www.cairn.info/revue-economique-2003-4-page-835.htm>
- ✧ NOBRE, P. et al. 2009. « *Amazon deforestation and climate change in a coupled model simulation* ». *J. Clim.* 22, 5686–5697
- ✧ ONE, et al. 1995. *Rapport sur l'état de l'environnement à Madagascar*, Antananarivo. 50 p.
- ✧ ONU. 2008. Communiqué du PNUE ; REDD au secours des forêts ; Les Nations Unies et la Norvège s'unissent pour lutter contre les changements climatiques causés par la déforestation , New York, 2008-09-24
- ✧ PECQUEUR, B. 2000. *Le développement local*, Syros, 2^e édition revue et augmentée, p.121
- ✧ PFUND, J-L. 2000. Culture sur brûlis et gestion des ressources naturelles. Évolution et perspectives de trois terroirs ruraux du versant Est de Madagascar. *Thèse EPFZ n° 13 966, Zurich*.
- ✧ RABEFARITRA, A. et al. 1990. Contribution à l'amélioration de la stratégie nationale de lutte contre les feux de végétation à Madagascar. Quelques éléments de réflexion. *Tananarive, Office national de l'environnement, 8 p.*
- ✧ RAJAONSON, B et al. 1995. Proposition d'une politique de décentralisation de la gestion des ressources renouvelables et des feux de végétation , OSIPD / ONE, Antananarivo.

- ✧ RAKOTO RAMIARANTSOA, H. 1995. Chair de la terre, œil de l'eau... Paysanneries et recompositions de campagnes en Imerina (Madagascar). Editions ORSTOM, A Travers Champs, 370 p.
- ✧ RAMAMONJISOA, B. 2001. Analyse de l'évolution des stratégies de conservation de la biodiversité à Madagascar. *Stocktaking USAID*, 35 p.
- ✧ RAMOS DA SILVA, R et al. 2008. *Regional impacts of future land-cover changes on the Amazon basin wet-season climate*. J. Clim. 21, 1153–1170
- ✧ RANDRIAMASIMANANA, C. 1999. The Malayo-Polynesian Origins of Malagasy. Association for the History of Language, 1999: 26-43, Melbourne, Australia. AHL Studies in the Science & History of Language 2, Volume 2. http://folk.uio.no/janengh/gassisk/M-P_Origin.pdf
- ✧ RAZAFINDRABE, M. 1997. Les aspects humains de la gestion des ressources naturelles à Madagascar. *Antananarivo, CERG.2R*, 14 p.
- ✧ RAZAFINJATO, O. 1996. Déforestation et humanisation : paysans et paysages du Nord-Est de l'Imerina. Tananarive, Ecole Normale Supérieure, 100 p
- ✧ SHUKLA, J. et al. 1990. *Amazon deforestation and climate change*. Science 247, 1322–1325
- ✧ SIGNORET, P. 2011. Territoire, observation et gouvernance : outils, méthodes et réalités. Architecture, aménagement de l'espace. Université de Franche-Comté-UMR 6049 THÉMA in <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00669081v1>
- ✧ SIMON, P. 2006. La langue des ancêtres. L'harmattan, 2006 ISBN 229601108X, 9782296011083, 506 pages (p.455)
- ✧ SIVIGNON, M. 2012. LE programme holistique de conservation des forêts à Madagascar. Journée du PHCF. 18/09/2012. WWF, p.1 in http://awsassets.panda.org/downloads/le_programme_holistique_de_conservation_des_forets_a_madagascar_vu_par_un_volontaire_wwf.pdf
- ✧ SPRACKLEN, D.V. et al. 2012. « *Observations of increased tropical rainfall preceded by air passage over forests* »; Journal Nature ; doi:10.1038/nature11390 ; publié en ligne 2012-09-05.
- ✧ SURRANS, R. 2015. Contribution à la révision du plan de sauvegarde sociale de la nouvelle aire protégée *Maromizaha* en vue de l'élaboration du plan de travail annuel 2016. Mémoire de fin d'études, École Supérieure Polytechnique

d'Antananarivo et UFR Sciences Economiques et de Gestion de Bordeaux 92 pages.

- ✂ TALBOT, D. 2006. « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? une illustration par le pays. » In revue Développement durable et territoires. Dossier 7/2006 : Proximité et environnement in <https://developpementdurable.revues.org/2666?lang=en>
- ✂ VERIN, P. 2000. Madagascar, Paris, Karthala, p.20
- ✂ WEISS, J. S.; VAN VLIET, G.; PASQUIS, R. 2006. Factores que estructuran el diálogo sobre políticas ambientales em la Amazonía brasileña. In : FONTAINE, G.; VAN VLIET, G.; PASQUIS, R. (Coord.) Políticas ambientales y gobernabilidad en América Latina. Quito: Flacso; Paris: IDDRI/CIRAD, 2007. p. 21-55.
- ✂ WILCOX, B A. et BRETT, E. 2006. « Les forêts et les maladies infectieuses émergentes chez l'homme », Département des forêts de la FAO In <http://www.fao.org/docrep/009/a0789f/a0789f03.html>
- ✂ WILLIAMS, M. 2000. *Dark ages and dark areas: global deforestation in the deep past*. J. Hist. Geogr. 26(1): pp 28-46
- ✂ WORLD RAINFOREST MOVEMENT : Réseau international de mouvements, d'associations et de citoyens du Sud et du Nord engagés dans la défense des forêts dans le monde. 2008. « Causes directes et indirectes de la déforestation » in Alternatives Sud, Vol.15-2008/33. 10p.
- ✂ WWF. 2012. Règlementation de la filière bois énergie dans la région *Atsimo Andrefana*. *Rapport Septembre 2012, p.0 in awsassets.panda.org/downloads/reglementation_modif_4.pdf* Rapport Diagnostic du secteur Energie, 2012, Ministère de l'Energie / WWF
- ✂ X RICAUT, F. 2009. « A new deep branch of eurasian mt DNA macrohaplogroup M reveals additional complexity regarding the settlement of Madagascar » BMC Genomics 2009, 10:605 doi:10.1186/1471-2164-10-605 in: <http://www.biomedcentral.com/1471-2164/10/60>
- ✂ YOUNG, O. 2009. « Governance for the Environment, New Perspectives, Presse universitaire de Cambridge, pp.12-40.
- ✂ <http://www.fapbm.org> consulté le 10 juillet 2017
- ✂ <https://sgp.undp.org> consulté le 10 Juillet 2017

✦ www.GERP.mg consulté le 01 juillet 2017

✦ <http://www.fao.org>

Résumé

Les premières lois forestières malgaches datent de l'époque monarchique, et ont été stimulées par une vision conversationniste. Tenant compte du droit coutumier des populations riveraines qui ont longtemps considéré la forêt comme un moyen de subsistance, ces règles formelles du gouvernement sont souvent réadaptées en fonction du contexte au niveau local.

Cette recherche a eu pour objectif principal de comprendre comment l'Etat malgache s'est occupé de la déforestation (1) au niveau national par l'intermédiaire des législations, puis (2) dans un cas concret qui est l'aire protégée *Maromizaha*. Ainsi, l'analyse s'est basée essentiellement sur les processus de gouvernance et de réappropriation des lois au niveau local. Est-ce que les politiques puis les structures mises en place et les mécanismes locaux contribuent à l'amélioration du processus de conservation des forêts et donc à la réduction de la déforestation ? Tel est l'objet principal de la recherche.

Nous avons alors procédé à une revue de la littérature scientifique sur les concepts fondamentaux autour desquels s'articule notre sujet, puis effectué une périodisation de l'évolution de la politique de conservation des forêts, pour enfin mener des entretiens auprès des principaux acteurs locaux à *Maromizaha* et confronter le théorique aux réalités locales.

Les difficultés de mise en œuvre des politiques forestières à *Maromizaha* s'inscrivent dans des dynamiques conflictuelles qui opposent les besoins de survies des locaux matérialisés par des activités économiques à courts termes et une vision conversationniste sur le long terme de l'Etat.

Mots clés : déforestation, gouvernance environnementale, politique forestière, conservation, réappropriation locale

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique www.uclouvain.be/psad

